B.29
2
5
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

22

B.29
2
5
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

1843

Digitized by Google

MÉMOIRES

SUR

LA BASTILLE.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE
REPUBBLICA ITALIANA
FIRENZE

LONDRES

1783.

-5 OCT 1989

B.23.2.5

MÉMOIRES

SUR

LA BASTILLE,

*Et la Détention de l'Auteur dans ce Château-Royal, depuis le 27. Septembre 1780. jusqu'au 19. Mai 1782.**

Londres, ce 5. Decembre 1782.

JE ſuis en *Angleterre*: il faut prouver que je n'ai pas pu me diſpenſer d'y revenir. Je ne ſuis plus à la *Baſtille*; il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être.

Il faut faire plus: il faut démontrer que jamais perſonne ne l'a mérité; les innocens, parce qu'ils ſont innocens; les coupables, parce qu'ils ne doivent être convaincus, jugés, punis, que ſuivant les Loix, & qu'on n'en ſuit aucune, ou plutôt qu'on les viole toutes à la *Baſtille*; parce que, ſi ce n'eſt en *Enfer* peutêtre, il n'y a pas de ſupplices qui approchent de ceux de la *Baſtille*, & que s'il eſt poſſible de juſtifier l'inſtitution de la *Baſtille*, en elle-même, dans de certains cas, il ne l'eſt dans aucun d'en juſtifier le *Régime*: il faut faire voir que ce régime auſſi honteux que cruel, répugne également à tous les principes de la juſtice & de l'humanité, aux mœurs de la Nation, à la

* N. B. J'ai été obligé de faire beaucoup de Notes, & pluſieurs ſont un peu longues: j'ai pris le parti de les rejetter à la fin, en marquant exactement les renvois qui les indiquent. Cette métode diſtrait moins le Lecteur; & elle rappellera un autre Ouvrage, où je me ſuis bien trouvé de l'avoir employée.

douceur qui caractériſe la Maiſon Royale de *France*, & ſur-tout à la bonté, à l'équité du Souverain qui en occupe aujourd'hui le trône.

C'eſt par cette diſcuſſion que je vais conſacrer la repriſe de mon travail, & ma rentrée dans ma pénible carrière.

Les deux premiers articles ſemblent m'être purement perſonnels, & n'intéreſſer que moi. On verra qu'ils ſont liés inſéparablement avec le troiſième, & qu'ils en ſont une partie eſſentielle. Ils forment enſemble un cours d'oppreſſions, un enchaînement d'iniquités & de douleurs, dont aſſurément il y a bien peu d'exemples depuis l'hiſtoire de *Job*.

D'ailleurs ſerois-je digne de traiter le dernier ſi je ne commençois par éclaircir les deux autres? Si je n'étois qu'un transfuge affamé de vengeance, ou un coupable flétri du pardon, quel poids auroient mes réclamations?

Mais aprés avoir vu les preuves de mon innocence, on ſera plus vivement frappé du tableau des horreurs dont elle n'a pu me préſerver: l'intérêt augmentera encore ſi l'on penſe que ces horreurs il n'y a point de *François*, ni d'Etranger, de ceux qui voyagent en *France*, qui puiſſe s'aſſûrer de ne les éprouver jamais. Les *Baſtilles Françoiſes* ont dévoré, elles dévorent journellement des hommes de tous les rangs, & de toutes les nations: on pourroit graver ſur les avenues de ces gouffres (1) l'avis adreſſé aux paſſans, ſur la porte de quelques cimetières, *Hodie mihi, cras tibi*.

Qui peut en effet ſe promettre d'éviter un ſort dont la qualité d'héritier préſomptif de la couronne n'a pu garantir un *Louis XII.*, ni des lauriers accumulés un *Condé*, (2) un *Luxembourg*; ni les vertus ou la ſcience un *Sacy*, & tant d'autres; ni la morgue des compagnies de *Robe* un *Pucelle*, ni les plus importans ſervices un *La Bourdonnaie*; ni le droit des gens tant d'*Anglais*, d'*Allemands*, d'*Italiens*, &c. dont les noms ſculptés par la rage de l'ennui ſur ces funeſtes murs y forment de toutes parts

une

une eſpèce de géographie auſſi variée qu'effrayante, &c.? C'eſt donc, pour ainſi dire, le caractére d'une épidémie redoutable à tout le genre humain que je vais déterminer ici.

Malgré la prodigieuſe quantité de témoins qui ont involontairement viſité ces abymes les détails intérieurs en ſont trés-peu connus: les Mémoires de *La Porte*, de *Gourville*, de Mde. *De Staal*, n'en apprennent preſque rien; du moins de ce qu'ils diſent il ne réſulte que la preuve d'un fait inconcevable: c'eſt que de leur tems ce *Tartare* étoit une eſpèce de *Champs Eliſées* auprès de ce qu'il eſt aujourdhui.

Alors les priſonniers recevoient des viſites: ils ſe voyoient entr'eux familierement: ils ſe promenoient enſemble: les officiers de l'*état major* parloient, mangeoient avec eux: ils étoient pour eux des conſolateurs autant que des gardiens: *La Porte* parle en propres termes des LIBERTES *de la* BASTILLE; il donne ce nom à tous les adouciſſemens que l'on vient de voir, dont jouiſſoient lui & tous ſes compagnons d'infortune.

Et *La Porte* parle du règne du *Cardinal de* RICHELIEU: *La Porte* etoit un des hommes du royaume qui devoit être le moins ménagé: le deſpotiſme de l'impitoyable Miniſtre étoit perſonnellement intéreſſé à lui arracher un ſecret précieux dont il étoit le confident, ou ſa vengeance à le tourmenter: La *Baſtille* n'avoit donc point dans ce tems-là d'amertumes qu'il n'ait dû boire, ni de tourmens qu'il n'ait dû ſubir. Que l'on compare ſa deſcription avec la mienne (3).

Comment s'eſt opéré cet accroiſſement de barbaries? Je l'ignore: mais une bien douloureuſe expérience ne m'en a que trop appris la réalité. Tandis que tout paroît tendre dans les moeurs générales à la molleſſe, plutôt qu'à la rigueur; tandis que le Prince qui régne aujourdhui ſur la *France* ne manifeſte que des intentions bienfaiſantes; tandis que des modifications humaines ont aſſuré par ſes ordres, dans les priſons ordinaires, des ſoulagemens,

gemens, même aux criminels convaincus, on ne s'occupe à la *Baſtille* qu'à multiplier les ſupplices pour l'innocence. Ses cachots ont acquis plus d'atrocités que les autres n'en ont perdu.

Révéler cette incroyable dépravation, c'eſt, ſous un Prince équitable, en néceſſiter la réforme : ainſi mes derniers adieux à ma Patrie ſont encore un ſervice que je lui rendrai : mon dernier hommage au Roi vertueux qui la gouverne ſera pour lui une occaſion de plus de faire le bien qu'il aime, & qu'il cherche.

Mais cette révélation n'y a-t-il rien qui me l'interdiſe ? Tous les objets que je traite ici, puis-je les traiter ſans ſcrupule ? Puis-je *en conſcience* mettre le Public dans le ſecret des terribles myſtéres auxquels le 27. Septembre 1780. m'a initié ?

Les gardiens de la *Baſtille* n'ont pas à la vérité à leur diſpoſition les eaux du *Léthé*, pour détruire dans la memoire de leurs victimes le ſouvenir de leurs cruautés : mais ils eſſaient d'y ſuppléer. Le deſpotiſme qui fait du ſilence un des tourmens de la *Baſtille* quand on y eſt, tâche d'en faire un devoir religieux quand on en ſort ; on force tous les *Jonas* qu'elle revomit à JURER *qu'ils ne révéleront jamais rien, ni directement, ni indirectement, de ce qu'ils ont pu y apprendre, ou y ſouffrir.*

C'eſt un Magiſtrat dans le coſtume conſacré en apparence à la juſtice ; (4) ce ſont des Militaires décorés du gage apparent d'un ſervice pur, (5) & d'une vie dévouée à la défenſe des citoyens, qui préſident à ce dernier acte d'une oppreſſion dont ils ont été les inſtrumens. On montre au demireſſuſcité la porte qui ſeule peut le rendre à la vie, à demi-ouverte, & prête à ſe refermer s'il héſite : on veut ne lui laiſſer de choix qu'entre le ſilence, le parjure, ou la mort.

Hommes ſenſibles de toutes les nations, caſuiſtes rigides qui ſavez ce que l'honneur & la délicateſſe preſcrivent, prononcez. Ma plume doit-elle être liée, parce que mes mains l'ont été injuſtement ? Non ſans doute ;

vous

vous me criez d'une voix unanime que l'infraction de cet engagement ignominieux n'eſt pas un parjure; que le crime eſt de l'exiger, & non pas de le rompre.

Vous avez abſous le célèbre *Dellon* d'avoir briſé ce frein fabriqué par une inquiſition religieuſe, qui ayant préciſément les mêmes principes que celle-ci, emploie les mêmes reſſources pour en enſevelir la honte, et le ſcandale. Vous vons réuniſſez tous pour renouveller & conſacrer à jamais cet axiome précieux à la ſociété, cet axiome dont l'oubli donneroit trop d'avantage aux méchans armés du pouvoir, que le ſerment a été inſtitué pour garantir les conventions légitimes, pour aſſurer l'obſervation des Loix, & non pour défendre, pour aider à perpétuer les abus qui les enfreignent.

---

§. I.

On m'a fait une néceſſité de revenir en ANGLETERRE.

Après ce qui s'étoit paſſé en 1777 entre M. le Comte de *Vergennes* & moi, (6) ce Miniſtre étoit de tous les politiques de l'*Europe*, celui avec lequel je devois avoir le moins de relation. Cependant à l'approche de la rupture entre la *France* & l'*Angleterre*, en Mars 1778, comptant ſur la réputation de délicateſſe perſonnelle, & de probité privée qu'il s'eſt faite, j'ai cru pouvoir hazarder de lui écrire, pour lui communiquer ma répugnance à reſter dans un pays qui alloit devenir ennemi du mien: je lui demandois ſi, en changeant de ſéjour par un principe auſſi patriotique, je n'aurois pas à craindre de nouvelles perſecutions de la part du Miniſtére de *France*: je finiſſois par ces mots.

„ Je ſens bien que les circonſtances ne me permet-
„ tent pas d'eſpérer pour le préſent des réparations: mais

„ mon

„ mon coeur ſe contenteroit de celle que le Public me „ fait, ſi en me tranſplantant je pouvois compter ſur du „ repos, & j'y compterois *ſi j'avois votre parole pour gage*:

„ Je vous demande pardon ſi, malgré mon innocen- „ ce bien, & peut-être trop bien prouvée, je crois devoir „ prendre des ſûretés: mais tel eſt le malheur de ma po- „ ſition; & j'oſe croire que vous ne m'en ſaurez pas mau- „ vais gré. Si je me défie du Miniſtère, vous voyez com- „ bien j'ai de confiance dans le Miniſtre: „

Le 20. du même mois M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu en ces termes. „ Vous me faites part, Mon- „ ſieur, &c. M. le Comte de *Maurepas*, auquel j'en ai „ fait part, *approuve fort cette réſolution*; & il m'AUTORI- „ SE à vous mander que vous pouvez bannir *toute inquié- „ tude de ce côté ci*. . . . . Je crois, Monſieur, qu'avec „ cette aſſûrance vous pouvez prendre le parti que vous „ jugerez le plus convenable. *Je ne vous la donnerois pas*, „ *ſi je ne devois la regarder moi-meme comme tres-certai- „ ne*. „

Le 7 Avril ſuivant, j'ai demandé à M. le Comte de *Vergennes* de nouveaux éclairciſſemens: j'ai fait un nou- veau ſacrifice, plus pénible peut-être, &, j'oſe le dire, plus noble encore que celui de mon ſejour. (7) M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu le 23. „ J'ai recu, Mon- „ ſieur, votre lettre, ſur laquelle je ne puis que vous „ confirmer ce que je vous ai marqué par ma précéden- „ te. Elle vous annonce, tant de la part de M. le Com- „ te de *Maurepas*, que de la mienne, une SURETE' EN- „ TIE'RE POUR VOTRE PERSONNE, dans le nouveau domicile „ que vous vous propoſez de prendre. Je vous en renou- „ velle bien volontiers l'aſſûrance, & celle de *vous laiſ- „ ſer le maître de continuer vos travaux littéraires*, étant „ bien perſuadé que le *Roi*, la *Religion*, ni l'*Etat* n'y ſe- „ ront point attaqués. „

Sur cette ſauve-garde bien ſolemnelle, comme on le voit, bien authentique, & ſans conditions, j'ai quitté l'*Angleterre*. Je me ſuis fixé à *Bruxelles*. J'ai fait pluſieurs

VO-

voyages en *France* en 1778, en 1779: j'ai vu les Miniſtres: les *Annales* ont continué d'avoir un cours auſſi libre qu'honorable; la littérature, j'oſe le dire, n'a point produit d'ouvrage où le *Roi*, la *Religion*, l'*Etat*, aient été plus ſcrupuleuſement reſpectés.

Cependant, le 27 Septembre 1780, ayant été attiré à *Paris* par une ſuite de trahiſons dont j'indiquerai ailleurs quelques-unes, je me ſuis vu arrêté en plein jour, avec un opprobre réfléchi, & combiné, (8) plongé dans des cachots deſtinés uniquement, en apparence, aux ennemis du *Roi*, de la *Religion*, ou de l'*Etat*, & livré dans ma perſonne, dans mon honneur, dans ma fortune, à tout ce que des geoliers barbares, des calomniateurs ſans frein, des ſuppôts avides, & des agens infidèles peuvent ſe permettre d'indignités.

Après vingt mois paſſés ſans aucune ſorte d'adouciſſement, ni d'explication, ma captivité a paru finir le 19. Mai 1782; & elle n'a fait réellement que changer de forme. Le Lieutenant Général *de police* de *Paris* venu en grand appareil pour m'annoncer que je n'étois plus *priſonnier*, m'a notifié que j'étoi *exilé*. Il m'a remis un ordre qui me reléguoit dans un petit bourg à 40. lieues de *Paris*, avec défenſe d'en *déſemparer* A PEINE DE DESOBEISSANCE.

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer ſur le motif de l'*Exil* que ſur celui de la *Priſon*; quoique j'euſſe les plus fortes raiſons de croire que ce nouveau coup partoit du Miniſtère, & non pas du Roi, je n'ai pas refuſé de me ſoumettre. J'ai demandé ſeulement deux graces bien ſimples: l'une, la permiſſion de reſter à *Paris*, au moins juſqu'à ce que j'euſſe recouvré les forces néceſſaires pour m'en éloigner, & tiré des mains plus que ſuſpectes, qui ſe trouvoient par de bien étranges manoeuvres nanties de preſque tous mes fonds, ce qu'il falloit pour y vivre; l'autre, d'aller a *Bruxelles* paſſer quelques jours, pour y mettre fin à la confuſion qui depuis deux ans conſumoit le reſte de ma fortune.

Je devois d'autant plus eſpérer de la condeſcendance ſur ces deux articles, que le déſordre auquel j'avois à remédier étoit émané du Miniſtère de *France* directement. Il avoit fait requérir *miniſtériellement* à *Bruxelles*, au nom du *Roi de France*, par le Chargé-d'affaires de *France* (9), ſecondé d'un Exempt de la Police de *Paris* (10), & d'un ſubſtitut que je nommerai ailleurs (11), le tranſport non-ſeulement de *mes papiers*, mais de *mon argent:* & ce qu'on n'avoit pas emporté, on l'avoit diſſipé. On avoit payé à mes frais les courſes du Sous-miniſtre (12), de l'Exempt en Chef, de l'Exempt en Second: on avoit payé une garde dont le ſervice conſiſtoit à piller, ſous prétexte de conſerver: on avoit payé les officiers du pays, empreſſés de diſputer ma dépouille aux officiers étrangers. L'injuſtice *Françaiſe* avoit été prodigue de mes eſpèces envers la juſtice *Brabançonne*.

De plus, n'ayant recouvré l'exiſtence qu'avec un nouveau préſent à faire à ma Patrie; ayant à conſtater par l'expérience une invention très-précieuſe: à réaliſer pour l'utilité publique un nouvel uſage de la lumière, imaginé dans un tems où je ne la voyois pas; la confiance qui me feſoit eſpérer la modification, & même la revocation de mon exil, etoit aſſurément fondée.

La curioſité m'a obtenu un court délai ſur le premier point; & je ne l'ai pas trompée. J'ai fait l'expérience: elle a réuſſi (13). Le jour même on m'a dit, *Partez pour* RETHEL, *& n'en déſemparez pas*; quoique pour obtenir la permiſſion d'aller à *Bruxelles*, je donnaſſe verbalement, & par écrit, ma parole de revenir ſur-le-champ; quoique depuis un mois je n'euſſe ceſſé de renouveller la promeſſe déjà offerte du fonds de mon tombeau, non pas, comme quelques gazettes ont eu la bêtiſe ou la malignité de le dire, de *ne plus écrire que d'après les vues du Miniſtère de* FRANCE, mais de ne plus écrire du-tout, ſi on l'exigeoit; de me renfermer dans un ſilence abſolu, pourvu qu'en échange de ce ſacrifice on me rendît au moins les droits ordinaires de citoyen; (14) pourvu qu'en

me

me réſignant, puiſqu'on le vouloit, à ceſſer d'être utile à la ſociété, on ceſſât de me traiter plus rigoureuſement que tant d'hommes qui lui ſont à charge. Je mettois même dans ces inſtances & ces offres une douceur, une ſoumiſſion, qui ſcandaliſoient preſque les témoins impartiaux, & ont perſuadé à quelques-uns qu'enfin mon coeur avoit fléchi, ou ma tête cédé, ſous l'excès de l'infortune.

Ils ſe trompoient : ma conduite en ce moment n'étoit pas différente de celle que j'ai tenue dans toutes les autres occaſions de ma vie : je n'ai jamais pris un parti d'éclat ſans avoir épuiſé tous les moyens imaginables de l'éviter.

Ici, ce n'eſt que quand il ne m'a plus été poſſible de douter qu'il n'y eût un plan formé de m'anéantir le reſte de mes jours, d'achever de me faire perdre ce qui me reſtoit de reſſources en tout genre, en m'éloignant également de mes amis & de mes affaires, que je me ſuis enfin déterminé à une démarche devenue indiſpenſable.

Alors même j'ai encore écouté les ſcrupules d'un ſujet ſoumis, qui reſpecte le nom de ſon Prince juſque dans l'abus que ſes Miniſtres oſent ſe permettre d'en faire. Revenu à *Bruxelles*, je n'ai point ſongé d'abord à chercher une autre retraite. Quoique effrayé de la dévaſtation de ma maiſon; quoique indigne des baſſeſſes, des infidélités ſans nombre commiſes par les agens miniſtériels qui avoient couru y traiter mes effets comme on traitoit ma perſonne à *Paris*; je me bornois à regretter mes pertes, à raſſembler mes débris. Je ne voulois chercher que des diſtractions.

Je méditois un voyage de pluſieurs années : après avoir porté mon hommage aux pieds d'un Prince qui donne à tous les Princes de ſi nobles leçons par ſon exemple, & qui rend au trône des *Céſars* un éclat qu'aucun trône n'a eu depuis long-tems, mon deſſein étoit de paſſer en *Italie*, & d'aller tâcher d'oublier dans l'étude des monumens des ſiècles paſſés ce que j'ai ſouffert dans celui-ci.

Ce moyen indirect de me conformer encore aux vues du Miniſtère de *France* ne m'a pas été laiſſé. Des amis fidèles m'ont averti qu'il ne me pardonnoit pas de ne m'être point piqué d'une obeiſſance parfaitement littérale; & que, par les embûches dreſſées ſur la route, le chemin de l'*Italie* redeviendroit infailliblement pour moi celui de la *Baſtille*.

Comme cet avis me venoit de la même main qui m'avoit prévenu de la *première Lettre-de-cachet*, (car j'en avois été prevenu, mais j'avois refuſé d'y croire) je n'ai pas penſé qu'il fût ſage d'en braver une ſeconde. J'ai mis entre ces largeſſes du Miniſtère de *France* & moi une diſtance qu'elles ne franchiſſent point. Mes vrais protecteurs, ceux qui ont contribué à mon ſalut, ne ſeront pas fâchés ſans doute que j'aie pris des précautions ſûres pour conſervet le fruit de leur amitié. Si les autres, en marquoient du reſſentiment, ils acheveroient de prouver combien elles étoient néceſſaires.

Maintenant je le demande à tous les hommes honnêtes & impartiaux: Qu'ai-je pu faire que je n'aie pas fait? Qu'ai-je fait que je n'aie pas été obligé de faire?

Qu'on daigne réfléchir un moment ſur les circonſtances qui ont accompagné & ſuivi la reſtitution de ma liberté. Quoi! à l'ordre de ſortir de *Paris* où j'avois les affaires les plus preſſantes, on joint la défenſe de me rendre à *Bruxelles* où des intérêts non moins précieux m'appelloient? L'unique reponſe à mes prières, a mes offres, à mes humiliations même, pour obtenir la diſpenſe d'une de ces deux injonctions, c'en eſt une troiſiéme, qui me condamne, aprés une inaction, une mort de deux années, à continuer de végéter au fonds d'un bourg inconnu, dans une oiſiveté auſſi ruineuſe que fatiguante! Ce ſont-là les faveurs, les graces, qui ſuccèdent à une oppreſſion ſans exemple dans toutes ſes parties!

Quel pouvoit en être l'objet? De me punir! Eh, de quoi! Quel étoit mon crime? Me l'avoit-on dit? Me le diſoit-on? La tardive juſtice que l'on venoit enfin de

me

me rendre prouvoit aſſez mon innocence. Qui croira que ſi l'on avoit pu fabriquer l'ombre d'un prétexte pour motiver des chaînes éternelles, on eût briſé celles dont on m'avoit chargé ſans motif? Un coupable convaincu, condamné, peut bien recevoir comme une faveur la diminution de ſon ſupplice: mais un innocent!

Devois-je regarder ce caprice du Miniſtére comme une attention paternelle? Sans doute il ne prétendoit pas me traiter comme on traite ces affamés qui ont long-tems ſouffert de la diſette. Un médecin ſage ne leur rend que peu-à-peu les alimens dont une trop grande quantité riſqueroit d'abord de les étouffer. Mais probablement on ne craignoit pas de même pour moi l'effet ſubit du grand air; on n'avoit pas la délicateſſe de ne me remettre au régime de la liberté, qu'inſenſiblement, afin qu'il me fût plus ſalutaire.

Si cette diète politique avoit un objet, ce n'eſt pas à moi qu'on vouloit qu'elle épargnât des dangers. Ce qu'elle étoit deſtinée à prévenir, c'eſt l'exploſion de ces ſoupirs accûmulés pendant deux ans de deſeſpoir; ce ſont les premières aſpirations d'un cœur déchiré pendant cet eſpace avec un ſang-froid ſi barbare, & une injuſtice ſi tranquille. Ce ſont mes réclamations contre une violence qui a retranché deux ans de ma vie; contre des attentats dont les ſuites en abrégeront le reſte; contre des traitemens qui n'ont jamais eu d'exemple, qui n'en auront jamais peut-etre, même à la *Baſtille* (15). Voilà ce que l'on redoutoit.

Mais pour que cette précaution ne fût pas un nouvel outrage, & une iniquité de plus, au moins falloit-il la concilier avec l'arrangement de mes affaires perſonnelles, & le ſoin de mes intérêts domeſtiques: je ne demandois ni penſion, ni indemnités, ni places; je ne ſollicitois que la permiſſion de reunir les lambeaux de mes propriétés indignement attaquées, & diſſipées plus indignement encore. Sans cela, pillé par les ſubſtituts du Miniſtère *François*, de la Police *Françoiſe*; ruiné par un

agent

agent infidèle; ne pouvant ni faire mes recouvremens arriérés, ni remédier aux déprédations passées, ni prévenir les futures, comment aurois-je vécu à *Réthel Mazarin?* Les *Lettres de-cachet* sont-elles donc des lettres de change?

On a insinué dans le public qu'en exigeant de moi cette dernière épreuve on m'avoit annoncé des récompenses; qu'on me preparoit des couronnes, si j'avois subi avec résignation ce dernier acte de mon martyre; mais que j'avois tout dedaigné, & préféré l'espoir aveugle de la vengeance à la jouissance paisible des bienfaits qui m'auroient dédommagé de mon infortune.

Rien n'est plus faux:

L'unique récompense que l'on m'ait présentée c'est l'espoir *d'apprendre un jour, si j'étois long-tems bien obéissant*, LE VERITABLE MOTIF DE MA DETENTION: c'est un homme en faveur qui m'a offert cet appas. Un homme en place s'est borné à me dire, *Si vous voulez vivre ici*, TACHEZ DE VOUS FAIRE OUBLIER.

J'ai cru qu'il étoit plus facile, plus sûr, plus nécessaire de tâcher de m'échapper. Mais je le répète: docile encore dans ma désobéissance apparente; révérant, chérissant encore des liens dont ceux de la *Bastille* ne m'avoient cependant que trop affranchi, c'est dans le voisinage de ma Patrie, c'est dans un pays qui en est pour ainsi dire la continuation, que je me serois contenté de chercher une retraite, si elle avoit pu être assurée: il a fallu l'excès de la prévarication, & du danger, pour me repousser dans l'asyle inaccessibile où je suis, & que je n'aurois jamais dû quitter.

Ceux que ma retraite & mon indépendance actuelle allarment peut être avec raison, ne manqueront pas de s'armer du seul prétexte apparent qui puisse servir leur malignité. Ils m'accuseront d'*ingratitude* & de *Révolte*. Ils diront que si ma conduite passée n'offre point de *Crime d'Etat*, le choix de mon asyle présent en est un. L'ef-

fort

ſort qu'ils ont rendu indiſpenſable ils le peindront comme une évaſion criminelle. Ils produiront comme une preuve de la juſteſſe des preſſentimens qu'ils oppoſoient à la reſtitution de ma liberté, l'uſage qu'ils m'ont forcé d'en faire; & l'emploi d'une faculté *qu'on auroit pu*, diront-ils, ſe diſpenſer de me rendre.

Qu'on eût pu s'en diſpenſer, il n'y a pas de doute: quand on a la force en main, ce qu'on ravit ſans droit on eſt maître de le garder tousjours: rien de plus clair. Mais ce n'eſt pas-là de quoi il s'agit.

Il eſt queſtion ſeulement de ſavoir, d'un côté, ſi; parce qu'une captivité ſans cauſe n'a pas été ſans terme, j'ai dû me ſoumettre aveuglément à la continuation d'une rigueur conſtamment inique dés ſon principe; & de l'autre, ſi ayant apprécié ce qu'elle valoit une prohibition révoltante, à laquelle il eſt impoſſible de ſuppoſer que le Roi ait eu part, j'ai pu me croire en ſûreté ailleurs qu'ici contre un deſpotiſme miniſtériel qui n'avoit pas reſpecté une ſauvegarde ſolemnelle, émanée de lui-meme.

Il ne faut pas oublier cette promeſſe bien inutile, mais bien authentique, ſignée au nom du Comte de *Maurepas*, qui n'exiſte plus, par M. le Comte de *Vergennes*, qui exiſte encore; elle me garantiſſoit comme on l'a vu *la ſureté de ma perſonne*, non pas, comme on l'a dit, *pour un tems limité*, mais pour toujours, & ſans aucune reſtriction, ou du moins ſans autre reſtriction, même préſumée, que celle à laquelle aſſurément je n'ai pas manqué, de continuer à *reſpecter la Roi, la Religion, & l'Etat*.

A-t-on laiſſé ignorer au Roi ce motif de ma ſécurité dans ſes états; ou me calomniant auprès de lui pour détruire l'eſtime dont il m'honoroit, pour le déterminer à une rigueur que la vérité n'auroit certainement pas motivée, lui a-t-on perſuadé que cette barriére ne devoit pas l'arrêter? Je n'en ſais rien.

Ce que je ſais c'eſt qu'avec ma ſauvegarde & mon innocence, ſous un règne équitable & doux, j'ai été traité, pendant deux ans, non pas comme un accuſé, prévenu

venu de quelque délit; (car à un tel homme on lui fait ſon procès; on l'inſtruit du grief qui en eſt le motif; on lui permet de ſe défendre); mais comme un coupable convaincu de tous les crimes de *Léſe-majeſté* poſſibles. Or, la parole des Miniſtres de *France*, & la pureté de ma conduite, ne m'ayant pas garanti pour le paſſé, quand leur vindicative infidélité manquoit même de pretexte, que devois-je eſpérer pour l'avenir, en reſtant dans le voiſinage de la *France*, après avoir par une démarche legitime, néceſſaire, mais contraire à leurs volontés, fourni d'après les règles de leur implacable deſpotiſme un prétexte apparent pour une nouvelle oppreſſion? Je ne pouvois pas me flatter d'être plus irrépréhenſible: devois-je m'attendre qu'ils deviendroient plus timorés.

Dans les circonſtances où je me trouvois, le choix de ma retraite étoit-il libre? Ai-je pu, ai-je dû balancer entre la *Baſtille* & l'*Angleterre*? Après avoir quitté ſans honte, avec gloire peut-être, cette Nation généreuſe, n'ai-je pas pu ſans remords revenir implorer ſa protection? (a)

§. II.

Que ma détention n'a eu aucun motif fondé.

Bien juſtifié ſur le reproche d'ingratitude ou de révolte dans l'uſage de ma liberté recouvrée, il ne m'eſt pas permis de laiſſer ſubſiſter le moindre nuage ſur les cauſes qui me l'ont fait perdre, ou plutôt ſur le fait précis qu'il n'y en a eu aucune capable de motiver l'abus de pouvoir dont cette perte a été le fruit. Je dois cette

(a) Pour apprécier équitablement mon retour, il faut lire, après ceci, la page 521. du Tome III. des *Annales Politiques*, &c.

te courte diſcuſſion à moi-méme, à mes amis, à la confiance des hommes honnêtes, qui jugeant de mon ame par la leur m'ont toujours défendu ſur la ſeule conviction de mon innocence. Il faut leur prouver que ce preſſentiment ne les trompoit pas.

Ma réputation a été trop long-tems livrée à la rage de mes ennemis, qui ne craignoient pas de réponſe; à la licence des gazzettiers, juſtifiée, il eſt vrai, par l'appareil & la rigueur de ma détention. Comment ſe perſuader que ſous un gouvernement qui n'eſt point atroce, & ſur-tout ſous un Roi dont les bonnes intentions ſont connues, un traitement ſi ſévère n'eût pas des motifs proportionnés?

Un Miniſtre étranger, qui s'eſt intéreſſé vivement pour moi, par ſa propre inclination, & par l'ordre de ſon Souverain, m'a dit à ma ſortie, que jamais il n'y avoit eu *d'Affaire d'Etat* plus gravement traitée que la mienne; & que, malgré ſon penchant à me croire innocent, il avoit conclu de la manière dont on lui fermoit la bouche dans ſes ſollicitations que j'étois coupable d'un crime de *Léſe-Majeſté*, dont on me feſoit grace de ne pas précipiter le châtiment.

Et tous ceux qui ont fait des démarches en ma faveur ont reçu le même accueil. Tantôt un ſilence glaçant; tantôt des marques de regret, & de pitié; quelquefois même des éloges qui ſembloient indiquer une bonne volonté devenue impuiſſante par les raiſons les plus terribles; enfin des demi-mots qui laiſſoient à l'immagination la plus vaſte, la plus lugubre carrière ſur l'énormité des délits, & la durée, comme la juſtice de la punition; voilà ce que trouvoient mes amis chez tous les gens en place, du moins chez ceux à qui l'on ne pouvoit pas ſuppoſer que les vrais motifs de ma détention fuſſent cachés.

Il eſt inconcevable, je l'avoue, que l'objet d'un ſemblable manège, non-ſeulement ſe trouve en définitif abſolument innocent, mais même qu'il n'ait jamais été inculpé; il eſt inconcevable qu'en livrant ſa perſonne à des

traitemens que les plus grands crimes, les mieux prouvés, auroient à-peine juſtifiés, on livrât de ſang-froid ſon honneur à l'indiſcrétion, à la malignité publiques; qu'on autoriſât cette malignité à regarder, à donner comme une preuve de ſes attentats la rigueur injuſte dont on l'accabloit, & que les diſtributeurs de ces réticences perfides fuſſent prèciſément ceux qui en connoiſſoient le mieux l'injuſtice & le danger; qu'enfin ce danger, cette injuſtice entraſſent dans les calculs de leur vengeance, dans le lucre qu'ils prétendoient tirer de leur oppreſſive impoſture.

Il eſt inconcevable qu'il exiſte un Miniſtére capable d'une cruauté auſſi ſoutenue, auſſi raffinée, d'une hypocriſie auſſi profonde: il l'eſt que des hommes occupés, ou cenſés occupés des affaires publiques les plus importantes, trouvent le tems de combiner une ſi honteuſe fraude; qu'ils ſe liguent ainſi pour en impoſer à la fois au Prince qui les honore de ſa confiance, & au public témoin de leurs démarches; qu'ils ſe conſédèrent pour perdre par de ſemblables manœuvres, qui? Un ſimple particulier, un homme irréprochable, dont l'unique faute étoit d'avoir trop aimé ſa Patrie, & pris trop de confiance dans leurs paroles. Mais ce fait eſt plus vrai encore qu'etonnant.

J'ignore, ie le répéte, ce que l'on a pu dire au Roi; de quelles calomnies on s'eſt ſervi pour faire prévaloir dans ſon eſprit la neceſſité apparente de m'ecraſer par un coup éclatant, ſur le plaiſir qu'il paroiſſoit prendre à me lire, & le penchant qu'il avoit a me protéger: jamais rien ne m'en a été communiqué: pendant les vingt mois de ma détention je n'ai pas ſubi l'ombre d'un interrogatoir, pas l'apparence d'un examen. Je porte aux Miniſtres de *France*, à la face de l'*Europe*, le défi ſolemnel de produire un ſeul acte qui prouve que l'on ait rempli à mon égard la moindre formalité.

Ma ſortie, comme on l'a vu, a été accompagnée du même myſtére; l'ordre d'exil n'a pas été moins ſilentieux:

ainſi

ainſi je ne puis me juſtifier préciſément ſur rien, puiſque j'ignore abſolument de quoi l'on a pu m'accuſer.

Mais c'eſt déjà, ſans doute, un grand préjugé que ce ſilence envers un homme ſur qui l'on aggravoit d'ailleurs toutes les eſpéces de cruautés qui ſuppoſent une conviction complète & foudroyante. Toutes les loix le proſcrivent; on ne peut ſe le permettre qu'à la *Baſtille*, & peut-être en ce lieu même n'a-t-on jamais oſé ſe le permettre qu'envers moi. Il ne faudroit pas d'autres preuves de la nullité, ou de la fauſſeté des accuſations.

Voici plus: voici qui achevera de lever toute eſpéce de doute: on n'a ceſſé de me dire à la *Baſtille*, que ma détention étoit émanée de la volonté directe & immédiate du Roi; que je n'etois pas un homme aſſez obſcur pour qu'on eût hazardé un coup d'autorité contre moi ſans ſon aveu: c'eſt cette barrière ſacrée que l'on n'a ceſſé d'oppoſer a mes efforts pour découvrir, pour entrevoir au moins les motifs ſi ſoigneuſement cachés de ma détention. Cet aveu, cette volonté ont donc eu pour principe des délations quelconques, des griefs articulés, & précis.

Eh bien, calomniateurs audacieux, qui auriez réuſſi à m'enlever l'eſtime du Protecteur que la nature & la providence m'avoient donné, c'eſt à ſes pieds que je vous cite: je vous dénonce à ſons ame honnête & franche que vous avez trompée. Si vous lui avez rien dit qui ait pu rendre un inſtant ſuſpect mon amour pour ſa perſonne, mon dévouement à ſes intérêts, mon averſion, mon horreur pour toute eſpéce de manœuvre, en général, & ſur-tout pour celles qui auroient eu un but oppoſé, je le déclare en termes formels, vous avez dit autant de menſonges que de paroles,

Et ne vous flattez pas d'echapper à mes inſtances ſous ce voile ſi ſouvent profané du reſpect dû aux *Secrets de l'Etat*: ne vous abuſez pas en eſpèrant qu'il cachera les reſſorts de votre deſpotiſme frauduleux comme la *Baſtille* en cache les réſultats: Non; je vous pourſuivrai juſques dans cet aſyle que vous ſouillez; je ne ceſſerai d'y

faire retentir ces mots terribles pour vous, & auxquels le Monarque équitable à qui je les adreſſe, ne ſera peut être pas inſenſible : „ Vous l'avez trompé : ma conduite & ma „ plume ont toujours été pures comme mon cœur. „

Vous avez laiſſé dire, aſſurer, imprimer dans toutes les gazzettes, „ Que j'avois tramé des projets dangereux; „ que j'avois compoſé, & donné des mémoires capables „ d'attirer à la *France* des réclamations embaraſſantes, „ ou du moins d'en reveiller le deſir. „ C'eſt-là le bruit que j'ai trouvé le plus accrédité, en ſortant du tombeau; c'eſt-là l'opprobre auquel vous aviez dévoué ma cendre, ſi, malgré vos efforts, une main toute puiſſante ne m'en avoit pas arraché.

Peut-être l'obſtacle que vous avez mis à mon retour à *Bruxelles*, a-t-il eu pour objet de confirmer encore, d'accréditer cette impoſture auſſi criminelle qu'abſurde. Peut-être, après avoir eu l'art de la rendre probable aux yeux que vous vouliez tromper, avez-vous eu celui d'empêcher les éclairciſſemens entre les deux Souverains qu'elle intéreſſoit, & de prévenir une explication qui m'auroit juſtifié.

Peut-être même, redoutant la protection dont m'honoroit l'auguſte & vertueuſe Princeſſe qui eſt le lien de leur union, n'avez-vous forgé cette calomnie que pour la réduire au ſilence quand il s'agiroit de moi; épouſe de l'un, ſœur de l'autre, tant que les faits ne ſeroient pas éclaircis, elle devoit craindre de paroître s'intéreſſer pour un homme ſuſpect de leur avoir manqué également à tous deux : & comment éclaircir ces faits, puiſque dans la matière délicate ſur laquelle vous portiez les ſoupçons il étoit ſi facile d'éluder les éclairciſſemens !

Mais vous n'aurez pas le crédit d'étouffer la proteſtation que je conſigne ici. Renfermé excluſivement dans mes travaux littéraires, je ne me ſuis permis d'autres ſpéculations politiques, ſans exception, que celles que j'ai publiées dans les *Annales* : j'oſe invoquer ici, pour détruire l'impoſture que vous avez ou inventée, ou tolérée, le

Sou-

Souverain auguſte dont elle compromettoit le nom. Loin de me livrer à la démence folle, qui auroit voulu préſager & juſtifier le démembrement de la *France*, c'eſt dans ſon ſein que je n'ai ceſſé de me préparer une retraite (16). C'eſt de ſes proſpérités que j'ai perpétuellement fait dépendre la mienne, juſqu'au moment où vous avez payé l'attachement le plus tendre par des ſupplices à-peine réſervés à ſes plus implacables ennemis, juſques-là elle n'a point eu d'enfant plus ſoumis, de ſujet plus fidèle.

Si mon ame a conçu l'idée d'un ſentiment différent à ceux que je développe ici, ſans doute il en exiſte quelque trace. Eh bien, découvrez-les, produiſez-les au jour: fouillez tous les bureaux: mettez en mouvement les eſpions privilégiés dont vous payez ſi cher l'activité clandeſtine: ſi en effet je ſuis coupable, la hardieſſe de ma dénégation donnera autant d'indignation contre moi, aux dépoſitaires des preuves de mes perfidies, que ma trahiſon primitive leur auroit inſpiré de mépris dès le commencement: ils s'empreſſeront de vous aider à confondre un impoſteur hypocrite, qui oſeroit ſe flatter d'abuſer de leur indulgence, & s'efforceroit de concilier l'apparence de la vertu avec les manœuvres du crime. Il n'y a ni *intérêt*, ni *ſecret d'Etat* qui puiſſe s'oppoſer à ces révélations qui vous ſeroient ſi précieuſes.

Mais que je ſuis loin de les craindre! Ma conduite, comme tous mes ouvrages, ſans exception, n'a ceſſé de porter l'empreinte d'un même ſentiment: c'eſt celui de l'enthouſiaſme patriotique: c'eſt celui d'une délicateſſe ſur cet article pouſſée juſqu'à l'excès. Voilà ſur quoi ma bouche, ma plume, mon coeur ont toujours invariablement été d'accord. Voilà ſur quoi il faut me démentir par des faits, ou reconnoître combien eſt odieuſe & criminelle la machination qui a pu rendre un inſtant mon innocence problématique.

Mais mes écritures privées ont-elles été auſſi intactes que mes actions publiques? N'ai je pas commis quelque imprudence intérieure, quelque indiſcrétion ſecrète qui

ait

ait pu juſtifier l'animadverſion du Gouvernement ? N'ai-je pas choqué quelque homme puiſſant, au rang de qui l'on ait cru devoir une réparation? Voilà la dernière reſſource de mes perſécuteurs : & c'eſt auſſi le dernier trait de la fatalité qui me deſtinoit à être un modèle d'oppreſſion paſſive dans tous les genres.

N'eſt-il pas étrange, après ce que j'ai ſouffert de la rage des corps, de la prévarication des hommes en place, que je ſois obligé de me juſtifier ſur un pareil ſujet ; de rendre compte de tous les ſoupirs que l'indignation a pu m'arracher, de toutes les convulſions que la douleur a pu me cauſer? Mais il faut bien me prêter à cette énumération, d'abord parce qu'elle eſt néceſſaire, et enſuite parce qu'elle achevera de dévoiler toute l'horreur, toute la lâcheté des manoeuvres dont j'ai été la victime.

Le ſeul grief de l'eſpèce dont il s'agit qui m'ait été communiqué, celui qu'on m'a préſenté comme l'unique cauſe de ma détention, c'eſt une lettre à M. le *M.al de Duras* : je ne prétens pas la juſtifier, et la diſcuſſion en ſeroit fort inutile ; mais c'étoit une lettre particulière, et qui ne concernoit en lui que le particulier ; une lettre provoquée, neceſſitée même, par des procédés plus repréhenſibles qu'elle n'étoit violente ; une lettre ſecrète, que je n'ai jamais montrée ; une lettre que je n'ai pas nié d'avoir écrite, parceque je ne ſais pas mentir, mais que M. le Maréchal de *Duras*, au moins dans le public, a toujours nié d'avoir reçue ; une lettre dont il a toujours affirmé ne s'être pas plaint, dont en effet il s'eſt ſi peu plaint qu'on n'a pas pu m'en repréſenter l'original, malgré mes réquiſitions, et qui par conſéquent dans tous les cas, ne pouvoit devenir le fondement ni d'une procedure, ni d'une punition quelconque ; une lettre enfin ſur laquelle ma réponſe, quand on m'a demandé ſi je l'avois écrite, auroit dû faire rougir la haine, et déſarmer la vengeance (17).

Quelle qu'elle fût, il eſt évident que l'éclat ſeul auroit pu la rendre criminelle, et elle n'en avoit pas eu.

Quelle

Quelle qu'elle fût, quand même elle auroit été publiée avec autant de ſcandale que ma détention en a produit, ce n'étoit pas *un crime d'état*. Quelle qu'elle fût, aſſurément elle n'auroit pas juſtifié vingt mois de *Baſtille*, et une continuité du traitement le plus atroce dont cette enceinte infernale ait jamai été le théatre.

On ſera curieux, je le ſens bien, de connoître cette pièce, auſſi fatale que myſtérieuſe; et, ſi je n'étois ſenſible qu'au deſir de la vengeance je la publierois. Mais je reſpecte encore ici même les intentions du Roi: dès que ma lettre à pu lui déplaire, je l'abandonne: j'en fais le ſacrifice au jugement qu'il en a porté, ſans attacher d'autre prix à ce dernier hommage que la ſatisfaction de l'avoir rendu (18).

Mais il en exiſte une autre dans les bureaux miniſtériels de *France*, qui a peut-être plus contribué encore que la précédente à mon infortune: celle-là on s'eſt bien gardé de la remettre ſous les yeux du Roi; & en effet elle m'auroit garanti de tout, ſi elle avoit pu y paroître. On ne me l'a jamais rappellée: mais, comme je ne doute pas qu'elle n'ait influé beaucoup plus que l'autre ſur la réſolution du Miniſtère; comme il eſt évident qu'en ſe ſervant de la premiére pour aigrir l'eſprit du Roi, on a eu la diſcrétion de lui cacher la ſeconde, qui n'avoit pu aigrir & alarmer que ſes Miniſtres, je crois qu'il eſt de mon devoir de la conſigner ici.

Elle eſt du lendemain de celle à M. le Maréchal de *Duras:* elle étoit adreſſée à M. *Le Noir*, Lieutenant de Police, par les mains de qui paſſoient les *Annales* pour ſe rendre dans celles du diſtributeur.

Il faut ſe rappeller qu'en Mars 1780., les Nos. LIX. & LX. avoient été arrêtés ſucceſſivement, à la ſollicitation de M. le Maréchal de *Duras*, & du *Parlement de Paris*. J'avois enduré patiemment la premiére ſuppreſſion: à la ſeconde j'écrivis le 7. Avril 1780., à M. le Maréchal de *Duras* la lettre qu'il ne montre pas, ni moi

non

non plus : et le lendemain, à M. *Le Noir*, celle que voici.

„ *Bruxelles*, 8. *Avril* 1780.

„ MONSIEUR.

„ Aprés avoir donné ma lettre d'hier à une indigna-
„ tion trop légitime, je vais faire encore quelques ef-
„ forts au nom de la juſtice et de la raiſon, quoique
„ j'aie appris à mes dépens combien elles ont peu de
„ pouvoir en *France* contre les manoeuvres et le crédit.
„ Voici un court mémoire, que je vous prie de remet-
„ tre ſous les yeux des Miniſtres : on ne manquera pas
„ de dire encore, que *c'eſt ma mauvaiſe tête ;* mais il
„ me ſemble que ce ſont mes bonnes raiſons.

„ Je ne puis concevoir que M. le Maréchal de
„ *Duras* veuille encore de l'éclat. J'avoue qu'on ne peut
„ rien ajouter à ce que M. le Comte *De/grée* lui a dit :
„ mais c'eſt quelque choſe que de le répéter, et de fai-
„ re obſerver au public que M. *Le Maréchal* n'en a pas
„ obtenu ſatisfaction. Il me ſemble qu'à ſa place c'eſt
„ ſur-tout le bruit qu'il faudroit éviter : il va en faire
„ plus qu'il n'en a fait de ſa vie.

„ Quoi qu'il en ſoit, je ne puis que vous répéter ce
„ que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire pluſieurs fois,
„ ſur ma répugnance à retomber dans toutes les tracaſſe-
„ ries paſſées, ſur le deſir ardent que j'ai de n'y être
„ plus expoſé ; mais en même tems ſur le courage avec
„ lequel je les ſoutiendai. Il m'en coûtera ma fortune ;
„ mais je ſuis accoutumé aux ſacrifices.

„ On a arrêté à *Paris* le débit des Numéros LIX.
„ et LX. des *Annales :* ils ſont publiés, diſtribués en *An-*
„ *gleterre*, en *Hollande*, en *Allemagne*, dans les *Pays-Bas :*
„ ils le ſont en *France* même par les *contrefacteurs*. Ar-
„ rêter à *Paris* ſeulement l'édition légitime, tandis qu'on
„ tolére, qu'on favoriſe toutes les autres, c'eſt commet-
„ tre une injuſtice révoltante, et encore plus inutile : on

„ n'em-

„ n'empêchera pas les Numéros prohibés d'entrer à *Paris*; „ on les y rendra ſeulement plus remarqués, plus courus, „ plus précieux: la ſenſation en ſera plus vive, et plus „ prolongée. Je ne vois pas ce qu'il y a à gagner pour „ les intéreſſés.

„ Ces Numéros n'ont rien de répréhenſible à beau- „ coup prés. Le LIX. pouvoit être infiniment plus fort. „ Je ne ſuppoſe pas que les interêts du tres-ridicule ne- „ veu de M. de *Leyrit* (19) entrent pour rien dans cette „ ſuppreſſion. Il ne s'agit donc que d'epargner a M. le „ Mal. de *Duras* le déſagrément d'une reflexion fâcheu- „ ſe ſur ſon affaire: mais n'eſt elle que dans ce Numéro, „ ou plutôt n'y eſt elle pas adoucie, du moins à l'avanta- „ ge du Commandant?

„ Quand deux hommes faits par leur nom et leur „ état pour donner l'exemple de la probité dans les „ actions, et de la délicateſſe dans les paroles, s'accuſent „ réciproquement à la face de l'*Europe*, de friponnerie, „ de larcins de toute eſpéce, en articulant les mots; „ qu'ils s'adreſſent à un tribunal réglé pour obtenir repa- „ ration, juſtice, et que ce tribunal laiſſe la choſe in- „ déciſe, il commet au moins une prévarication, et „ peut-être deux. S'il y a un coupable, c'eſt un ſcan- „ dale qu'il ne ſoit pas puni; s'il n'y en a pas, c'en eſt „ un bien plus fort que l'arrêt étende les ſoupcons au „ lieu de les détruire, et flétriſſe deux innocens au lieu „ de les abſoudre. Voilà tout ce que j'ai dit: c'eſt ſur „ les Juges que tombe ma remarque. Le Public n'eſt pas „ ſi indulgent: c'eſt l'Ecrivain de *Caſtellan* qu'il déſigne „ comme le vrai coupable, et la ſuppreſſion mandiée du „ Numéro LIX. ne le réhabilitera pas.

„ Quant au Numéro LX. ce ſont des faits. Les ve- „ xations des *Parlemens*; leurs tyrannies intérieures; le „ ſupport que tous les membres croient ſe devoir, & ſe „ donnent en effet les uns aux autres dans les occaſions „ où ils devroient le moins ſe permettre de confondre „ leur caractère légal avec leurs intérêts particuliers; la

„ corruption des *Secrétaires*, leurs manèges, leurs infidé-
„ lités, leur habitude de ſe faire payer par les deux par-
„ ties, &c. ſont des choſes conſtantes. Puiſque l'autorité
„ ne veut ni punir ni réprimer ces abus, il faut au moins
„ que la certitude de ne pouvoir les dérober à la cenſu-
„ re publique y mette une eſpèce de frein: c'eſt l'intérêt
„ du Gouvernement: c'eſt celui même des Compagnies que
„ tant d'excès aviliſſent.

„ *Tant que j'ai écrit d'*ANGLETERRE *je n'ai éprouvé*
„ *aucune tracaſſerie*; (20) & j'ai écrit des choſes bien plus
„ fortes. C'eſt cependant ſur le plan conçu, rédigé, exé-
„ cuté en *Angleterre*, & bien connu en *France*, que les
„ conventions ont été formées entre le Public de *France*,
„ les Poſtes de *France*, & moi. C'eſt d'après ce plan que
„ les ſouſcriptions ont été ouvertes & reçues; que la di-
„ ſtribution de l'ouvrage a été autoriſée; que le Roi a
„ accepté les exemplaires que je lui ai adreſſés directe-
„ ment: on n'a pas mis pour condition, que je reſpecte-
„ rois les lâchetés des *Maréchaux de France*, ſi quelqu'un
„ d'eux en commettoit, ou les prévarications des Tribu-
„ naux. On n'en a mis aucune: je n'en aurois pas ac-
„ cepté.

„ Je n'ai jamais entendu me ſoumettre à aucune eſpè-
„ ce de Cenſure: au contraire, j'ai proteſté hautement,
„ j'ai imprimé pluſieurs fois, que je n'aurois jamais d'au-
„ tre Cenſeur que ma propre délicateſſe. Je n'ai pas dit
„ un mot qu'elle puiſſe déſavouer. D'où viennent donc
„ les entraves auxquelles on prétend me ſoumettre?

„ En repaſſant la mer j'ai changé de lieu, mais non
„ pas de coeur; j'ai fait ſans regret le ſacrifice de ma
„ fortune; je ne ferai pas celui de mon independance,
„ ni des prérogatives auxquelles un accord ſolemnel m'a
„ donné droit. On peut me punir de mon amour pour
„ la *France*, de ma confiance au Miniſtère de *France*, de
„ mon devouement en tout ſens pour ma Patrie: on peut
„ me déterminer, à force de dégoût, à ceſſer d'écrire;
„ on ne me réduira jamais à écrire en eſclave. De tou-

„ tes

„ tes les indemnités que le Gouvernement de *France* me „ doit, la franchiſe de ma plume eſt, ce me ſemble, la „ moins coûteuſe, &, j'oſe le dire, la plus utile pour „ lui. „

Voilà, je n'en doute pas, & je n'en ai jamais douté, quoique je n'en aie jamais parlé, la véritable cauſe de mes infortunes; voilà ce qui a décidé le Miniſtère de *France* à ſaiſir l'occaſion de ſe venger: il n'avoit pas pu refuſer à la hauteur, à la netteté de ma conduite, lors de ma ſortie d'*Angleterre*, la parole ſolemnelle dont j'ai parlé; il n'avoit pas pu trouver depuis même de prétexte pour la violer.

D'ailleurs, je dois à la mémoire de M. le Comte de *Maurepas* cette juſtice: il n'étoit ni vindicatif, ni implacable: occupé uniquement de perpétuer ſon repos & ſon crédit, il ne cherchoit point d'autre jouiſſance. Ce que les Annales avoient de gai, il s'en amuſoit, le ſérieux, il ne s'en inquiétoit guère. Peut-être même trouvoit-il plaiſant que ce fut lui qui eut l'air de me protéger.

Ses agens dans l'adminiſtration ne penſoient pas de même: les uns ſe ſouvenoient encore de la lettre a M. le Comte de *Vergennes*, & des portraits qu'elle contient: les autres redoutoient la franchiſe peu politique des *Annales*.. Les filoux, a dit un homme ſenſé, *craignent les reverbères:* le ſuccès de cet ouvrage, les ſuffrages les plus reſpectables réunis en ſa faveur, l'empreſſement de tout ce qui ne le redoutoit pas, c'eſt-à-dire de tous les hommes vertueux & impartiaux, avoient enchaîné la mauvaiſe volonté.

Mais, quand on eut pour arracher le conſentement du vieillard la lettre du 8. Avril, que l'on ne montroit qu'à lui, & qu'il fut aiſé de lui faire prendre pour des menaces; quand on eut pour prévenir l'eſprit du jeune Roi l'autre lettre du 7. qu'on ne montroit auſſi qu'à lui, avec ce qu'on y a joint ſans doute, & qui ne ſe diſoit également qu'à lui, il a été facile de fabriquer l'ordre qu'on avoit déſeſpéré peut-être juſques-là de ſe procurer.

On ne pourra pas douter que les choſes ne ſe ſoient ainſi paſſées, ſi l'on ſonge que la lettre à M. *Le Noir* eſt du VIII. AVRIL 1780. & la *Lettre-de-cachet* du XVI. du même mois.

Mais cette même date amène une bien autre conſéquence: la ſeule idée en fait encore treſſaillir ma main; & c'eſt avec autant d'horreur que de ſaiſiſſement que je vais la développer.

Le 16 Avril 1780, je n'étois pas en *France*. J'étois le maître de n'y jamais rentrer: ſi mon aveugle fanatiſme pour ma Patrie; ſi ma confiance, plus folle encore qu'aveugle, dans une promeſſe de Miniſtres *François*, jointe à mille trahiſons, comme on le verra plus bas, ne m'avoit fait négliger des avis trop ſûrs, je n'y ſerois jamais rentré. La *Lettre-de-cachet* n'auroit donc jamais eu d'exécution. On forgeoit donc cette foudre au hazard, & ſans ſavoir ſi jamais elle produiroit ſon effet. Le Miniſtère de *France* a donc de ces reſerves meurtrières; il a des magaſins où il dépoſe ces inſtrumens de ſa vengeance; & il attend paiſiblement, comme un chaſſeur à l'affût, que la proie vienne s'offrir d'elle-même au coup qu'il veut lui porter.

Il y a plus: il imite le manège de ce chaſſeur dans ſes préliminaires, comme dans ſon objet. Vingt perfidies plus lâches les unes que les autres ont été multipliées ſucceſſivement pour me déguiſer le piège que l'on venoit de placer ſur ma route: Le ſeul cours rendu à la publicité des *Annales*, immédiatement après le 16 Avril, n'en eſt-il pas une de la plus criminelle eſpèce!

Quoi! l'on continuoit à répandre dans le public, ſous la garantie de l'autorité royale, un ouvrage dont l'auteur étoit proſcrit ſecrètement, & dévoué par les Miniſtres à l'opprobre, aux rigueurs reſervées pour les ennemis du Roi & de l'Etat! On continuoit à le recevoir pour le remettre au Roi; on le lui remettoit: on feignoit d'applaudir aux marques de ſatisfaction dont il continuoit de l'honorer: on avoit ſoin de m'informer!

Le

Le meme organe par lequel tranſpiroient juſqu'à moi les nouvelles d'une approbation ſi flatteuſe ; étoit employè à m'attirer à *Paris*. L'eſpion maſqué en ami que la police penſionnoit, à mes dépens, depuis cinq ans pour pénétrer dans mes ſecrets, inſtruit que je n'ignorois pas celui-là, ne ceſſoit de combattre l'effroi qu'il m'avoit inſpiré, par cette conſidération, qu'on n'auroit pas rendu la liberté aux *Annales* ſi on avoit voulu l'enlever à l'auteur; & que je pouvois ſans crainte venir en *France*, puiſque mes ouvrages étoient ſi bien acueillis à *Verſailles*. On feſoit ainſi ſervir un nom ſacré a faciliter le ſuccès d'une iniquité, dont ce même nom devoit etre l'inſtrument !

Elle n'a eu lieu qu'au bout de ſix mois ; mais au bout de ſix ans, de vingt, la *Lettre-de-cachet* qui l'ordonnoit auroit eu la même efficacité. J'étois donc pour le reſte de ma vie dévoué à ſubir, dans quelque tems que ce fût, l'atteinte de ce poignard ; & dans la dernière vieilleſſe, lorſque raſſaſiè de calamités, épuiſé de travaux ; je ſerois venu demander à ma patrie, pour prix de tant d'efforts, de ſacrifices, la permiſſion d'y mourir en paix, je n'aurois trouvé de porte pour y rentrer que la *Baſtille*, ni d'autre tombeau que ſes cachots!

D'après ces réflexions, quel nom donner, grand Dieu, à la *Lettre-de-cachet* du 16 Avril 1780 ! Comment qualifier cet empreſſement à la fabriquer, & cette patience à atteudre le moment d'en faire uſage !

Maintenant qu'on ſonge qu'une détention ainſi motivée, ainſi préparée, ainſi conſommée, a durè près de *Deux ans* ; qu'elle a porté à mes affaires & à ma ſanté un préjudice preſque également irréparable; que ſi ma ruine abſolue au civil, & mon anéantiſſement entier au phyſique n'en ont pas été le fruit, j'en ſuis redevable à une faveur particulière de la Providence, qui me prèdeſtinant apparemment au miniſtère que je remplis en ce moment, c'eſt-à-dire, à publier les horreurs de la *Baſtille*, m'a doué d'une organiſation expreſſe pour les ſupporter.

Si

Si c'etoit à M. le M. de *Duras* qu'on eut cru devoir une ſatisfaction auſſi complète, on ne pourroit s'empêcher de rèpéter ce qu'a dit à cette occaſion un des plus illuſtres Souverains de l'*Europe*: „ *Ce Monſieur de Duras eſt* „ *donc un bien grand Seigneur!* „

Les exemples ne ſont rien en ce genre: dans une matière où tout eſt caprice & deſpotiſme, les autorités, les comparaiſons ſont bien inutiles: je ne puis cependant m'empêcher d'en faire une.

Dans le nombre innombrable bes *Embaſtillemens* qui ont eu pour objet une ſatisfaction due à des perſonnes puiſſantes, on peut compter celui de *La Beaumelle*. Cet écrivain plus qu'indiſcret avoit oſé dans ſes mémoires de M. de *Maintenon* inſérer cette phraſe: *La Cour de Vienne accuſee depuis long-tems d'avoir toujours à ſes gages des empoiſonneurs* . . . . Certainement l'offenſe etoit grave & publique: le châtiment pouvoit ſans injuſtice être ſevére, & la réparation éclatante.

Cependant *Cinq mois de Baſtille* parurent ſuffiſans. *La Beaumelle* trouva même une protection efficace dans la généroſité de la Cour qu'il avoit inſultée. C'eſt à ſa ſollicitation qu'il devint libre, et point *Exilé*.

Tout homme de guerre qu'eſt M. le M. de *Duras*; tout homme de lettres qu'eſt M. le M. de *Duras*; tout homme d'eſprit qu'eſt M. le M. de *Duras*; tout *académicien* qu'eſt M. le M. de *Duras*; malgré tous ces titres, il n'eſt pas probable qu'il ait paru au Miniſtère *François* lui tout ſeul, un perſonnage plus important que la Maiſon d'*Autriche* entiére; quelles que violentes qu'on veuille ſuppoſer mes ſix lignes ignorées, à M. le M. de *Duras*, on ne peut pas imaginer de les comparer à l'inculpation publique, et auſſi atroce que fauſſe, du roman dont il s'agit.

Si donc M. le M. de *Duras* a bien voulu ſervir de prête-nom à la *Lettre-de cachet* contre moi, quand on l'a enfantée, il eſt evident que ce n'eſt pas à lui que je dois en imputer la durée; il n'auroit pas demandé, on ne lui au-

auroit pas offert, un ſi long ſacrifice (21). Il n'a pas tenu à cette indiſcrétion, ou plutôt à cette malignité, qui me cherchoient par-tout des torts, et au Miniſtére *François* des excuſes, qu'on ne le crut exigé par une divinité terreſtre un peu plus impoſante. Elles ne ſe ſont pas bornées à compromettre à mon occaſion le nom d'un ſeul Souverain. Aprés avoir donné mes prétendues relations avec l'un comme le motif de l'iniquité du 27. Septembre 1780. on a voulu en rendre un autre directement complice. On a publié qu'elle avoit été accordée aux inſtances de ſa Majeſté *Pruſſienne*. Le bruit s'eſt répandu, et il ſubſiſte encore, que ce Monarque piqué de l'Epître à M. d'*Alembert*, * et des détails que j'ai cru devoir publier à l'occaſion de la célèbre affaire du *Meunier* **, et plus encore aiguillonné par les inſtances des petits *Platons* de *Paris*, avoit ſollicité à *Verſailles* ma détention; que le Miniſtère de *France* n'avoit pu refuſer cette condeſcendance à un philoſophe auſſi important, et que les portes de ma geole n'avoient pas pu s'ouvrir ſans l'aveu de celui par l'ordre de qui elles s'étoient fermées.

Mais quelle apparence qu'un Légiſlateur auſſi équitable, auſſi bienfeſant chez lui, ſe fût abaiſſé juſqu'à ſolliciter une injuſtice, une oppreſſion pour ſon compte chez autrui? Quelle apparence qu-ayant fait tout récemment à l'Auteur des *Annales* l'honneur d'en adopter même les expreſſions dans une de ſes loix, *** il ſe fût permis un caprice de cette eſpéce contre ce même écrivain, qui ne l'avoit jamais offenſé? Quelle apparance d'ailleurs que *Verſailles* eût cru devoir un hommage auſſi cruel à *Potzdam*, qu'on eût oſé faire au Roi de *France* la propoſition de ſe rendre l'exécuteur des vengeances du Roi de *Pruſſe?*

Dans des délits publics, qui tendent à flétrir l'honneur

---

* Voyez le Tome IX. des *Annales Politiques ec.* pag. 79.
** Ibid. page 4. & ſuivantes.
*** Voyez le Tome VII. des *Annales Politiques, ec.* page 434.

neur d'une Couronne, tel que celui de *La Beaumelle* dont je viens de parler, les Princes peuvent ſans doute ſe rendre les uns aux autres le ſervice de les réprimer, quoiqu'ils n'y ſoient pas perſonnellement intereſſés; mais dans tout le reſte ils portent entr'eux la jalouſie du pouvoir au point de protéger, et quelquefois au préjudice de l'ordre commun, même les coupables: comment les ſoupçonner de ſe concilier pour la proſcription d'un innocent?

Enfin ce qui achève de juſtifier le Roi de *Pruſſe*, et de démontrer que je n'ai pas été le *Calliſthène* de l'*Alexandre* du *Nord*, c'eſt la date de la *Lettre-de-cachet* dont il s'agit. Le 16. Avril 1780. eſt de beaucoup anterieur aux prétendus torts avec leſquels on auroit voulu la lier. Il eſt donc clair que ce Prince n'a point ſouillé ſa carrière philoſophique, en pourſuivant avec un pareil acharnement un écrivain qui, à la verité, n'a point recherché ſes faveurs, mais à qui certainement il n'a pas pu refuſer ſon eſtime.

Le détail des traitemens que j'ai eſſuyés, la longueur même de ma detention, ſont encore autant de preuves qu'il n'y a eu aucune part. S'il en avoit été le véritable auteur, la perte de la liberté ne lui auroit-elle pas paru une réparation ſuffiſante? Auroit-il exigé des Miniſtres de *Verſailles* ces raffinemens de vengeance dont je parlerai tout-à-l'heure; ou ceux-ci l'auroient-ils méconnu, outragé, au point de croire s'en faire un mérite auprès de lui? Loin de ſe prêter à prolonger ma détreſſe, ſa généroſité ne l'auroit-elle pas preſſé de ſuivre l'exemple de la Cour de *Vienne* envers *La Beaumelle*? Infiniment moins fondé à ſe plaindre, auroit-il été plus implacable? Auroit-il preſcrit à la *Baſtille* envers un *François* des rigueurs, qu'un de ſes ſujets, vraiment criminel, auroit pas eu à craindre à *Spandaw!*

Il eſt bien étonnant que le nom de deux auſſi grands Princes ſe trouve ainſi mêlé dans les infortunes d'un ſimple particulier, de celui peut-être de tous les hommes qui

qui ont cultivé la littérature, à qui ſa ſimplicité perſonnelle, ſon éloignement pour toute eſpèce d'éclat, ſon horreur pour toute eſpèce d'intrigues, ſon indifférence pour la fortune, et tous les objets de l'ambition, auroit peut-être dû le plus épargner les dangers attachés à l'honneur d'être connu des Souverains: mais enfin il eſt au moins auſſi evident que ni l'un ni l'autre de ceux dont je parle ici n'a pu y contribuer. Ma détention n'a pas plus eu pour cauſe dans ſon principe, ou dans ſa durée, de prétendues réquiſitions parties de *Berlin*, que de prétendus renſeignemens envoyes à *Vienne*.

Mais quel a donc été l'objet, le motif de cette durée? Pour celui-là on ne me l'a pas cachè: c'eſt la ſeule confidence que l'on m'ait jamais faite à la *Baſtille:* c'eſt la ſeule réponſe dont on ait jamais honoré mes ſupplications.

Au bout de quinze jours on m'a dit franchement, qu'il ne s'agiſſoit plus de M. de *Duras:* „ Et de quoi „ s'agit-il donc? Oh, ILS craignent que vous ne cher- „ chiez à vous venger: on vous ouvriroit les portes tout- „ à-l'heure, s'ILS étoient ſûrs que vous n'éclataſſiez pas „ contre eux: „ car en me parlant des Dieux de ce *Tartare*, c'eſt-à-dire des Miniſtres, on ne ſe ſervoit jamais avec moi que de ce mot collectif ILS. Voilà ce qu'on n'a ceſſé de me dire pendant *Vingt mois*, et ce que le Public ſavoit bien ſans que je le lui appriſſe.

Qu'on ſe mette à ma place, et qu'on apprécie de quelle terreur, de quelle accablante indignation ces lâches aveux devoient remplir mon ame. C'étoit donc un éclat futur et incertain qui déterminoit ma ſervitude préſente! Après m'avoir immolé à une vengeance injuſte, on en éterniſoit les effets uniquement pour la tranquillité de mes oppreſſeurs? Suivant leur rituel politique je devois être captif tant que je ſerois à *craindre*, c'eſt-à-dire, tant que mon ame ne ſeroit pas avilie, ou mes organes dérangés, ou au moins mes foibles talens détruits par les glaces de l'âge, et les convulſions du déſeſpoir.

pu quelque choſe ſur l'eſprit des Miniſtres, d'eſſayer ce que pourroit l'indulgence ſur le mien, ſur cette ame indomptable, dont ils prétendoient avoir été forcés de punir les écarts avec tant d'éclat? Je n'ai ceſſé de le répéter, dans les mille et un mémoires que j'ai ſoupirés du fond de la *Baſtille*: je ne connoiſſois encore ma Patrie que par ſes rigueurs: et je l'avois adorée: quelle auroit été mon idolâtrie, à l'inſtant où abjurant une prévention injuſte, et des caprices cruels, on lui auroit permis de me tendre les bras; où à ce ſentiment que ſes duretés n'avoient pas altéré, j'aurois pu joindre celui de la reconnaiſſance pour un premier bienfait;* où rentré dans tous les

---

* Ce mot comporte un éclairciſſement que je ne puis renvoyer aux Notes: il eſt trop important pour moi qu'on ne le perde pas de vue.

Parmi les abſurdités, & les menſonges ſans nombre dont mon infortune, comme c'eſt l'uſage, m'a rendu l'objet, on en a gliſſé une qu'il ne m'eſt pas permis de mépriſer: on a dit, on a écrit, on a imprimé que le Miniſtére de *France* avoit ſur moi des droits d'autant plus, que j'en recevois *une penſion de deux mille écus*

Je ſuis obligé de déclarer, qu'il n'y a jamais eu d'impoſture plus impudente. Il eſt inconcevable qu'on l'ait hazardée, poſtérieurement au 27. Septembre 1780., aprés ce que j'avois dit en Aout precedent, No. LXIX. des *Annales*, page 296.

„ Il n'yen a qu'un ſeul (des Rois de l'*Europe*) envers qui le „ reſpect, l'attachement, la fidélité, ſoient pour moi des devoirs; „ uu ſeul de qui j'eusse pu accepter les bienfaits ſans rougir, & ſans „ ſcrupule. Or, celui là je ne lui ai jamais demandé, je ne lui demanderai jamais que juſtice. "

Il ne s'agit pas ici de la reponſe que l'on a faite à cette demande: mais il eſt clair que l'homme qui tenoit ce langage publiquement, dans un ouvrage imprimé, n'etoit pas *penſionné*.

Les ſeules marques d'attention que j'ai recues dans ma vie, du Miniſtère de *France*, ſont trois *Lettres-de-cachet*, l'une de *Baſtille*, & deux d'*Exil*, dont la premiére étoit la punition d'avoir défendu, comme *Avocat*, M. de *Bellegarde*, condamné ſolemnellement d'abord comme coupable, & ſolemnellement reconnu innocent, trois ans aprés.

Les

droits du reſte de la famille, j'aurois pu me dire à moi-même : des préjugés fâcheux m'ont nui : eh bien, travaillons à les détruire : on m'a reproché de la violence, de la fougue : pouſſons la douceur, & la patience juſqu'à l'excès : tâchons de diſſiper les craintes, de déſarmer la haine, d'ôter tout prétexte à l'inquiétude.

En ſortant du ſépulchre, ces diſpoſitions mon premier mouvement a été de les confirmer : *Lazare* nouveau, de baraſſé du ſuaire funèbre qui avoit pendant vingt mois intercepté tous les mouvemens de ma bouche & de mon coeur, c'eſt la ſenſibilité, c'eſt l'amour de la paix, c'eſt la *Reconnoiſſance* que j'ai annoncé : pendant cinq ſemaines en-

---

Les autres affaires que j'ai traitées, ſoit comme Juriſconſulte, ſoit ſimplement comme Homme de Lettres, ne m'ont pas toutes valu des diſtinctions auſſi flatteuſes : mais il n'y en a pas une dont l'ingratitude des cliens que je ſauvois, les prévarications des tribunaux que je forcois d'etre juſtes, la ſtupidité, ou la corruption des hommes en place que je démaſquois, n'ait empoiſonné pour moi le ſuccés. Il n'y a point d'amour-propre à dire que le Barreau & la Littérature n'ont point produit d'homme dont la vie ait été ſemée d'anecdotes plus incroyables en ce genre depuis la Défenſe de M. le Duc d'*Aiguillon*, juſqu'à mes Reflexions ſur celle de M. de *Lally*.

J'oſerai dire plus, quand on devroit m'accuſer d'amour-propre, & reveiller les anciens cris d'*égoiſme* : il n'y a pas eu d'écrivain dont le zèle ait été plus pur, l'ame plus inacceſſible au manége, en tout genre, comme aux conſidérations perſonnelles, les faibles talens plus excluſivement dévoués à la defenſe de la juſtice, à la manifeſtation de la vérité : & il y paroit bien, aux fruits que j'en ai tirés.

Puiſque j'ai parlé ici de l'exil occaſioné par la défenſe de M. de *Bellegarde*, je dois rendre hommage à la généroſité de M. le M. de *Biron*, en cette occaſion. Il étoit Chef du Conſeil de Guerre que la *Lettre-de-cachet* ſembloit venger. Il ſe donna les plus grans mouvemens pour en précipiter la révocation. A mon retour l'accueil le plus honnete, le plus flatteur, fut l'appareil qu'il mit à ma bleſſure.

Des Chevaliers *Francois* tel eſt le caractére :

Mais ce n'eſt pas apparemment celui des Chevaliers *Littérateurs*, ni des Marechaux *Académiciens*.

entières je n'ai ceſſé de tendre vers ces deſpotes puſillanimes autant qu'implacables, des mains encore meurtries des fers dont ils les avoient ſi long-tems chargées. Je ne leur demandois que la grace de m'éprouver, & je n'ai pu l'obtenir ! ils n'ont oſé croire que mes paroles fuſſent ſincères ! Indignes d'apprécier mon coeur, ils ont cru leurs *Lettres-de-cachet* un frein plus ſûr que ma délicateſſe : & quand la jouiſſance d'une liberté deſormais inaltérable, me conſole à-peine du prix qu'elle me coûte, ils s'applaudiſſent peut-être de la ſagacité qui leur feſoit devenir l'uſage *Infaillible* que j'en ferois.

Ecartons ces retours & ces regrets qui n'ont plus d'application : n'ayant pu être admis à convaincre les Miniſtres de *France* de ma réſignation, profitons au moins de la faculté qu'ils m'ont forcé de me donner de démaſquer aux yeux du Public leurs injuſtices, de révéler leurs barbaries. Les unes ſont déjà bien conſtantes : entrons enfin dans le détail des autres : & ſi, à la lecture de ces mémoires quelques lecteurs ſont tentés de dire que jamais oppreſſion n'a été reprochée avec tant d'énergie, forçons les de convenir également qu'il n'y en a jamais eu d'auſſi cruelle.

§. III.

Du Regime de La Bastille.

Je ne touche point ici pour le préſent à une queſtion delicate, dont la diſcuſſion ſeroit plus pénible que la ſolution n'en pourroit être utile. Je ne cherche point ſi les *Priſons d'Etat* ſont néceſſaires à un gouvernement ; s'il faut à toutes les adminiſtrations de ces depôts ſouſtraits à l'inſpection des Loix ; ſi ce reſſort violent, et toujours dangereux, peut être regardé comme indiſpenſable dans des machines qui, pour ſe conſerver, ont quelquefois beſoin d'eſſuyer des ſecouſſes extraordinaires ; ſi enfin

enfin ce qu'on désigne en *France* par le nom bizarre de *Lettre-de-cachet*, est une maladie particulière et propre à ce royaume, comme la *Peste* à l'*Egypte*, la *Petite Vérole* à l'*Arabie*, les inondation de cendres brûlantes au voisinage des *Volcans*, ec. ce problême est à-peu-près résolu par les faits; si cette solution n'est pas celle qu'admettroit une philosophie humaine, elle n'en est pas moins adoptée par une politique universelle.

On ne voit point de nation chez laquelle l'autorité n'ait usé de cette ressource, ou de quelque équivalent. *Rome* dans le tems de sa plus pure liberté avoit des *Dictateurs*. Les ordres de ce magistrat suprême valoient bien des *Lettres-de-cachet*, puisqu'il disposoit sans appel, et sans rendre de compte, non-seulement de la liberté, mais de la vie des citoyens.

A *Sparte* la *Raison d'état* poussoit le despotisme encore plus loin, pour ainsi dire. Les Rois mêmes, c'est-à-dire les chefs de la nation, y étoient soumis; les *Ephores* pouvoient les envoyer en prison: c'étoit à la vérité le contraire d'une *Lettre-de-cachet*; mais enfin c'en étoit une espéce.

Je vois que dans le lieu de l'univers où l'Administration est le plus surveillée, le plus restrainte, dans celui où l'on a le mieux réussi à garantir les particuliers sans pouvoir des abus arbitraires du pouvoir, à *Londres* même, il existe une *Tour* destinée à renfermer les *Criminels d'état*. Le *Parlement*, ce gardien des libertés privées, autant que des franchises publiques, non-seulement ne marque pas d'effroi à l'aspect d'une citadelle qui semble menacer les unes et les autres; mais il en fait quelquefois usage: il ne croit par là ni violer, ni compromettre les priviléges du Peuple. (22)

A plus forte raison une semblable institution pourroit-elle paroître excusable en *France*, où les caractéres étant plus impétueux, les prétentions des différens pouvoirs qui ne cessent de s'y choquer moins circonscrites, et l'autorité royale sans bornes comme sans étendue bien constatées,

on

on peut dans de certains momens s'imaginer avoir beſoin d'un frein, ou d'un épouvantail qui défende les prérogatives du trône, ſi ce ne ſont pas celles de la nation. Mais encore une fois je n'entre point ici dans cet examen: ce n'eſt pas de la légitimité de la *Baſtille* que je m'occupe en ce moment; c'eſt de ſon régime. Or ce régime eſt horrible: il ne reſſemble à rien de ce qui s'eſt jamais pratiqué, ou ſe pratique aujourdhui dans le monde. (23)

Si dans les relations de ces voyages qu'une effervescence paſſagère a tant multipliés ces derniéres années, nous liſions qu'aux Terres *Auſtrales*, dans quelques-unes des îles que la nature ſembloit y avoir cachées au reſte du monde, il exiſte une nation légère, douce, frivole même par eſſence; dont le gouvernement n'eſt point ſanguinaire; où les affaires les plus ſérieuſes prennent toujours une tournure plaiſante; et dans la capitale de laquelle cependant on conſerve avec ſoin un abyme, où tous les citoyens ſans exception peuvent être à chaque inſtant précipités; où en effet on en précipite journellement quelques-uns, ſur des ordres dont il n'eſt poſſible ni d'éviter le coup, ni d'eſpérer l'examen, ni ſouvent de pénétrer le motif ou le prétexte:

Que l'infortuné ainſi évanoui ſe trouve alors ſéparé du monde entier; plus eloigné de ſes parens, de ſes amis, et ſur-tout de la juſtice, que s'il étoit transféré dans une autre planéte; que ſes réclamations ſont étouffées ſans reſſource, ou du moins n'ont qu'un ſeul canal pour ſe produire au dehors, et c'eſt préciſément celui qui eſt toujours intéreſſé à les ſupprimer, en raiſon de ce que leur motif, c'eſt-à-dire l'oppreſſion qui les neceſſite, eſt plus grave et plus palpable.

Qu'il eſt abandonné, au moins très-longtems, ſans *livres*, ſans *papier*, ſans communication avec qui que ce ſoit, au tourment d'ignorer ce qui ſe paſſe au dehors, ce que deviennent ſa famille, ſa fortune, ſon honneur, et de quoi on l'a accuſé, et de quoi on l'accuſera, et quel ſort on lui réſerve; tourment dont une ſolitude ſans aucune

cune eſpèce de diſtraction rend à chaque minute les aiguillons plus vifs, et la ſenſation plus profonde.

Qu'il n'a d'autre caution de la ſûreté de ſa vie que la délicateſſe de ſes gardiens; gardiens qui, malgré le ſigne d'honneur attaché à leur vêtement, étant capables pour de l'argent de s'avilir juſqu'à ſe rendre ſur un ordre arbitraire de lâches ſatellites, ne répugneroient pas ſans doute a ſe charger d'un miniſtère plus lâche encore, et plus barbare, ſi on l'exigeoit d'eux au même titre; qu'ainſi il peut très raiſonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui ſert; qu'à chaque fois qu'on ouvre ſa porte, le cri lugubre des verroux qui la chargent peut lui paroître le précurſeur d'un arrêt de mort, et le ſignal de l'arrivée des muets deſtinés à l'exécuter; ſans que le ſentiment de ſon innocence, ou l'équité du Prince, ſoient pour lui un motif de tranquillité, puiſque la première ſurpriſe faite à celle-ci peut être ſuivie d'une ſeconde; puiſq'on a ſur ſa vie le même droit que ſur ſa liberté; puiſque les mêmes mains qui ſe prêtent à l'aſſaſſiner moralement mille fois par jour en vertu d'une *Lettre-de-cachet*, ne ſe refuſeroient pas ſans doute à le tuer phyſiquement une fois, d'après la même autoriſation; et que dans un lieu où tout eſt douleur et myſtère il n'y a pas d'attentats qui ne puiſſent être commis et cachés avec la même facilité.

Que s'il conſerve ſa ſanté, elle n'eſt qu'un ſupplice de plus, parce que ſa ſenſibilité eſt plus vive, et ſes privations plus douloureuſes; ſi elle ſuccombe, comme il arrive preſque toujours, le régime de la maiſon qui ne change point le livre ſans ſecours, ſans conſolation, à l'idée horrible qu'il ne peut échapper; qu'il va laiſſer ſa famille malheureuſe, ſa mémoire compromiſe; que ſa cendre ſera privée des derniers tributs payés par la tendreſſe aux objets qu'elle a perdus; que ſa fin ſera peut-être ignoree; que ſa femme, ſes enfans abuſés, feront éncore des vœux et des efforts pour ſa dèlivrance, long- temps aprés que le tombeau où il a été enſeveli vivant ne conſervera plus que ſes oſſemens décharnés.

Si

Si un pareil tableau ſe trouvoit dans les voyages de *Cooke*, ou de l'Amiral *Anſon*, quelle impreſſion produiroit-il? Ne prendrions-nous pas le peintre pour un impoſteur; ou bien, en nous applaudiſſant de vivre dans des contrées exemptes d'une pareille ſervitude, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement ſi barbare, et une nation ſi avilie?

Helas! c'eſt celui de la *Baſtille*, et qu'il eſt encore au-deſſous de la vérité! Qu'il eſt loin de rendre ces tortures de l'ame, ces convulſions prolongées, cette agonie perpétuelle qui éterniſe les douleurs de la mort, ſans jamais en amener le repos; enfin tout ce que les geoliers de la *Baſtille* peuvent faire ſouffrir, et ce que perſonne ne peut peindre!

Le premier article de leur code c'eſt le miſtère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations; miſtère qui s'étend juſqu'à laiſſer du doute non-ſeulement ſur la *réſidence*, mais ſur la *vie* de l'homme diſparu entre leurs mains; miſtère qui ne ſe borne pas à interdire ſans exception tout accès auprès de lui aux nouvelles qui pourroient, ou le conſoler, ou le diſtraire, mais qui empêche également qu'on ne puiſſe vérifier ni où il eſt, ni même s'il eſt encore.

L'homme qu'un officier de la *Baſtille* voit et angarie tous les jours, il ſoutient ſans rougir quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais ni vu, ni connu. Quand mes vrais amis ſollicitoient auprés du Miniſtre chargé du département de ces *Oubliettes* la permiſſion de me voir, il répondoit comme un homme étonné, même qu'on put me croire à la *Baſtille*. Le Gouverneur a ſouvent juré à pluſieurs d'entre eux, ſur ſon *honneur*, et *foi de Gentil-homme*, que je n'y avois pas été huit jours; car le ſcandale de ma détention, le ſoin que l'on avoit eu de l'opérer en plein jour, et en plein rue, ne lui permettoit pas de ſoutenir, comme il l'auroit fait ſans cela, que je n'y étois jamais entré.

Un laquais ment de même à la porte de ſon maître

quand il en a reçu l'ordre : mais ce n'eſt que pour écarter des viſites importunes : ſes fauſſetés ont un but utile, ou un effet agréable : il ne les appuie point par un air pénétré, ni par des ſermens : et cependant cet emploi l'avilit. Appréciez donc celui d'un Miniſtre, et d'un Gouverneur de la *Baſtille*, qui ne trompent que pour tourmenter, et dont les menſonges ne produiſent que des douleurs.

J'oſe le demander quel eſt l'obiet de cette incertitude affectée où on laiſſe un public entier, des amis, une famille, ſur l'exiſtence phyſique de l'homme qu'on leur a ravi ? Ce ne peut pas être de faciliter les moyens de le convainere, & d'aſſurer ſon châtiment : car, 1. cette clandeſtinité n'ajoute rien à ceux que l'on a d'ailleurs, ſoit pour inſtruire ſon procès, ſoit pour conſommer la punition, s'il y en a une de prononcée : 2. mon exemple prouve que la *Baſtille* recèle ſouvent des hommes à qui non-ſeulement on ne veut pas faire de procés, mais à qui l'on n'en peut pas faire ; & ce ſont préciſément ceux là ſur le ſort de qui l'on affecte d'épaiſſir le plus le nuage : dans quel deſſein, je le répète ?

Le régime de ce Château étant expreſſément inſtitué pour déchirer les ames, pour rendre *la vie dure*, comme me l'a dit naïvement une fois, un des queſtionaires à *croix de St. Louis*, qui ne frémiſſent pas de ces fonctions, je conçois que l'iſolement abſolu, l'ignorance ſans exception où l'on tient un priſonnier de ce que l'on a fait, de ce que l'on fait, de ce que l'on fera, pour ou contre lui, eſt un moyen parfaitement convenable au but que l'on ſe propoſe ; rien n'eſt mieux imaginé pour faire paſſer un homme par toutes le gradations du déſeſpoir, ſur-tout s'il a le malheur d'avoir une de ces ames fières & actives, que le ſentiment de l'injuſtice revolte, pour qui l'occupation eſt un beſoin, & l'attente un ſupplice, mais pourquoi faut-il aſſocier à ſes tourmens ſes parens, ſes amis, que l'on feint de ne pas vouloir aſſocier à ſes infortunes ?

Au

Au moins quand il y a un procès établi, on connoît la nature de l'accuſation; on ſait inſq'où elle doit s'étendre: on ſuit les progrès de la procédure; on ne perd point la victime de vue, juſqu'au ſacrifice, ou juſqu'au triomphe. L'iniquiétude a des bornes, & la douleur des conſolations.

Mais ici, tandis que l'infortuné ſouſtrait à tous les yeux accuſe ſes amis, ſa famille de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur faſſe un crime de ſe ſouvenir de lui: ſa captivité dépendant d'un caprice, ſes fers pouvant ou tomber à chaque moment, ou ſe perpétuer ſans fin, chaque jour eſt pour ceux qui eſpèrent de le revoir, comme pour lui, une période complette, où ils épuiſent toutes les angoiſſes de l'attente, & toutes les horreurs de la privation: le matin on pleure du ſouvenir de ce que l'on a déjà ſouffert, & le ſoir par la certitude d'avoir encore à ſouffrir, ſans qu'il ſoit poſſible même d'entrevoir une fin à ces ſupplices; ou ſi l'imagination eſſaie de s'en fixer une, ce n'eſt que pour ſe préparer de nouveaux déchiremens.

Dans les vues de l'inſtituteur primitif du régime de la *Baſtille*, cette effroyable politique avoit un objet: c'étoit de ſe défaire ſans bruit, & ſans éclat, des hommes pour l'aſſaſſinat de qui le bourreau lui auroit refuſé ſon miniſtère: quand il avoit proſcrit un innocent, car on ne proſcrit que ceux-la, les coupables on les juge; quand il avoit proſcrit un innocent, il vouloit qu'on ignorât l'epoque de ſa mort, afin de ne la fixer qu'au moment précis qui convenoit à ſes intérêts, ou à ſa vengeance.

Mais *Louis XVI.* n'eſt pas *Louis XI.*: l'un eſt auſſi humain que l'autre étoit barbare: l'un reſpecte autant la juſtice & les loix; il en récommande auſſi ſoigneuſement l'obſervation, que l'autre ſe plaiſoit à les faire violer, & à donner l'exemple de l'infraction. Comment donc conſerve-t-on ſous l'humanité de *Louis XVI.* le règime inventé par la tyrannie de *Louis XI.* Comment ſous le Prince à qui l'équité eſt chère, & le ſang des hommes précieux, les ſujets ſont-ils expoſés aux mêmes cataſtrophes que ſous

celui pour qui les exécutions étoient un ſpectacle délicieux, qui appelloit le bourreau ſon *Compère*, & ne marchoit jamais que ſous l'eſcorte d'un ſatellite, ſon compére auſſi, mais plus féroce, plus ſanguinaire que tous les bourreaux enſemble?

Encore ſi c'étoit la gravite des délits, ou l'eſpéce des perſonnes qui déterminaſſent cet étrange et perilleux incognito; ſi l'on ne couvroit de ce voile funèbre que des hommes dévoués par l'énormité de leurs forfaits à un ſupplice prochain, ou des intriguans que leur naiſſance, ou leurs richeſſes, ou leurs relations rendiſſent redoutable, on auroit au moins une excuſe, ou un prétexte.

Mais la *Baſtille*, comme la mort, égalife tous ceux qu'elle engloutit: le ſacrilège qui a méâlté la ruine de ſa Patrie; & l'homme courageux qui n'eſt coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur; & le lâche qui a traffiqué des ſecrets de l'Etat, & celui qui a dit aux Miniſtres des vérités utiles, mais contraires à leurs intérêts; & celui qu'on enchaîne de peur qu'il ne deshonore ſa famille par des crimes, & celui dont on ne redoute que les talens, ſont tous plongès dans les mêmes ténèbres. *

Et qu'on y ſonge bien: elles ſont doubles: elles empêchent de voir, comme d'être vu: non-ſeulement elle ôtent au priſonnier la connaiſſance de ce qui peut l'intéreſ-

---

* Cela n'eſt pas tout-à-fait exact. On verra plus bas en faveur de qui, & dans quels cas ces ténébres s'éclairciſſent. Ainſi je ne prétens pas qu'il n'y ait jamais d'exception; je parle du *régime général*, de ce que j'ai éprouvé perſonnellement, de ce que l'on m'a dit ſans ceſſe etre le coſtume habituel & l'ordre commun de la maiſon. On ſent bien que c'eſt ſur-tout à l'innocence qu'il doit etre funeſte. Dans des rigueurs dont le caprice diſpoſe, il n'y a que la protection qui puiſſe procurer des diſpenſes or dès qu'un homme innocent eſt à la *Baſtille*, il eſt bien clair, ou qu'il n'a pas de protecteurs; ou que ſes protecteurs ſont moins puiſſans que ſes ennemis. C'eſt donc ſur-tout pour lui qu'eſt préparé l'abominable régime dont il eſt ici queſtion.

reſſer perſonnellement, la faculté de régler ſes propres affaires; de prévenir par des arrangemens définitifs ou proviſoires, ſa ruine, & celle quelquefois de ſes correſpondans, celle ſur-tout d'éclairer ſes protecteurs, de déſarmer ſes ennemis; enfin, tout ce qui pourroit l'occuper utilement: mais elles lui dèrobent juſqu'à l'aſpect des affaires publiques qui pourroit le diſtraire: devenu étranger à l'univers entier, on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y paſſe. Il y a peut-être dans ces cachots tel homme qui fatigue journellement de ſes prières *Louis XV.* & le Duc *de la Vrilliére:* il ſe croit encore enchaîné par eux: il eſt ſans ceſſe à genoux devant ces deux fantômes dont il n'exiſte plus que la mémoire: & les officiers du lieu, témoins de ſon erreur, ont la ſtupide delicateſſe, ou le ſcrupule barbare de ne pas l'en tirer.

De cette ignorance active & paſſive, il réſulte des effets infiniment funeſtes pour l'infortuné ainſi abuſé: s'il n'a été ſacrifié, par exemple, qu'á la vengeance perſonnelle d'un homme en place, il n'eſt point ſoulagé par la chûte même de ce coloſſe dont la proſpérité l'a écraſé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui même, puiſqu'il n'en eſt pas inſtruit: s'il n'a pas des amis ardens; ſi ſa famille eſt timide, ou obſcure, ou indifférente, ou éloignée, l'oppreſſion reſte la même, quoique l'oppreſſeur ſoit evanoui. Le ſucceſſeur ſonge bien plutôt à uſer de la même reſſource, qu'à redreſſer les torts qu'elle a produits. Le priſonnier reſte à la *Baſtille*, non pas parce qu'on deſire qu'il y ſoit, mais parce qu'il y eſt; parce qu'on l'oublie; parce que les bureaux ne ſont pas ſollicités; & que rien n'égale la difficulte de ſortir de ce puits meurtrier, ſi ce n'eſt la facilité d'y tomber.

J'en puis citer un exemple, autre que le mien, & ſans compromettre perſonne. De mon tems la *Baſtille* recéloit un *Génevois*, nommè *Peliſſeri*. Son crime unique étoit d'avoir fait quelques remarques ſur les opérations financières de M. *Neker*. Quand un hazard très-ſingulier m'en a inſtruit, il y étoit depuis trois ans: il y eſt peut-

être

être encore; et ne connoit ni la ſubverſion de ſa patrie, ni celle du Miniſtre qu'il accuſe avec raiſon de la ſienne. Il ne ſortira que quand un autre hazard, ou peut-être la mention que j'en fais ici rappellera ſa mémoire aux cerveaux mobiles qui maîtriſent l'immobilité de la *Baſtille*: peut-être enfin ſentira-t-on combien il eſt affreux d'éterniſer ainſi au nom de l'*Etat* la vengeance perſonnelle d'un adminiſtrateur paſſager; de punir un ètranger, un homme honnête, d'avoir été aſſez éclairé pour preſſentir ce que le gouvernement ne devoit pas tarder à faire lui-même; car enfin que reſte-t-il des opérations de M. *Neker?* Si M. *Peliſſeri* a eté coupable en les cenſurant, que ſont donc ceux qui les ont détruites? (24)

Peut-on ne pas frémir d'horreur, en ſongeant que celles dont je trace le pénible tableau, ont éte le prix d'une indiſcrétion, qui, quelques mois plus tard, eſt devenue non-ſeulement une action prudente, mais une néceſſité. Le panégyriſte de M. *Neker* aujourdhui riſqueroit ſans contredit de ſe trouver le commenſal de ſon critique: et tandis qu'un deſpotiſme ſans pudeur multiplie arbitrairement les victimes de ces terribles inconſequences, leurs réclamations ſe perdent dans les ténèbres inacceſſibles dont je parle.

Encore une fois, qu'on y ſonge bien, rien n'en ſort, comme rien n'y pènetre: les tentatives même qu'un priſonnier peut hazarder, auprès de ſes protecteurs, pour les intéreſſer à obtenir ou une procédure ou un pardon, on les intercepte, on les enſevelit: avertis même par ces indications indiſcrètes des côtés par leſquels il peut ſe flatter d'être ſecouru, les limiers de la Police ſe hâtent de fermer les paſſages aux efforts que l'on pourroit tenter en ſa faveur. On ne lui laiſſe le pouvoir de ſolliciter ceux qui peuvent ſolliciter pour lui, que quand il a bu juſqu'a la derniére goutte la meſure de fiel que le deſpotiſme et la haîne lui ont prépurée.

Ses lettres, quand on ne Lui enlève pas la faculté d'écrire, paſſent toutes ouvertes à la *Police:* où bien elles

les y ſont décachetées. C'eſt pour les prépoſés à ce triage un'amuſement que la lecture de ces douloureuſes lamentations : ils ſe divertiſſent un moment du ton ſur lequel chacun des encagés ſoupire : & puis on enliaſſe ſoigneuſement le produit épiſtolaire de chaque jour, non pour en faire uſage, mais pour l'enterrer dans des dépôts inconnus, ou le brûler. Ni le priſonnier qui a écrit, ni ceux à qui il ecrit, n'en entendent jamais parler.

Dans les premiers tems de ma détention, j'avois imploré les bontés des Princes de la Famille Royale (25). Inſtruit dès auparavant que *Monſieur*, & M. le *Comte d'Artois* m'honoroient de leur eſtime, je m'étois flatté que dans mon malheur ils ne me refuſeroient pas leur bienveillance. Je leur avois écrit : les lettres étoient cachetées : le *Lieutenant de Police* quelque tems après me dit qu'il les avoit *lues*, mais non pas *rendues* : qu'on ne le lui avoit pas permis. Et ſur ce que je lui obſervai que puiſqu'il en ſavoit le contenu il pouvoit en informer les Princes généreux à qui il les avoit ſouſtraites, il me repondit, *qu'il n'approchoit pas de ces Puiſſances*. Et l'homme à qui l'accès de ces Puiſſances étoit interdit, avoit celle de décacheter leurs lettres, de les ſupprimer, de rendre leurs bonnes intentions, & celles du Roi inutiles, enfin d'élever autour de moi des ramparts plus impénétrables que tous les châteaux magiques dont l'imagination à jamais peuplé les romans !

Entrons maintenant dans l'intérieur de ces rampars : voyons comment s'y prennent les *Cerbères* qui en ont la garde pour completter leur abominable miniſtère, pour achever d'y rendre la *vie dure*.

Le prélude quand on leur améne une proie nouvelle, c'eſt la *Fouille*. Leur priſe de poſſeſſion de la perſonne d'un priſonnier, leur manière de conſtater la propriété infernale dans laquelle il va être compris, c'eſt de le dépouiller de toutes les ſiennes. Il eſt auſſi ſurpris qu'effrayé de ſe trouver livré aux recherches, aux tatonnemens de quatre hommes dont l'apparence ſemble démen-

tir

tir les fonctions, & ne les rend que plus honteuſes; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards, & d'un ſigne d'honneur qui ſuppoſe, il faut le répéter, un ſervice *ſans tache*.

Ils lui enlèvent ſon *argent*, de peur qu'il ne s'en ſerve pour corrompre quelqu'un d'entr'eux; ſes bijoux, par la même conſidération; ſes *papiers*, de peur qu'il ny trouve une reſſource contre l'ennui auquel on veut le dévouer; ſes *ciſeaux*, *couteaux*, *&c.* de peur, lui dit on, qu'il ne ſe coupe la gorge, ou qu'il n'aſſaſſine ſes geoliers: car on lui explique froidement le motif de toutes ces ſouſtractions. Après cette cérémonie qui eſt longue, ſouvent coupée par des plaiſanteries, & des gloſes ſur chaque pièce compriſe dans l'inventaire, on vous entraîne vers la loge qui vous eſt deſtinée dans cette mènagerie.

Elles ſont toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins, comme je l'ai dit, *douze* pieds d'épaiſſeur, & dans le bas *trente & quarante*. Chacune a un ſeul ſoupirail pratiqué dans le mur, mais traverſé par trois grilles de fer, l'une en *dedans*, l'autre *au milieu de la muraille*, la troiſième en *dehors*. Les barreaux ſont croiſés; ils ont un pouce quarré d'épaiſſeur: & par un raffinement qui prouve la ſupériorité du génie des inventeurs, la partie ſolide de chacune de ces étranges mailles répond juſte au vuide d'une autre, ce qui laiſſe à-peine à la vue un paſſage de deux pouces, quoique les mailles en aient à-peu-près quatre de large.

Autrefois chacun de ces caveaux avoit trois ou quatre ouvertures, toutes petites il eſt vrai, toutes décorées des méme réſeaux: mais enfin cette multiplicité de lucarnes aidoit à la circulation de l'air; elle prévenoit l'humidité, l'infection, &c. un Gouverneur plein d'humanité les a fait boucher: il n'en reſte qu'une: dans les plus belles journées le peu de lumière qu'elle laiſſe tranſpirer dans la cambre ne peut ſervir qu'à en faire mieux diſtinguer l'obſcurité.

Ainſi en hyver ces caves funeſtes ſont des glacières,

par-

parce qu'elles ſont aſſez élevées pour que le froid y pénètre ; en été ce ſont des poêles humides, où l'on étouffe, parce que les murs en ſont trop épais pour que la chaleur puiſſe les ſécher.

Il y en a une partie, & la mienne étoit de ce nombre, qui donnent directement ſur le foſſé où ſe dégorge le grand égout de la Rue *St. Antoine* ; de ſorte que quand on le nettoie, ou en été dans les jours de chaleur un peu continuée, ou après chaque inondation, accident aſſez commun au printems & en automne dans ces foſſés creuſés au-deſſous du niveau de la rivière, il s'en exhale une infection peſtilentielle. Une fois engouffrée dans ces boulins que l'on appelle des *chambres*, elle ne ſe diſſipe que très-lentement.

C'eſt dans cet atmoſphère qu'un priſonnier reſpire : c'eſt là que pour ne pas étouffer entièrement il eſt obligé de paſſer les jours, & ſouvent les nuits, collé contre la grille intérieure, qui l'écarte comme je viens de le dire, même du trou taillé en forme de *fenêtre* par laquelle coule juſqu'à lui une ombre de jour & d'air. Ses efforts pour en pomper un peu de nouveau par cette ſarbacane étroite ne ſervent ſouvent qu'à épaiſſir autour de lui la fétidité qui le ſuffoque.

En hyver malheur à l'infortuné qui ne peut pas ſe procurer l'argent néceſſaire pour ſuppléer à ce que l'on diſtribue de bois au nom *du Roi*. Autrefois il ſe délivroit ſans comdte, & ſans meſure, en raiſon de la conſommation de chacun. On ne chicanoit pas des hommes d'ailleurs privés de tout, & réduits à une immobilité ſi cruelle ſur la quantité de feu qu'ils croyoient néceſſaire pour décoaguler leur ſang engourdi par l'inaction, ou volatiliſer les vapeurs condenſées ſur leurs murailles. Le Prince vouloit qu'ils jouiſſent de ce ſoulagement.. ou de cette diſtraction, ſans en reſtraindre la dépenſe..

L'intention eſt ſans doute encore la même : les procédés ſont changés. Le Gouverneur actuel a fixé la conſommation de chaque réclus à ſix bûches, *groſſes* ou *petites*.

tes. On ſait qu'à *Paris* les bûches d'appartement ne ſont que la moitié de celles du commerce, parce qu'elles ſont ſciées par le milieu. Elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'économe diſtributeur a ſoin de faire choiſir dans les chantiers ce qu'il eſt poſſible de trouver de bois plus mince, &, ce qui eſt auſſi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence; les fonds de piles, les reſtes de magazins, depouillés par le tems & l'humidité de tous leurs ſels, & abandonnées par cette raiſon à bas prix aux ouvriers tels que les *braſſeurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que ſubſtantiel. Six de ces allumettes compoſent la proviſion de vingt-quatre heures pour un habitant de la *Baſtille*.

On demaudera ce qu'ils font quand elle eſt diſparue: ils font ce que leur conſeille en propres termes l'honnête Gouverneur: ils ſouffrent. (*Voyez ci-après la note* 29. *page* 156.)

Les meubles ſont dignes du jour qui les éclaire, & de l'habitation qu'ils doivent décorer. Il eſt bon d'avertir d'abord que par ſon forfait avec le Miniſtére le Gouverneur doit les *fournir*, & les *entretenir* à ſes dépens: c'eſt une des très-petites charges attachées à ſon immenſe revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuſer des incommodités du ſéjour, parce qu'il ne peut pas changer la ſituation des lieux: il peut pallier l'odieuſe leſinerie dont je viens de parler, qu'il exerce ſur la conſommation du bois, ſous prétexte qu'elle tend à épargner de la depenſe *au Roi*. Mais ſur l'article des meubles qui ne regàrdent que lui, & qui lui ſont payés, il n'a ni excuſes, ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre ſont néceſſairement tout à la fois un vol, & une cruauté.

Or deux matelats rongés des vers, un fauteuil de canne dont le ſiége ne tenoit qu'avec *des ficelles*, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de fayance, dont un pour boire; & deux pavès pour ſoutenir le feu; voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commiſération du *Porte-clef*, après pluſieurs mois,

une

une *pincette* & une *pelle* de fer. Il ne m'a pas été poſſible d'obtenir des *chenets* : &, ſoit politique, ſoit inhumanité, ce que le Gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut pas non plus qu'un priſonnier ſe le procure à ſes propres frais. Ce n'eſt qu'au bout de *huit mois* que j'ai pu me faire *acheter* une *téière* : pour avoir, *avec mon argent*, un fauteuil ordinaire & ſolide, il en a fallu *douze* ; & *quinze* pour remplacer par de la fayance commune la craſſeuſe & dégoûtante vaiſſelle d'*étain* qui circule ſeule dans la maiſon.

L'unique meuble qu'il m'ait été permis de me faire *acheter* dans les premiers jours, c'eſt une couverture de laine : en voici l'occaſion.

Le mois de Septembre eſt, commé on ſait, le tems où les oeufs des teignes qui rongent les étoffes de laine ſe changent en papillons. A l'ouverture de l'antre qui m'étoit aſſigné il s'éleva du lit, non pas un nombre, non pas un nuage, de ces inſectes ; mais une large & épaiſſe colonne dont le développement inonda la chambre en un inſtant. Je reculai d'horreur : *Bon bon*, me dit en ſouriant un des introducteurs, *vous n'y aurez pas couché deux nuits, qu'il n'y en aura plus un ſeul.*

Le ſoir, le *Lieutenant de Police* vint ſuivant l'uſage me ſouhaiter la *bien-venue*. Je montrai une répugnance ſi violente pour un grabat ainſi peuplé, qu'on voulut bien me laiſſer parvenir une couverture neuve, & me permettre de faire battre les *matelas*, le tout *à mes dépens*. Comme les *lits de plume* ſont interdits à la *Baſtille*, ſans doute parce que ces délicateſſes ne conviennent pas à des hommes à qui le Miniſtère veut ſur-tout donner des leçons de mortification, j'aurois voulu, au moins tous les trois mois, faire donner à mes miſerables matelas cette eſpèce de rajeuniſſement. Le Gouverneur propriétaire s'y oppoſoit tant qu'il pouvoit, quoiqu'il ne dut lui en rien coûter ; mais parce que cette façon, diſoit-il, *les uſe*.

M. de *Staal* raconte qu'elle fit tendre dans ſa chambre une tapiſſerie. Dut-elle cette condeſcendance à ſa

qualité de favorite d'une grande Princeſſe, ou bien à ce que les mœurs du tems laiſſoient encore d'humain même à la *Baſtille*, comme le prouvent les autres détails de ſa captivité, je ne le ſais pas. Ce qui eſt ſûr c'eſt que les tolèrances de ce genre ſont un des abus que la régularité moderne a retranchés. Mes inſtances pour obtenir à mes dépens, ou une toile qui eût aidé à abſorber l'humidité des murs, en cachant leur teinte lugubre; ou du papier qui eût produit le même effet, en me procurant de plus la diverſion de le coller moimême, ont été inutiles.

Dans ma chambre le ſpectacle de ces murs avoit quelque choſe d'affreux. Un de mes prédéceſſeurs, peintre apparemment, ou amateur, & moins excluſivement ſevré de tout ce qui pouvoit ou nourrir ſon ame, ou occuper ſes mains, a obtenu la permiſſion de barbouiller ce ſéjour à ſa manière. C'eſt un octogone qui a quatre grans côtés, & quatre petits. Chacun eſt incruſté d'un tableau très-convenable au lieu: ce ſont les détails de la *paſſion*.

Mais ſoit par goût; ſoit qu'on n'ait voulu lui paſſer qu'une couleur aſſortie au ſujet, & à l'appartement, il n'a employé que de l'*ocre*, & n'a fait que des camayeux dont on peut imaginer la nuance. Après l'évaporation des papillons; quand mes yeux ſe portérent ſur ces panneaux dont l'obſcurité durciſſoit encore la teinte; où je ne voyois en gros que des attitudes de douleur, que des appareils de ſupplices, ſans en diſtinguer le ſujet; ce que l'on raconte des *Oubliettes*, ce que l'on fait des *Sambenitos*, me revint à l'imagination. Je crus fermement que ces cadres étoient autant d'emblêmes du ſort qui m'attendoit, & qu'on ne m'avoit donné cette chambre que pour m'y prèparer. Je fis à Dieu le ſacrifice de ma vie. Ames ſenſibles appréciez ce moment.

Ainſi logés, ainſi meublés, ſi du moins les captifs conſervoient la faculté qu'ils avoient autrefois, celle dont les coupables même ne ſont point privés dans les priſons ordinaires, que la juſtice ſeule dirige; c'eſt-à-dire, celle de converſer entr'eux, de ſe voir, de former de ces

liai-

liaiſons que la néceſſité excuſe dans les autres depôts, même entre l'homme honnête, & celui qui ne l'eſt pas; mais qui pourroient ſouvent à la *Baſtille* être fondées ſur une eſtime réciproque: ſans oublier leur détreſſe ils en auroient plus de force pour la ſupporter. On voit de certains liqueurs, qui chacune à part bleſſent le goût: en les mêlant elles acquierrent une ſaveur moins rebutante: il en eſt de même de l'infortune: mais c'eſt préciſément cet amalgame de ſoupirs que les *Baſtilleurs* ont grand ſoin de prévenir: ce qu'un priſonnier diminueroit de ſes amertumes ſeroit autant de retranché ſur leurs jouiſſances. Leur deviſe eſt le mot qu'adreſſoit à ſes bourreaux *Caligula*, quand il leur commandoit un aſſaſſinat; *frappes de façon qu'il ſe ſente mourir*.

Du moment où un homme leur eſt livré il eſt perdu, comme je l'ai dit, pour l'univers entier: il n'exiſte plus dans le monde que pour eux: ils ne ſont pas moins attentifs à prévenir toute ſorte de correſpondance intérieure entre leurs victimes, qu'à leur interdire toute eſpèce d'épanchement au-dehors. *La Porte* & d'autres parlent du commerce qu'ils entretenoient avec leurs voiſins par des cheminées, &c.

Encore une fois cela pouvoit être de leur tems: aujourdhui les tuyaux dés chéminées ſont traverſés comme les fenêtres dans leur longueur de trois grilles les unes au-deſſus des autres, dont la première commence à trois pieds du foyer; & leur embouchure s'élève à pluſieurs pieds au-deſſus de la terraſſe: les *privés*, ſoulagement très-rare, car je crois qu'il n'y a dans tout le château que deux chambres qui, en ſoient douées, ſont pourvus de la même garniture: une grande partie des chambres eſt voutée; les autres ont des planchers doubles.

Quand on juge à-propos de faire deſcendre un captif, ſoit pour un interrogatoire, s'il eſt aſſez heureux pour en ſubir; ſoit pour voir le mèdecin, s'il n'eſt pas aſſez malade pour être obligé de l'attendre dans ſa caverne; ſoit pour la pretendue promenade dont je parlerai tout-à l'heure;

re ; ſoit par un ſimple caprice du Gouverneur, il ne trouve par-tout que le ſilence, des déſerts, & l'obſcurité. Un croaſſement funébre du *Port-clef* qui le guide fait diſparoître tout ce qui peut le voir, ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où ſe recèle l'*état major*, où ſont les cuiſines, où ſont admis les étrangers, ſe cuiraſſent à l'inſtante de *rideaux*, de *volets*, de *jalouſies*; & l'on a la cruauté de ne procéder à cette opération que quand il eſt à portée de s'en appercevoir. Ainſi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, & des hommes qu'il auroit peut-être un très grand intérêt de voir, puiſqu'on apporte un ſi grand ſoin à les lui cacher : ce qui multiplie ſes angoiſſes en raiſon de ſes attachemens.

J'ai cru long-tems que j'avois pour commenſale une perſonne dont la conſervation pouvoit ſeule me conſoler de mes autres pertes, & par les fers de laquelle on y auroit en effet mis le comble, ſi l'on avoit pu tromper ſa vigilance. Les rèponſes qu'attiroient mes queſtions à ce ſujet n'étoient propres qu'à confirmer mes allarmes : car quand ces hommes raffinés dans l'arte de meurtir les ames trouvent l'occaſion de mêler au ſilence habituel qui tourmente, une franchiſe ſimulée qui puiſſe dêſeſpérer, ils ne la manquent pas : qu'ils parlent, ou qu'ils ſe taiſent ils ont grand ſoin que leur activité ſoit cruelle comme leur inaction.

C'eſt par ces manœuvres qu'un pere & un fils, un mari & une femme, des parentés entières peuvent peupler à la fois la *Baſtille*, ſans ſe douter qu'ils aient auprès d'eux des objets ſi chers ; ou y languir das la perſuaſion qu'une détreſſe commune enveloppe toute la famille, quoiq'une partie s'y ſoit ſouſtraite. Quand un Gouverneur de *St. Domingue* jugea à-propos, il y a quelques années, de ſe défaire un matin de toute la juſtice d'une de ſes villes, & d'emballer un tribunal entier pour le renvoyer en *France* ſur le même vaiſſeau, on mit tout en arrivant ce Parlement *Américain* à la *Baſtille*.

Les pauvres gens y trouvèrent une bien autre ſervitude

tude que celle de leurs *Negres* : ils y furent huit mois, ſans ſavoir ce qu'etoit devenu chacun d'eux : & cependant on leur feſoit leur procés ! & en définitif ils ont été reconnus innocens ! & ils n'ont eu d'autre indemnité que la permiſſion d'aller reprendre leurs places !

Mais ſi l'on eſt ſi ſoigneux d'empêcher les captifs, ſoit de correſpondre entr'eux, ſoit même de ſe connoître, on ne ſonge point du tout a leur diſſimuler qu'ils ne ſont pas ſeuls. Ces planchers doubles, ces voutes, impènétrables aux conſolations, rendent fidèlement les indices par leſquels un infortuné qui ſouffre eſt averti qu'il a au-deſſus, ou au-deſſous de lui, un autre infortuné non moins à plaindre : les portes, les clefs, ne ſont pas plus muettes, ainſi que les verroux. Le fracas des unes, le cliquetis des autres, le lord roulement des troiſièmes retentiſſent au loin dans les volutes de pierre qui forment les eſclaliers, & ſe propagent d'une maniére effrayante dans le vuide immenſe des tours. Il m'étoit facile par-là de ſupputer combien j'avois de voiſins, & c'etoit une nouvelle ſource de convulſions.

Sentir que l'on a ſur ſa tête ou ſous ſes pieds un être malheureux à qui l'on pourroit donner, ou de qui l'on pourroit recevoir du ſoulagement ; l'entendre marcher, ſoupirer ; penſer qu'on n'en eſt éloigné que d'une demitoiſe ; combiner ſans ceſſe le plaiſir de franchir cet eſpace & l'impoſſibilité d'y réuſſir ; avoir également à s'affliger, & du fracas qui annonce un nouveau-venu condamné à partager vos fers, ſans les alléger, & du ſilence de ces cachots, qui vous avertit qu'un des compagnons de votre misère a été plus fortuné que vous, c'eſt un ſupplice dont on ne peut pas ſe former d'idée. Ce ſont ceux de *Tantale*, d'*Ixion*, de *Siſyphe*, réunis.

Et il en occaſione quelquefois un plus horrible encore. Je ne puis douter que le camarade qui occupoit la chambre au-deſſous de moi ne ſoit mort, naturellement ou non, pendant mon ſéjour. Une nuit, vers deux heures du matin j'entendis dans l'eſcalier un grand tumulte :

on

on montoit en grand nombre, & avec fracas: on s'arrêta à cette porte: il y eut des débats, des conteſtations, des allées, des venues; j'entendis très-diſtinctement des efforts, des gémiſſemens.

Etoit-ce une viſite ſecourable, ou une exécution? Introduiſoit-on un médecin, ou un bourreau? Je l'ignore: mais trois jours après, à la même heure, j'entendis à la même porte un bruit moins violent; je crus diſtinguer qu'on montoit, qu'on poſoit, qu'on rempliſſoit, qu'on accommodoit une *bierre*: à ces formalités ſuccéda une forte odeur de *génievre*. Ailleurs ce ſeroit un événement tout ſimple; mais à la *Baſtille*, & à une pareille heure; & à deux pas de ſoi!

Si le régime de la *Baſtille* met ainſi à la diſcrétion de ſes gardiens, par cette voie, & par une autre dont je parlerai bientôt, la vie de quiconque y eſt précipité, ils veulent auſſi qu'elle ne dépende abſolument que d'eux; ils ſavent, & c'eſt une de leurs plus précieuſes jouiſſances, que leur régime doit produire le déſeſpoir: ils ſavent qu'il y a mille momens où celles ſur-tout de leurs victimes dont aucun action repréhenſible n'a flétri le courage, ni l'habitude ſervile de l'obéiſſance énervé la ſenſibilité, ſeroient tentées de ſe ſouſtraire par un effort paſſager à cette longue ſuite d'agonies: & c'eſt préciſement ce qu'ils ne veulent pas; ils craignent encore plus qu'un de leurs captifs ne ſe dérobe aux horreurs dont ils le nouriſſent, par la mort, que par la fuite. Ces *Phalaris* redoutent ſur-tout qu'on ne ſente pas aſſez long-tems le feu de leur Taureau: & par un art qui ne peut ſe trouver qu'à la *Baſtille*, les précautions mêmes qu'ils multiplient contre ces prétendus accidens, ſont auſſi humiliantes que douloureuſes, auſſi propres à entretenir le deſir de la cataſtrophe qu'elles préviennent, qu'à en empêcher l'execution.

J'ai dit qu'on ne laiſſoit à un priſonnier ni *ciſeaux*, ni *couteaux*, ni *raſoirs*. Ainſi, quand on lui ſert les alimens que ſes larmes arroſent, ou que ſes ſoupirs repouſſent,

ſent, il faut que le *Porte-clef* lui coupe chaque fois ſes morceaux : & il ſe ſert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a ſoin chaque fois de remettre dans ſa poche, après la diſſection.

On ne peut pas empêcher ſes ongles de croître, ni ſes cheveux de pouſſer ; mais il ne lui eſt pas permis de ſe débaraſſer de ces progrès incommodes, ſans en acheter la faculté par une humiliation ; il faut qu'il prie qu'on lui prête des *ciſeaux* ; le *Porte-clef* doit reſter preſent tant qu'il en fait uſage & les remporter ſur-le-champ.

Quant à *la barbe*, le Chirurgien de la maiſon eſt chargé de la raſer : c'eſt un office dont il s'acquitte deux fois par ſemaine : lui, & le *Porte-clef*, agent ou ſur-intendant général de tout ce qui ſe paſſe dans les *Tours*, veillent ſoigneuſement à ce que la main du *Captif* n'approche pas de l'étui où ſont renfermés les formidables inſtrumens : on ne les développe, comme la hache du bourreau qui décapite, qu'au moment de s'en ſervir : on ſe ſouvient encore à la *Baſtille* du fracas qu'y occaſiona la témérité de M. *De Lally*, quoique dans un tems où il ne prévoyoit guére ſa deſtinée : il s'empara un jour d'un *raſoir* ; il refuſa, en riant, de le rendre. Cela n'annonçoit pas des deſſeins bien furieux : le tocſin n'en ſonna pas moins dans tout le château. La garde étoit déjà mandée : vingt bayonnettes marchoient ; on préparoit peut-être les canons, quand heureuſement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans ſon étui.

C'eſt une dériſion que de prétendre, comme on le fait, que cette vigilance a autant pour objet la ſûreté des gardiens que celle du captif lui-même. Quel attentat redoute-t-on d'un homme chargé de chaînes appeſanties avec tant d'art, preſſé par tant de murs, entouré de tant de gardes, iſolé avec tant de ſcrupule ? Mais quel que ſoit le motif qui fait craindre de laiſſer de ſi foibles reſſources à ſa portée, il eſt évident que c'eſt ſon déſeſpoir que l'on redoute : or on ſait que ce déſeſpoir n'eſt le fruit que des tortures réfléchies dont on l'accable ; & ce

n'eſt que parce qu'on veut déchirer impunément ſon cœur, qu'on veut auſſi que ſa main ſoit impuiſſante.

J'ai beaucoup parlé juſqu'ici des *Porte-clefs*, ſans en indiquer l'emploi. Ce ſont les ſubalternes chargés de ce qu'on appelle le ſervice des *Tours*, c'eſt-à-dire des priſonniers; & il eſt bref: il ſe réduit à diſtribuer les alimens dans chacune des mues dont le diſtrict leur eſt confié. Ils y entrent trois fois par jour, à ſept heures du matin, a onze, & à ſix du ſoir. Ce ſont-là les heures du *déjeuner*, du *diner*, & du *ſouper*. On les veille pour s'aſſurer qu'ils ne reſtent que le tems à-peu- près de dépoſer leur fardeau: ainſi ſur les 24 ſiècles qui compoſent une journée, ou plutôt une nuit à la *Baſtille*, un priſonnier n'a que ces trois courtes diſtractions.

Les *Porte-clefs* ſont diſpenſés même de *faire les lits*, de *balayer les cambres*. On prend encore pour prétexte que quand ils y ſeroient occupés on pourroit les aſſaſſiner, &c. on appréciera la juſteſſe du motif: mais la diſpenſe eſt conſtante. Ainſi le vieillard, l'infirme, la femme délicate, l'homme de lettres étranger à ces manipulations du ménage, l'homme opulent qui ne les connoît pas mieux, ſont tous ſoumis à la même étiquette.

A la vérité les *Porte-clefs* ne s'y aſſujettiſſent pas toujours: ils font des exceptions, & rendent quelquefois des ſervices qu'on n'a pas droit d'exiger d'eux: mais il faut qu'ils s'en cachent, comme d'une correſpondance illicite: la furie déguiſée en Gouverneur qui prend l'alarme dès qu'en paſſant devant un de ſes cachots il n'y entend pas gémir, les puniroit bien vîte des conſolations qu'ils y auroient portés.

C'eſt dans ce ſilence abſolu, dans ce dénuement général, il faut le rèpéter; dans ce néant plus cruel que celui de la mort, puiſqu'il n'exclud point la douleur, ou plutôt qu'il engendre toutes les eſpèces de douleurs; c'eſt dans cette abſtraction univerſelle, il faut ne point ſe laſſer de le redire, que ce qu'on appelle un *Priſonnier d'Etat* à la *Baſtille*, c'eſt-à dire un homme qui a déplu à un Mi-

Miniſtre, à un Commis, à un de leurs Valets, eſt livré ſans reſſource d'aucun genre, ſans autre diſtraction que ſes penſées, & ſes alarmes, au ſentiment le plus amer qui puiſſe affecter un cœur que le crime n'a point dégradé, à celui de l'innocence accablée, qui ſe voit périr ſans pouvoir ſe manifeſter; c'eſt delà qu'il s'épuiſe à reclamer ſans fruit le ſecours des loix, la communication de ce qu'on lui impute, & l'aſſiſtance de ſes amis: non-ſeulement ſes prières, ſes gémiſſemens, ſon déſeſpoir ne ſervent à rien; mais il ſait, on lui répète qu'ils ſont inutiles; c'eſt la ſeule connoiſſance qu'on lui donne. Abandonné à toute l'horreur du déſœuvrement, de l'ennui, augmentée par l'incertitude de l'avenir, il ſent journellement ſon exiſtence s'éteindre, & il ſent en même tems qu'on ne la lui conſerve que pour prolonger ſon ſupplice. La dèriſion & l'inſulte ſe joignent à la cruauté, pour redoubler l'amertume des privations dont on le nourrit.

Par exemple, au bout de huit mois l'idée me vint d'éluder un peu ma nullité en me rappellant mon ancienne géométrie: je demandai un *étui de mathématiques*: j'avois eu ſoin d'en fixer la grandeur à *Trois pouces*, afin de prévenir même la prétexte d'un refus. Il fallut ſolliciter cette grace pendant deux mois; il fallut peutêtre tenir un *Conſeil d'Etat*. Enfin elle eſt accordée: l'étui arrive, ... *ſans compas*. Je me recrie: on me répond froidement que les *armes* ſont défendues á la *Baſtille*

Il fallut ſolliciter de nouveau, ſupplier, envoyer de longs mémoires; diſcuter ſérieuſement s'il y a quelque difference entre un étui de mathématiques, & un canon. Après un autre mois, grace à la charité, à l'imagination du Commiſſaire du château, les compas ſont venus: mais comment? garnis en *os*. On avoit fait faire, à mes dépens, de cette matiére, tout ce qui dans un étui de mathematiques doit être d'acier.

Je conſerve précieuſement cette garniture géométrique d'un genre nouveau. Après en avoir pendant ma vie orné mon cabinet, j'aurai ſoin en mourant qu'elle ſoit

consignée dans un dépôt où elle puisse trouver des spectateurs: elle y figurera avec honneur au milieu des monumens de l'industrie des peuples barbares, dont nos voyageurs nous rapportent quelquefois des échantillons. Nulle part on ne trouvera d'invention de sauvage qui mérite autant la curiosité publique.

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous *la main du Roi*, ou plutôt du Ministère, doit devenir invisible, sans exception; pour ne pas déroger à cet escamotage atroce, on a voulu que l'existence des prisonniers dépendît exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le Gouverneur en entreprend la nourriture à forfait, & cette gargotte royale est lucrative.

Le Ministère a fondé à la *Bastille* quinze places qui sont payées, occupées ou non, sur le pied de dix livres de *France*, ou à-peu-près cinq florins de *Brabant*, ou huit *shillings* d'*Angleterre*, par jour, ce qui fait au Gouverneur un revenu de près de 2500. Louis-d'or par an.

Ce n'est pas tout: en fabricant une *Lettre-de-cachet* qui lui donne un commensal, on ajoute à la fondation primitive une somme par tête, proportionnée à sa qualita. Ainsi un *Colporteur*, un homme du bas étage, apporte à la marmite commune, outre la pistole fondee, un écu * d'extraordinaire par jour; un *Bourgeois*, un *Légiste* de la classe inférieure, *cent sols* **; un *Prêtre*, un *Financier*, un *Juge* ordinaire, 10. liv. T. ***; un *Conseiller au Parlement*, 15. liv. T. ****; un *Lieutenant Général* des armées, 24. liv. T. *****; un *Maréchal de France*, 36. liv. T. ****** J'ignore quel est dans ce cadastre ministériel le taux d'un *Prince du Sang*.

Enfin de plus on a accordé au Gouverneur le privilège de faire entrer dans ses caves près de cent pièces de

---

* Une demi-couronne. ** Quatre shellings. *** Huit shellings. **** Douze shellings. ***** Un louis-d'or. ****** Un louis & demi.

de vin, franches de tous droits, ce qui fait encore un objet conſidérable, qui devroit ſans doute faciliter & aſſurer le ſervice de ſes tables.

Que fait-il ? Il vend ſon droit d'entrée à un cabaretier de *Paris*, nommé *Joli*, qui lui en rend *deux mille écus* : il lui prend en échange du vin au plus bas prix pour l'uſage des priſonniers ; & ce vin, comme on s'en doute bien, n'eſt que du vinaigre. Il regarde la fondation annuelle des *dix francs par jour*, comme un revenu fixe de ſa place, duquel il ne doit aucun compte, & qui n'a rien de commun avec ſes écots ; il n'y emploie que cet excédent, cet extraordinaire que la libéralité du Prince n'a deſtiné qu'à les augmenter ; & cet excédent même il ſe garde bien de le conſommer en entier. Les détails à ce ſujet ne ſont pas nobles ; mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des priſonniers à la *Baſtille*, à qui l'on ne ſert que quatre onces de viande par repas. Les portions ont eté peſées plus d'une fois : c'eſt un fait connu de tous les ſubalternes, qui en gémiſſent (26). Rien de plus facile à vérifier, dès qu'on voudra garantir du reſſentiment du Chef les inférieurs qui peuvent démaſquer ſa ſordide avarice.

Il y a des tables moins dénuées ; je l'avoue : la mienne étoit du nombre. Eſt-ce un mal, eſt-ce un bien, que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde ? Je n'oſe le décider ; ſi elle a quelque choſe de moins humiliant, elle peut auſſi cacher des piéges bien redoutables. J'ai connu des gens qui dans tout leur ſejour à la *Baſtille* n'ont vécu que de lait : d'autres, tels que M. *de la Bourdonnaie*, ont ſollicité, & obtenu la permiſſion de ſe faire apporter des alimens de chez eux. Elle m'a été conſtamment refuſée, & même pendant huit mois celle de me faire acheter quoi que ce ſoit, ſans exception, comme je l'ai dit, quoique j'euſſe de l'argent dépoſé dans les mains des officiers du Château.

J'y ſuppléois par une attention ſcrupuleuſe à ne manger jamais que très-peu de chaque plat ; à laver dans pluſieurs

ſieurs eaux ce qui me paroiſſoit ſuſpect; & je n'ai pas pu, malgré ces précautions, éviter ce que je redoutois avec trop de raiſon. Le 8. jour depuis mon entrée j'ai eu des coliques et des vomiſſemens de ſang qui ne m'ont preſque quitté, et dont les accès redoublés de tems en tems décéloient un renouvellement de cauſes.

Je ne me ſuis ni mépris, ni tû ſur ces cauſes. J'ai écrit cent fois au *Lieutenant Général* de *Police*, que l'on m'*empoiſonnoit*: Je l'ai dit verbalement à ſon ſubſtitut: je l'ai dit au *Médecin* au *Chirurgien*, aux officiers de la maiſon euxmêmes: un rire inſultant eſt la ſeule réponſe que j'aie jamais reçue.

Si l'on avoit voulu vous empoiſonner, exiſteriez vous, m'ont dèjà dit pluſieurs perſonnes, à qui j'ai parlé de cette étrange anecdote: et la même objection ſera peut-être répétée par d'autres qui la liront ici: mais ce n'eſt que faute de réflexion qu'elle peut paroître ſpécieuſe. Non, ſans doute, je n'aurois pas échappé à cette volonté meurtrière, ſi elle avoit été celle du Gouvernement: mais mon exiſtence, l'opiniâtreté vivace de ma conſtitution ne juſtifient que lui. Les mains qui ne lui refuſeroient pas une lâcheté de cette nature, s'il étoit capable de l'exiger, le ſont-elles de reſiſter à des ſollicitations lucratives qui peuvent venir d'ailleurs?

Par l'inconcevable régime dont il eſt queſtion ici, rien de ce qui ſerviroit à diſtraire, ou à conſoler un priſonnier, ne peut arriver juſqu'à lui: mais tout ce qui eſt propre à porter à ſon ame, ou à ſa ſanté, des atteintes irréparables n'éprouve aucune difficulté. L'*Etat Major* ſupérieur eſt compoſé de quatre *Officiers*; l'inférieur de quatre *Port-clefs*; la cuiſine de quatre *Marmitons*. Ces douze hommes ſavent tous qui ils ſervent, malgré les ridicules minauderies avec leſquelles on feint de vouloir leur en dérober le ſecret: tous ſortent, ſe répandent journellement dans *Paris*: ils y ont leurs màiſons, leurs femmes, leurs amis, leurs connaiſſances. Eſt-il donc ſi difficile de trouver un ſcélérat parmi cette troupe, dont l'é-

tat

tat même n'eſt qu'une ſuite de fonctions criminelles? L'eſt-il davantage pour celui qu'on aura une fois gagné de diſtinguer la portion qu'il doit rendre mortelle, et dont rien ne lui defend l'accès? On ne peut pas préſumer de pareilles horreurs! mais toutes celles dont il s'agit ici les préſumeroit-on?

Le danger eſt ſi peu imaginaire qu'autrefois il y avoit toujours dans la cuiſine, auprès de la marmite et des fourneaux, un ſentinelle, chargé de tenir un compte exact de tous ceux qui en approchoient. Cette précaution ſalutaire encore plus qu'injurieuſe a été ſupprimée il y a quelques années: les attentats dont elle indiquoit évidemment la poſſibilité en ſont-ils devenus plus difficiles à commettre?

Celui dont j'étois l'objet n'a pas été conſommé! mais l'éclat de mes plaintes a pu déconcerter la main qui l'avoit promis, et mes ſoins rendre en partie ſes efforts inutiles. Je ne pretens pas que tous ceux qui ont reçu mes triſtes confidences à ce ſujet fuſſent complices du crime qui les occaſionoit: le vrai coupable a pu craindre en vérifiant avec trop de rapidité mes preſſentimens, qu'il n'en rèſultât des recherches. La langueur habituelle où j'étois; mon péril imminent à la fin de 1781. ma mort regardée alors comme inevitable; ont pu faire croire que d'autres tentatives étoient inutiles.

Et quand j'aurois pu me tromper ſur des accidens auſſi marquées, qui ne ſont pas encore ceſſés à beaucoup près; quand ces appréhenſions et ces ſymptomes n'auroient été le fruit que d'une imagination trop vivement frappée, n'eſt-ce pas déjà un véritable crime pour la *Baſtille*, que d'occaſioner de ſemblables craintes, et de produire une impuiſſance abſolue de ſe ſouſtraire aux manipulations ſecrètes qui pourroient les juſtifier?

De plus, n'eſt-ce pas dans tous les cas une vrai diſpute de mots? Je veux bien ſuppoſer que dans un lieu où l'*Italien Exili* tenoit il y a un ſiècle école de poiſon (27), l'on n'ait pas conſervé quelques-unes de ſes re-

cet-

cettes, et qu'un crime de plus puiſſe répugner à des hommes dont, encore une fois, la miſſion ſpéciale eſt d'en commettre; mais un ſéjour de vingt mois, avec tous ſes acceſſoires dans un lieu où la vie n'eſt qu'une ſucceſſion de morts, n'en attaque-t-il pas eſſentiellement la ſource? Près de deux ans paſſés dans ces cachots, ſans air, ſans exercice, dans les angoiſſes de l'ennui, dans les convulſions de l'attente, ou plutôt du déſeſpoir, font-ils moins d'impreſſion ſur les organes que le venin le plus actif? Elle peut être plus lente: eſt-elle moins ſûre? Entre ces deux expédiens deſtructeurs, y a-t-il d'autre différence que le tems?

Mais eſt-on abſolument privé d'air et d'exercice, diront ceux qui ont lu les anciennes relations de la *Baſtille*, et ceux mêmes qui s'y ſont promenés par curioſité: car on y admet les curieux: le Gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend ſouvent pour recevoir ſes viſites: tous ſes collègues depuis le *Lieutenant de Roi*, juſq'au dernier *Marmiton*, y reçoivent les leurs: dans les jours de rejouiſſance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit ſur les tours, et même en foule le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

Dans ces occaſions elles n'offrent que l'image du calme et de la paix: tous ces ſpéculateurs étrangers ignorent ce qui ſe paſſe, ce qui eſt renfermé ſous ces voutes impénétrables dont ils admirent les dehors: tel d'entr'eux foule aux pieds le ſepulchre de ſon ami, de ſon parent, de ſon père, qui le croit à deux cens lieues de lui, bien tranquille, occupé de ſes affaires, ou livré à ſes plaiſirs.

Mains enfin tous ceux à qui l'on permet cette inſpection extérieure, voyant un jardin aſſez vaſte, des platte-formes très-élevées, où par conſéquent l'air eſt pur et la vue pittoreſque, et entendant aſſurer que tout cela eſt, dans les jours ordinaires, à l'uſage des priſonniers, ſortent perſuadés que ſi la vie n'eſt pas douce à la *Baſtille*, ces adouciſſemens peuvent cependant la rendre ſupportable. Cela pouvoit être autrefois: voici ce qui eſt arrivé depuis peu.

Le

Le Gouverneur actuel, nommé *De Launay*, eſt un homme ingénieux, qui tire parti de tout: il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéreſſant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes, et les fruits, et lui en paie une ſomme fixe par an: mais pour n'être pas gêné dans ſon marché, il a cru qu'il falloit en exclure les priſonniers: en conſequence il eſt venu une Lettre ſignée *Amelot*, qui défend le jardin aux priſonniers.

Quant aux plattesformes des tours, quoiqu'à l'élévation où elles ſont, il ſoit à-peu-près impoſſible d'y être reconnu, ou de reconnoître; cependant comme elles donnent ſur la rue *St. Antoine*, dont on n'a pas encore chaſſé le public, on ne permettoit ci-devant aux priſonniers de s'y promener que ſous l'eſcorte d'un des geoliers de la maiſon, ſoit *Port-clef*, ſoit *Officier*. Ils ont trouvè dans ces derniers tems, c'eſt-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient; d'ailleurs il en réſultoit des converſations avec le factionnaire: la vigilance de M. *De Launay* en a pris l'alarme. En partie par condeſcendance pour la pareſſe de ſes collègues, en partie par égard pour ſes ſoupçons, il eſt venu une Lettre ſignée *Amelot*, qui interdit les plattesformes, comme le jardin.

Reſte donc pour la promenade *la cour* du château: c'eſt un carré long de ſeize toiſes ſur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, ſans aucune fenêtre: de ſort que dans la réalitè c'eſt un large puits, où le froid eſt inſupportable l'hyver, parce que la biſe s'y engouffre; l'été, le chaud ne l'eſt pas moins, parce que l'air n'y circulant pas, le ſoleil en fait un vrai four. C'eſt-là le *Lycée* unique où ceux des priſonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, ſe dégorger pendant quelques momens de la journée de l'air infect de leur abitation.

Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriſer qui les rend ſi douloureuſes ſe relâche même pendant ces

courtes abſences. D'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un ſemblable eſpace, ſans abri quand il pleut; où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les ſentinelles dont on eſt entouré, le ſilence univerſel, et l'aſpect de l'horloge à laquelle ſeule il eſt permis de le rompre, ne rappellent que trop la ſervitude.

C'eſt une remarque curieuſe. L'horloge du château donne ſur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran: mais devinera-t-on quel en eſt l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement ſculptés. Il a pour ſupport deux figures enchaînées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps: les deux bouts de ces ingénieuſes guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent ſur le devant former un neud énorme; et pour prouver qu'elles menacent également les deux ſexes, l'artiſte guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand ſoin de modeler un *homme* et une *femme*: voilà le ſpectacle dont les yeux d'un priſonnier qui ſe promène ſont récrées: une grande inſcription gravée en lettres d'or ſur un marbre noir, lui apprend qu'il en eſt redevable à M. *Raymond Gualbert de* SARTINES, &c. (28)

Et ne penſez pas qu'il en jouiſſe autant qu'il le voudroit. On meſure avec économie le tems où il lui eſt permis de venir y lever les yeux vers le ciel, qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette meſure dépend du nombre des aſpirans. Comme l'un ne deſcend jamais que l'autre ne ſoit remonté; et que, grace aux lettres ſignées *Amelot*, cet entonnoir commun eſt le ſeul qui reſte à leur partager; ſi la *Baſtille* eſt fort peuplée, les portions ſont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me feſoit fournir à ſes plaiſirs.

Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouiſſance de ce ſoulagement ainſi modifié ſoit paiſible et complète.

Cet-

Cette cour eſt l'unique chemin de la cuiſine, des viſites que reçoivent les officiers du château; c'eſt par-là que paſſent les pourvoyeurs de toute eſpèce, les *ouvriers*, &c. Or comme il faut ſur-tout qu'un priſonnier ſoit inviſibie, & qu'il ne voie rien, quand il ſe préſente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *Cabinet*: c'eſt un boyau de douze pieds de long, ſur deux de large, pratiqué dans une ancienne voute; c'eſt là le *Cabinet*, où à l'approche d'une botte d'herbes il faut ſe récéler au plus vîte, avec le ſoin d'en fermer ſcrupuleuſement la porte ſur ſoi; car au moindre ſoupçon de curioſité la moindre punition ſeroit une clôture abſolue: & ces alternatives ſont fréquentes: j'ai ſouvent compté que ſur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure conſumés dans l'inaction humiliante et cruelle du *Cabinet*.

J'ignore ſi cette police eſt juſtifiée par une Lettre ſignée *Amelot*; mais il eſt sûr qu'elle eſt nouvelle. Juſqu'a ces derniers tems, paſſé neuf heures du matin aucun étranger n'étoit admis dans la cour ſans la plus preſſante néceſſité: les proviſions étoient faites; les viſites ſe recevoient au dehors; et le manège du *Cabinet* n'avoit lieu que pour des occaſions ſérieuſes qui ſembloient l'excuſer.

Enfin ce n'eſt pas tout: cette promenade même ſi inſuffiſante, ſi cruellement modifiée, devenue, comme le reſte, un ſupplément de ſouffrance, plutôt qu'une conſolation, elle eſt ſuſpendue journellement, et arbitrairement. Si un curieux demande à voir la *Baſtille*; s'il y a quelques réparations qui exigent le paſſage d'un ouvrier; ſi M. le Gouverneur a un grand diner, ce qui néceſſite l'entrée et la ſortie de ſes laquais, attendu que ſa maiſon eſt dehors, et ſa cuiſine au dedans; pour tous ces cas il n'y a *point de promenade*.

En 1781. dans les chaleurs qui ont rendu mémorable l'été de cette année, accablé de la faiſon, et d'un vomiſſement de ſang, d'une foibleſſe d'eſtomac qu'elle n'avoit pas cauſée, mais qu'elle entretenoit, j'ai paſſé les

mois de *Juillet* et d'*Août* entiers ſans ſortir de ma chambre; le prétexte étoit un travail qui ſe feſoit ſur les plattesformes : les ouvriers auroient pu y monter par dehors, et ils y montoient : on n'avoit beſoin de faire traverſer la cour qu'aux pierres qu'il falloit leur fournir: cette opération auroit pu ſe faire, comme autrefois, tous les jours le matin avant neuf heures: M. *de Launay* avoit trouvé que cela ſeroit gênant; il lui paraiſſoit plus court de dire, *Pointe de promenade!* et il n'y a pas eu de *promenade*.

Pour apprécier cette privation, il faut ſonger qu'elle vient à la ſuite de toutes celles par leſquelles il eſt poſſible de bourreler des hommes, ſans exception; il faut ſonger que par là, non ſeulement on expoſe un priſonnier à des périls phyſiques, on neceſſite l'altération de ſa ſanté; mais que le mouvement du corps étant ſa ſeule reſſource pour endormir un peu les convulſions de ſon ame, en la lui ôtant on rend celles-ci plus poignantes; que quand il n'a pas une minute dans la journée pour changer au moins d'angoiſſe, ſon cœur toujours groſſi par les ſoupirs ſemble heurter plus douloureuſement les murs qui le preſſent de toutes parts.

Auſſi dans les priſons de la juſtice ordinaire cette rigueur eſt regardée comme la plus fâcheuſe de toutes celles qu'il lui ſoit permis d'employer contre les coupables qu'elle doit convaincre. Le *Secret*, c'eſt-à-dire une réclusion abſolue, n'a lieu que dans les courts intervalles où elle craint que des relations extérieures ne portaſſent juſqu'à l'accuſé des lumières favorables au crime: il eſt motivé par la ſituation des lieux, & plus encore par les egards pour l'humanité, qui laiſſant à tous les priſonniers une libre communication entr'eux, ne permet de la ſuſpendre envers un ſeul, qu'en l'iſolant pour le moment, en le tenant hors de la portée des autres; tant que dure le motif de la ſuſpenſion; il faut bien interdire la *promenade* à celui-là ſeul, ſi l'on ne veut pas l'enlever à tous.

Et encore cette inaction paſſagère eſt bien adoucie pour

pour lui, ſur-tout s'il eſt innocent, par les progrès de l'inſtruction; il voit ſes juges, ſes accuſateurs, ſes témoins: il ſait ce qu'on lui objecte. Tant qu'on l'interroge, tant qu'on le confronte, il n'eſt pas ſeul: & quand il ſort d'un de ces combats, la ſolitude qui les ſépare lui devient précieuſe, néceſſaire même, pour ſe diſpoſer à en ſoutenir un ſecond.

Mais à la *Baſtille* aucun de ces motifs, ou de ces ſoulagemens ne peut avoir lieu. Le *Secret* y eſt perpétuel: toutes les promenades ſont ſolitaires, comme la demeure: elles ne peuvent donc apporter aucun obſtacle aux ſuccès de l'inſtruction, quand il y en a une, à ſa facilité, à ſon impénétrabilité. Dans ce cas même, les prohiber arbitrairement; priver un priſonnier de la ſeule minute du jour où il puiſſe lever ſes yeux noyés de larmes vers le ſoleil qui ſemble le fuir. ce ſeroit l'excès de l'injuſtice, comme de la cruauté.

Qu'eſt-ce donc quand il n'y a pas d'inſtruction encore une fois; quand cette prohibition tombe ſur des hommes contre qui la haine & la vengeance ne peuvent même trouver le prétexte d'une procédure; quand elle eſt ſoutenue des mois entiers; quand elle dépend des caprices d'un ſatellite auſſi lâche que barbare, qui, tout fier de pouvoir impunément outrager dans ſon fort des hommes honnêtes, ne ſe croit honoré que quand il inſulte à leurs misères, & puiſſant que quand il les déchire?

On dira que ces dernières particularités tiennent au caractère des Chefs actuels plutôt qu'à la conſtitution fondamentale de la maiſon. Cela eſt vrai: elle auroit bien aſſez de croix par elle-même, quand un caprice paſſager n'y ajouteroit pas celles-là: mais il les y ajoute: auſſi ai-je annoncé d'avance que depuis peu d'années les barbaries de la *Baſtille* s'étoient accrues. Autrefois on s'occupoit des priſonniers: aujourdhui l'on s'en joue.

Et, ce qui paroîtra peut-être bien étrange, les additions, ou inhumaines ou honteuſes, dont on enrichit ce régime déjà ſi honteux, ſi inhumain par lui-même, s'étendent

dent jusqu'aux mercenaires qu'il emploie : autrefois, comme je l'ai observé, les officiers de l'*Etat major* jouissoient du droit de voir chacun, seuls, & quand ils le jugeoient à-propos, les prisonniers confiés à leur vigilance commune. Etant réputés également fidèles, leurs visites particulières n'inspiroient ni soupçons ni alarmes : & comme ils sont quatre, il s'en trouvoit de tems en tems quelqu'un moins impitoyable, qui consacroit quelques momens de sa journée à des conversations toujours précieuses pour ceux qui les partageoient.

Cette condescendance a déplu au Ministère présent : il est venu une Lettre toujours signée *Amelot*, qui a défendu aux officiers d'entrer jamais seuls dans les tours : il faut qu'ils y aillent au moins deux, non compris le *Porte-clef* : les visites du Médecin sont sujettes á la même formalité : il n'est plus permis à ces dogues de marcher qu'accouplés.

Ce régime monacal a produit l'effet qu'on en attendoit, c'est-à-dire la cessation absolue de ces visites. Dans une meute de cette espèce deux ames également compatissantes sont difficiles à trouver. D'ailleurs il faudroit se concerter, se tenir prêts pour la même minute : de plus ils ne s'aiment pas entr'eux : ils sont jaloux les uns des autres : ils se défient les uns des autres : flétris, même à leurs propres yeux, par leur abominable métier, il tremblent des interprétations que pourroit donner aux choses les plus simples l'adjoint, ou plutôt l'espion qui doit les suivre : enfin cette innovation étant un indice d'augmentation de dureté dans le Ministère, elle est devenue pour eux un motif d'augmentation d'insensibilité. Ainsi ce leger adoucissement est encore banni de la *Bastille*, & il ne l'est que depuis trois ans.

Voilà ce qu'y est la santé. Peut-être voudra-t-on savoir ce qu'y devient une maladie. Le Lieutenant de Police d'*Argenson*, écrivant au commencement de ce siècle à M. de *Maintenon*, au sujet des prisons d'état, lui disoit : „ Je puis & je dois vous assurer que les prisonniers n'y

„ ont

„ ont rien à deſirer pour la *nourriture* & le *vêtement* (29).
„ J'ajouterai que les Commandans de la *Baſtille*, & de-
„ *Vincennes*, ont pour les leurs des attentions CHARITABLES
„ qui vont fort au-delà de ce qu'on pourroit leur propo-
„ ſer ou leur preſcrire : à la moindre maladie, on leur
„ donne tous les ſecours ſpirituels ou temporels qui con-
„ viennent à leur état ; mais la privation *de la Liberté*
„ *les rend inſenſibles à tout autre bien*. „ . . . . .

Quoiqu'il ſoit permis de trouver un peu étrange le rapprochement de ces deux mots, la *Charité*, & la *Baſtille ;* quoiqu'on puiſſe ſoupçonner par le ſang froid de la dernière phraſe que le Lieutenant de Police d'*Argenſon* en parlant ainſi tenoit le langage d'un *Lieutenant de Police*, c'eſt-à-dire d'un homme voué par état à ces barbaries, & obligé de donner raiſon à ceux que leur profeſſion rend ſes complices néceſſaires ; rien n'empêche cependant de ſuppoſer qu'il y avoit dans ſes aſſertions quelque choſe de vrai : mais en ce cas tout eſt bien changé : ce ne ſeroit qu'une preuve de plus de la dépravation introduite depuis peu dans ces lieux où dès le commencement on auroit pu la croire à ſon comble.

D'abord, pour les incommodités paſſagères, ou les attaques ſubites qui ſe guériſſent avec du ſoin, & des ſecours prompts, il ne faut plus en avoir, ou il faut y ſuccomber, ſi elles ſont ſérieuſes : il n'y a point de ſecours à attendre, du moins dans la nuit. Chaque chambre eſt fermée de deux portes épaiſſes, ferrées par dehors & par dedans ; & chaque tour en a une plus épaiſſe, mieux renforcée encore. Les *Porte-clefs* couchent dans une pièce éloignée, abſolument iſolée : il n'y a point de voix qui put pénètrer juſqu'à eux.

On a la reſſource de frapper à la porte : mais une apoplexie, un coup de ſang, en laiſſeroient-ils la force ? il eſt douteux même qu'en frappant on fût entendu, ou que ces gens une fois couchés vouluſſent entendre.

Il y a cependant pour ceux à qui le mal auroit laiſſé l'uſage de la voix & des jambes un moyen d'appeller

de

du ſecours. Le foſſé qui enveloppe le château n'a qu'environ cent cinquante pieds de large: le revêtement du côté oppoſé eſt couronné d'une galerie qu'on appelle le *chemin des rondes*, où ſont établies des ſentinelles. Les fenêtres donnent ſur ce foſſé; il n'eſt pas impoſſible au malade de crier à l'aide; & ſi la grille interieure qui bouche ſon ſoupirail, comme on l'a vu, n'eſt pas trop avancée en dedans: s'il a la voix forte; s'il ne fait pas de vent; ſi le ſentinelle ne dort pas, il n'eſt pas impoſſible qu'il ſoit entendu.

Alors le ſoldat crie à ſon voiſin, qui crie plus loin. L'alarme en circulant arrive au corps-de-garde: le caporal de ſervice vient voir *ce qu'il y a*; inſtruit de quelle fenêtre eſt parti le gémiſſement, il retourne paſſer par la porte, ce qui conſume du tems: il entre dans l'intérieur; il va reveiller un *Porte-clef*, qui va reveiller le laquais du *Lieutenant de Roi*, qui va reveiller ſon maître, pour avoir la clef: car toutes, ſans exception, ſont depoſées chaque ſoir chez cet officier. Il n'y a point de place de guerre où le ſervice ſoit plus régulier que la *Baſtille*; & à qui y fait-on la guerre?

On cherche la clef: on la trouve. Il faut encore aller éveiller le *Chirurgien*: il faut éveiller le *Frère Chapeau* qui doit completter l'eſcorte. Il faut que tous ces gens-là s'habillent: au bout de deux heures la troupe ſe rend à grand bruit chez le malade.

On le trouve, ou baigné dans ſon ſang, s'il en vomit, & ſans connoiſſance, comme il m'eſt arrivé; ou ſuffoqué par ſon apoplexie, comme cela eſt arrivé à d'autres. J'ignore quel parti l'on prend quand il eſt mort ſans reſſource: s'il lui reſte un peu de reſpiration, ou s'il en reprend, on lui tâte le pouls; on lui dit d'avoir patience, qu'on écrira le lendemain au médecin, & on lui ſouhaite le bon ſoir.

Or ce Médecin, ſans l'aveu duquel le Chirurgien-Apoticaire de la maiſon n'oſeroit pas donner une pillule, demeure aux *Thuileries*; c'eſt-à-dire à trois milles de la *Baſtille*.

ſtille. Il a des pratiques : il a une charge chez le *Roi*, une autre chez *Monſieur*. Il eſt ſouvent à *Verſailles* pour ſon ſervice ; il faut l'attendre. Il vient enfin : mais il eſt payé à l'année, & payé également pour ne rien faire, comme pour agir : quelque honnête qu'il ſoit, il doit être porté naturellement à trouver la maladie légère, afin que les viſites ſoient moins exigibles. On eſt d'autant plus porté à le croire qu'on l'eſt auſſi à ſoupçonner de l'exagération dans les plaintes du priſonnier ; que la négligence de ſa parure, l'abattement habituel de ſa perſonne, le ſerrement non moins habituel de ſon cœur ne permettent pas de remarquer d'altération ſur ſon viſage, ni dans ſon pouls ; l'un & l'autre ſont toujours ceux d'un malade ; ainſi il a la triple douleur, 1. de ſon mal ; 2. de ſe voir ſoupçonné d'impoſture, & l'objet des railleries, ou des duretés des officiers, car les monſtres dans ces cas-là s'en permettent ; 3. d'être privé de tout ſoulagement juſqu'à ce que la maladie devienne aſſez violente pour le mettre en danger.

Alors même ſi on lui donne quelques remèdes, ce n'eſt pour lui qu'un tourment de plus : il faut ſonger à la police de la maiſon : chaque priſonnier enfermé à part, ſeul jour & nuit, malade ou en ſanté, ne voit, comme je l'ai déjà dit, ſon *Porte-clef* que trois fois par jour. Lui donne-t-on un médicament ? On le poſe ſur ſa table, & l'on s'en va. C'eſt à lui à le faire chauffer, à le préparer, à ſe gouverner quand il opére, heureux ſi le Cuiſinier dérogeant à la règle a la généroſité de lui réſerver un bouillon, le Porte-clef celle de le lui porter, & le Gouverneur celle de le permettre. Voilà comme ſont traités les malades ordinaires, ceux qui conſervent aſſez de forces pour ſe trainer du lit à la cheminée.

Mais quand ils ſont à l'extrémité, accablés au point de ne pouvoir quitter la couche vermoulue où ils giſent, on leur donne une *garde*. Et qu'eſt-ce que cette garde ? Un ſoldat invalide, lourd, groſſier, brutal, incapable d'attentions, de ſoins, de rien de ce qui eſt néceſſaire à un

malade: mais il y a bien pis, c'eſt que ce ſoldat une fois attaché à vous ne peut plus vous quitter; il devient priſonnier lui même: ainſi il faut d'abord acheter ſon conſentement, & le determiner à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité; & ſi vous en revenez, il faut vous réſoudre à ſupporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon qui ſe venge bien ſur votre ſanté des ſervices apparens qu'il a prêtes à votre maladie. Appréciez maintenant la ſincérité du Lieutenant de Police d'*Argenſon*, quand il parloit des ſecours temporels de la *Baſtille*, & de la *Charité* des Gouverneurs.

Quant au *Spirituel*, ſi ces hommes de fer, incapables de pudeur, ou de pitié; l'étoient au moins de remords, oſeroient-ils même prononcer ce mot? Peut-il rappeller autre choſe que leurs outrages à la religion? Ils ne la reſpectent pas plus que l'humanité.

D'abord ne va point qui veut à la *Meſſe*, à la *Baſtille*; c'eſt une grace ſpéciale, une faveur exquiſe, qui n'eſt accordée qu'à un petit nombre d'élus. J'avoue qu'elle m'a été offerte: le premier jour on m'invita, on me conduiſit aux *Tribunes* où il faut être caché pour en jouir: je n'y reſtai pas long tems. Ce que la ſervitude & les fers ont de plus horrible vous ſuit, vous accable juſqu'au pied de l'autel.

On traite la Divinité à la *Baſtille*. auſſi leſtement que ſes images. La *Chapelle* eſt le deſſous d'un colombier garni de pigeons que nourrit le *Lieutenant de Roi:* elle peut avoir ſept à huit pieds en carré. Sur une des faces on a conſtruit quatre petites cages, ou niches, qui ne peuvent contenir juſte qu'une perſonne; elles n'ont ni jour, ni air, que quand la porte eſt ouverte, ce qui n'arrive qu'au moment où l'on y entre, & où l'on en ſort. C'eſt-là qu'on ſerre le malheureux dévot: au moment du ſacrifice on tire un petit rideau qui couvre une lucarne grillée, par laquelle il peut, comme par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant. Cette manière de participer aux cérémo-

rémonies de l'*Egliſe* m'a paru ſi honteuſe, & ſi affligeante, que je n'ai pas ſuccombé deux fois à la tentation d'en avoir le ſpectacle.

Pour les *Confeſſions*, &c. j'ignore comment on s'arrange; & je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de captifs, même dévots, qui cèdent à l'envie d'uſer de cette reſſource. Le Confeſſeur fait partie de l'*Etat Major*: il eſt officier de la maiſon. On peut apprécier quelle ſûreté il y auroit à être ſincère avec lui, ſi l'on avoit des reproches ſérieux à ſe faire. Son office n'eſt donc qu'un piège, ou une dériſion. Je ne conçois pas comment on a l'audace de propoſer aux priſonniers de la *Baſtille* d'ouvrir leur ame à un lâche prévaricateur qui proſtitue ainſi la dignité de ſon caractère; ni comment lui-même ſoudoyé par le pouvoir terreſtre qui les opprime, oſeroit leur parler au nom du Ciel qui le déſavoue.

Je ne puis pas parler de ce qui arrive quand on meurt, confeſſé ou non; j'ignore dans ce cas comment on ſe venge ſur le corps de la fuite de l'ame, et dans quel dépôt on jette ces cendres immobiles, quand on eſt bien ſûr de ne pouvoir plus les tourmenter. Ce qui eſt ſûr c'eſt qu'on ne les rend pas à leurs familles. Certainement depuis que la *Baſtille* exiſte elle a vu des funérailles: connoit-on un extrait mortuaire qui en ſoit daté, hors celui du *Maréchal de Biron?* Ces familles ſont donc impitoyablement livrées à la confuſion qui reſulte de l'abſence de leur chef: après en avoir ſouffert tant qu'il exiſte, on leur envie juſqu'au triſte remède que produiroit la certitude de ſon ſort.

Lecteurs dont cette deſcription n'à que trop ſouvent ſerré le cœur, vous croyez être au bout. L'imagination ne vous paroît pas pouvoir aller dans l'art de créer des ſupplices audelà des raffinemens multipliés que je viens de vous dépeindre. Un aréopage de bourreaux s'indigneroit en ſongeant au ſang-froid avec lequel ces diſpoſitions ont été réflechies, combinées; au calme avec lequel on les exécute. Eh bien, voici quelque choſe de plus fort: voici un trait

qui m'eſt perſonnel, et qui paſſe tout ce que vous venez de voir:.

Depuis le 27. Septembre 1780. juſqu'en Octobre 1781. c'eſt-à-dire pendant DOUZE MOIS, j'étois reſté non-ſeulement dans une privation abſolue de toute eſpèce de correſpondance au dehors, ou avec une correſpondance pire encore que la privation, comme on le verra plus bas; mais dans une ignorance non moins abſolue de ce qui s'y paſſoit en général; ou relativement à moi: on ne m'avoit laiſſé parvenir que les nouvelles propres à augmenter mon déſeſpoir, à m'enlever juſqu'à l'attente d'un avenir moins affreux. Pluſieurs même, par un raffinement auquel on tremble de donner une épithète, étoient fauſſes, fabriquées uniquement pour m'induire en erreur, et pour rendre cette erreur plus amère, ou plus funeſte; (*Voyez la Note 7.*)

Ainſi on me diſoit à moi-même, journellement, *& en riant*, que je ne devois plus m'inquieter de ce qui ſe paſſoit dans le monde, parce *qu'on m'y croyoit mort*; on pouſſoit le badinage juſqu'à me détailler les circonſtances qu'une rage forcenée, ou une horrible légèreté ajoutoit à ma prétendue fin. On m'aſſuroit que je n'avois rien à attendre de l'impreſſement et de la fidélité de mes amis, moins encore parce qu'ils étoient trompés comme les autres ſur mon exiſtence, que parce qu'ils m'avoient *trahi*: cette double impoſture avoit pour objet, non-ſeulement de me tourmenter, mais tout à la fois de me donner une confiance ſans réſerve pour le ſeul traitre que j'euſſe en effet à redouter, & qu'on me préſentoit ſans ceſſe comme le ſeul fidèle; et de pénétrer par la maniére dont je recevrois ces inſinuations, ſi j'avois en effet quelques ſecrets qui m'expoſaſſent à des trahiſons.

En Octobre 1781. l'accouchement de la *Reine* m'avoit donné quelques lueurs d'eſpérance. On n'avoit pas pu me chacher cette nouvelle: j'avois ſur ma tête le canon chargé de la publier, et ſous les yeux les rejouiſſances qu'elle produiſoit. Ces évènemens étant toujours en *France:*

ce l'époque de la remiſſion même des crimes, l'idée me vint que celui-là pourroit être favorable à l'innocence. J'écrivis une courte lettre à M. le C. de *Maurepas*: connoiſſant ſon caractère, j'eus la force de la faire gaie; et preſque plaiſante. Il en avoit paru touché: il s'étoit montré diſpoſé à ſeconder la voix publique déterminée enfin en ma faveur. Ce changement dans ſes diſpoſitions ne me fut pas caché; mais de peur qu'il n'en réſultât des illuſions trop conſolantes, on eut ſoin de m'apprendre en même tems *qu'il étoit mort*, et mort ſans avoir rien fait pour moi..

Enfin, en Decembre 1781. ma conſtitution cèdant à tant de maux, et d'épreuves; les manipulations phyſiques et chymiques qui depuis quinze mois ſe joignoient aux morales pour la détruire, ayant produit leur effet; me trouvant attaqué de manière à ne pouvoir plus me flatter même de diſputer ma vie davantage; ſentant à chaque minute approcher celle où j'allois perdre, non pas la lumière que je ne voyois point, mais la ſenſibilité qui faiſoit de mon exiſtence le plus cruel des ſupplices, j'ai deſiré de faire un TESTAMENT. Il falloit pour cela permiſſion expreſſe: je l'ai demandée: j'ai ſupplié les Miniſtres de me permettre de voir l'officier public qui ſeul pouvoit conſtater mes dernières volontés, et le dépoſitaire de qui ſeul je pouvois tenir les connaiſſances indiſpenſables pour ne pas faire des diſpoſitions illuſoires.

J'ai réitéré journellement pendant deux mois qu'a duré mon danger, les inſtances les plus vives, les plus attendriſſantes, j'oſe le dire, à ce ſujet. Le Médecin de la *Baſtille* à eu la complaiſance de porter lui-même au *Lieutenant de Police*, organe immédiat de Miniſtére en ce genre, une atteſtation de mon état, et du péril imminent que je courois: un refus impitoyable a été l'unique réponſe: de ſorte que, traité comme mort depuis quinze mois; privè de toutes les facultés des vivans ſans exception, hors celle de ſouffrir, je perdois juſqu'à l'eſpoir de jouir, quand j'aurois en effet ceſſé de vivre; des derniers

droits

droits qu'en aucun pays on ne refuſe aux morts, du moins á ceux que des arrêts ſolemnels n'ont point dégradé.

C'eſt ainſi que j'ai paſſé les mois de Decembre 1781. et de Janvier 1782. entiers, dans la perſuaſion chaque ſoir, que je ne verrois pas le lendemain; et chaque matin que je n'entendrois pas annoncer la fin du jour, par l'horloge lugubre qui dans cette nuit éternelle marque ſeule la diviſion des tems; et, qu'on y ſonge, cette attente toujours trompée, devenoit ſans ceſſe de plus en plus douloureuſe, par le ſentiment du caprice qui m'enviоit juſqu'à la ſatisfaction de laiſſer après moi des traces de bienfeſance, et des marques de ſouvenir aux amis qui pourroient encore chérir le mien.

Voilà un fait: pourra-t-on donner un motif?

On ne peut pas m'objecter le régime de la maiſon, les prétendues loix de cet écueil de toutes les loix: non-ſeulement le délire oppreſſif n'y eſt pas porté juſqu'à l'excès de faire du refus des actes civils une règle dont on ne puiſſe s'écarter: mais il fait quelquefois à ſes victimes une néceſſité de ces actes: la *Baſtille* a un notaire bréveté: il peut donc en général y exercer ſes fonctions: moi-même on m'avoit dans les premiers tems, non pas permis, mais forcé de l'employer,

L'*Exempt* de la Cour de *France*, quoique ſecondé par le Miniſtre Plénipotentiaire de la *Police* de *Paris*, ayant échoué dans la pourſuite de mes papiers, ec. à *Bruxelles*; un troiſième adjoint envoyé à leur ſecours n'ayant pas d'abord mieux réuſſi, parce qu'il y a dès loix dans ce pays, et qu'elles y ſont reſpectées, on m'a arraché une *procuration* notariée qui a enfin produit une partie de ce que l'on deſiroit: ſi pour pénétrer dans mes ſecrets, et me chercher des crimes, ou s'emparer de mes dépouilles, on avoit pu ſans bleſſer le Code de la *Baſtille*, emprunter le miniſtére d'un officier public, il n'y avoit pas plus d'impoſſibilité ſans doute, ou de danger, à me le permettre pour régler la diſpoſition de ce qu'on m'avoit laiſſé: un *Teſtament* n'étoit pas plus illicite qu'une *Procuration*.

Quand

Quand il y auroit eu contre moi une accuſation, des indices, une procédure commencée, n'y ayant pas de jugement, le refus pu pouvoir de *teſter*, et par conſéquent une confiſcation anticipée, auroit paru une atrocité ſcandaleuſe autant que criminelle : comment faut-il donc le regarder, ou le qualifier, dans la poſition où j'étois; car on ne doit pas l'oublier, n'ayant ni juges, ni procès, ni délits, ni accuſateurs? N'eſt-ce pas-là le dernier abus du pouvoir, et une des plus fortes preuves de la barbarie avec laquelle on ſe joue à la *Baſtille* de l'exiſtence des citoyens?

Et qu'on ne diſe pas, je le répète, que la *Baſtille* étant excluſivement deſtinée à renfermer des *Criminels d'Etat*, le régime n'en peut être trop ſévère, ni trop miſterieux; qu'ainſi l'accroiſſement de rigueur que je lui reproche, ſeroit dans ſon genre une eſpèce de perfection, puiſqu'on ne peut prendre trop de meſures pour convaincre, pour déconcerter des perſonnages dangereux, dont la liberté pourroit entraîner la ſubverſion de la Patrie.

Non; cela n'eſt pas vrai : ce n'eſt pas, dans ces derniers tems ſur-tout, aux *Criminels d'Etat* que la *Baſtille* eſt réſervée : la légèreté avec laquelle on l'ouvre, s'eſt redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années elle ſemble être le préliminaire des *affaires civiles* les plus communes, les moins ſuſceptibles par leur objet et leur iſſue, de cet étrange et terrible début. Elle eſt devenue, en quelque ſort, l'Anti-chambre de la *Conciergerie*.

Une femme de qualité eſt ſoupçonnée d'avoir fabriqué ou commercé de *faux billets*: on la met à la *Baſtille*.

Un fou revêtu d'une robe de Magiſtrat à *Paris*, accuſe une marchande de fayence de *Lyon*, d'avoir été la confidente pécuniaire d'une ſociété diſparue depuis longtems : on la met à la *Baſtille*. Relâchée après l'evanouiſſement de cette ombre abſurde, elle ſe brouille, pour des diſcuſſions domeſtiques, avec un premier commis, qui a intérêt

têrét perſonnellement de la perdre : on la remet à la *Baſtille*.

Un ſubalterne eſt accuſé d'avoir commis des faux dans le maniement des affaires d'une grande maiſon ; mais des faux d'une eſpéce qui aſſurément n'intereſſoient pas la monarchie : on le met à la *Baſtille*.

Voilà le ſort qu'ont eu M. *de St. Vincent*, la D. *Roger*, le S. *Le Bel*. Etoient-ce-là des *Priſonniers d'Etat ?* Quel étoit donc l'objet du régime funéraire auquel on les ſoumettoit ?

Tous ont été renvoyés devant les Juges ordinaires : mais à l'inſtant du renvoi on n'avoit pas la preuve de leur innocence : bien loin de là, on doit croire qu'elle paroiſſoit plus problématique, puiſqu'on les livroit aux lenteurs diſpendieuſes de la juſtice reguliére, et à une accuſation refléchie, intentée, approfondie dans les formes : Il falloit donc que les éclairciſſemens antèrieurs à leur renvoi leur fuſſent plus contraires que favorables : ils étoient donc, en ſortant de ce gouffre funeſte, plus ſuſpects qu'en y entrant : et cependant c'eſt à leur entrée qu'on les accable du régime de la maiſon ! ce n'eſt que quand on a plus de droit de les préſumer coupables, qu'on les en affranchit ! On leur rend une demi-liberté, quand on les abandonne à une inſtruction qui ſemble former un indice contr'eux ; on la leur avoit ôtée entière, en joignant à cette perte tous les acceſſoirs de la *Baſtille* ; avant que de procéder même aux préliminaires de l'inſtruction.

Il y a plus : les vrais *Priſonniers d'Etat*, ceux qui arrivent à la *Baſtille* chargés de fers que le pretexte du bien public peut juſtifier, et pourſuivis par une clameur que des fautes prècédentes peuvent excuſer, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refuſés à tous les autres.

J'ignore, par exemple, quel étoit le grief qui y a conduit quelque tems avant moi un homme aſſocié clandeſtinement aux expéditions de la marine *Françoiſe*. Je ſuis fort éloigné d'affirmer qu'il méritât ce ſort : mais il

n'eſt

n'eſt pas poſſible que le titre d'accuſation au moins, ſur lequel la *Lettre-de-cachet* a été expédiée contre lui, ne fut grave. Il avoit eu part à des opérations délicates, et dont le ſuccés n'avoit pas répondu aux eſpérances, peut-être à ſes promeſſes. Le Miniſtre qui l'employoit, accoutumé par ſon ancien métier à regarder l'eſpionage comme le plus beau champ du génie miniſtériel, et l'arme la plus ſûre d'un gouvernement; croyant mener la *Marine* comme la *Police*, et ſe flattant de maîtriſer les flottes *Angloiſes* comme les jeux de *Paris*, l'avoit-il créé ſon ſubſtitut dans ces flétriſſantes fonctions? Avoit-il, comme on l'à cru, commis pour doubler ſes profits une double trahiſon, toujours à craindre de la part de ces ſortes d'agens? Chargé de commiſſion par la *France* pour acheter les ſecrets de l'*Angletterre*, avoit-il vendu à l'*Angletterre* ceux de la *France?* Ou bien ſon protecteur ayant mal-entendu ſes avis; ou, comme on l'a dit auſſi, ayant eu des motifs perſonnels pour les négliger, avoit-il cru à la vue des ſuites de ſon ineptie, ou de ſa prévarication, devoir en rejetter la cauſe ſur le ſubalterne, & feindre de ſoupçonner l'intégrité de celui-ci, pour couvrir ſa propre incapacité, ou pis encore? Je n'en ſais rien.

Ce qui eſt ſûr, c'eſt que ſon ancien protégé n'a connu des ſupplices de la *Baſtille*, que la perte de la liberté: c'eſt que dès le premier moment il y a eu des livres, des correſpondances: c'eſt que tous les jours, dans le tems où un ſilence impoſteur, autant qu'effrayant, donnoit à mes amis de trop juſtes alarmes, il y recevoit des viſites; c'eſt qu'en ayant eu le ſoupçon, & m'étant permis; pour m'en aſſûrer, d'en hazarder le reproche dans une des rares & courtes entrevues que m'a accordées le *Lieutenant de Police*, ami, comme on ſait, & créature de M. de *Sartines*; il m'a répondu, en convenant du fait, & rejettant les ménagemens dont on uſoit envers le priſonnier que je lui nommois, ſur ce que le Miniſtre auteur de ſa détention étoit BON; & ſur mon obſervation toute naturelle que la différence des traitemens auroit dû dé-

pendre de la gravité des accuſations, et non de la bonté perſonnelle de chaque Miniſtre, il m'à ajouté ces mots remarquables: *Qu'il ne pouvoit qu'y faire; parce que perſonne ne s'intéreſſoit à moi*.

De ſorte que les horreurs de ma captivité, la redondance avec laquelle on m'a noyé de toutes les horreurs de la *Baſtille*, ne ſont venues que de n'avoir pas eu le bonheur d'être mêlé dans quelque intrigue obſcure & honteuſe, vraiment relative aux intérêts de l'*Etat*; de n'avoir pas été ſacrifié à un manège adroit, qui cachât l'indulgence ſous les ſymptomes apparens de la ſévérité; de n'avoir eu parmi les Miniſtres que des ennemis directs, perſonnels, & implacables, au lieu d'y avoir des complices; elles ſont venues du malheur de n'avoir eu pour protecteurs que des hommes honnêtes; pour ſolliciteurs que des amis délicats; enfin, d'avoir eu affaire à une *Lettre-de cachet* ſignée *Amelot*, & non pas *Sartines*.

Qui auroit jamais cru que de ces deux Miniſtres M. de *Sartines* fût le *Bon-homme?*

Le régime de la *Baſtille* n'eſt donc ni inflexible, ni uniforme; même avec cette rigidité commune il n'en ſeroit guère moins horrible, puiſqu'il exerceroit une rigueur égale ſur des délits différens; &, ce qui eſt encore plus affreux, ſur l'innocence et ſur le crime. Mais il n'a pas même cette abominable ſtabilité: et il n'y déroge que dans le ſens contraire à celui qu'indiqueroit la juſtice.

L'exemple ſeul que je viens de citer, et le mien, prouvent qu'il eſt ſuſceptible de modification; qu'il eſt ſubordonné uniquement à la vengeance, au deſir qu'ont les cœurs infernaux qui le dirigent de ſervir le reſſentiment ou les néceſſités de leurs patrons: ils prouvent que de même que le Miniſtére de *France* a des magaſins de *Lettres-de-cachet*, ſignées d'avance, qu'il attend ſans bruit le moment d'appliquer, il a auſſi des réſerves de douleurs qu'il ne deploie que quand l'ordre fatal a eu ſon exécution; ils prouvent qu'il y a à la *Baſtille* un tarif de tortures pour chaque commenſal, comme il y en a un pour

leur

leur penſion; et qu'en fixant au lâche Cantinier qu'on charge de leur ſubſiſtance le prix des alimens deſtinés à prolonger leur vie, on détermine auſſi la meſure de fiel dont il doit l'empoiſonner.

Le régime de la *Baſtille* eſt donc inſtitué uniquement pour tourmenter? et qui? Des innocens reconnus, puiſque des ſoupçons fondés motivent des égards, ou un renvoi. Au nom du *Roi*, du magiſtrat ſuprême, du protecteur né de l'innocence, du gardien de la foibleſſe: c'eſt ſon intervention plus directe qui produit des effets plus cruels: c'eſt par ſes ordres immediats qu'on ſe prétend autoriſé à ſoumettre un infortuné qui n'a offenſé, ni lui, ni les loix, ni rien de ce qu'elles obligent de reſpecter, à des ſupplices inconnus dans les priſons ordinaires, peuplées d'hommes coupables, ou du moins accuſés de quelques-uns de ces attentats: c'eſt de *par le Roi* qu'on lui preſſe la gorge de maniére à ne pas intercepter tout-à-fait ſa reſpiration, mais à ne lui en laiſſer préciſément que ce qu'il faut pour perpétuer ſon angoiſſe; qu'on rit de ſes convulſions; qu'on s'applaudit de ſes gémiſſemens; qu'on compte comme autant de victoires les ſoupirs prolongés que la douleur lui arrache: c'eſt le Roi qu'on ne frémit de donner pour auteur de ces prévarications barbares qu'il ignore, de ces vengeances miniſtérielles que ſon cœur déſavoue.

Oui, vous les ignorez, o vous que la Nature m'avoit donné pour maître, et que vos vertus m'auroient donné pour protecteur, ſi l'innocence avoit autant d'accés auprès du trône que la calomnie; Vous dont l'eſtime étoit la plus flatteuſe récompenſe, et le plus puiſſant encouragement de mon trvail; Vous dont l'ame honnête et franche n'avoit été ni effrayée de ma promeſſe de dire toujours la vérité, ni rebutée de mon exactitude à la remplir.

Vous ne les connoiſſez pas, ces cachots qui cependant ne s'ouvrent, et ne ſe ferment qu'à votre nom; où l'on ne ſent que l'on exiſte que parce que l'on ſouffre;

et dont l'eſpérance même eſt ſouvent exclue : ils engloutiſſent journellement des citoyens irréprochables, des ſujets fidèles, qui reclament en vain du fonds de ces abimes les vertus, et le nom de leur Prince : ce nom ſacré, qui eſt par-tout ailleurs le garante de l'exécution des Loix, n'eſt là que le titre en vertu duquel on les enfreint.

En ſignant un ordre pour *enfermer*, vous croyez ne faire qu'un uſage légitime de votre autorité ; un uſage conſacré par une poſſeſſion de pluſieurs ſiècles, un uſage néceſſaire au repos public, et dont il ne réſulte aucun abus : vous ſuppoſez que l'execution de cet ordre n'entraîne que les effets d'une précaution de ce genre.

Bienfeſant juſques dans les rigueurs que votre rang vous oblige d'autoriſer, vous avez donné mille preuves de votre penchant à ſoulager les maux que le maintien de la ſociété néceſſite. Par vos ordres les priſons deſtinées à aſſurer la conviction et le châtiment du crime ſont devenues plus douces, moins meurtrières : elles ont ceſſé d'être une punition préliminaire plus cruelle ſouvent que le dernier ſupplice. Vous avez detruit la pratique barbare qui autoriſoit les tribunaux à torturer des accuſés ſimplement ſuſpects, pour eſſayer ſi par-là on ne réuſſiroit pas à les rendre criminels.

Vous êtes donc bien loin de ſoupçonner que dans votre royaume, dans votre capitale, ſous vos yeux, il exiſte une place dévouée ſpécialement à perpétuer ſur l'innocence une queſtion mille fois plus cruelle que toutes les queſtions préparatoires proſcrites par vous ; puiſqu enfin elles ne briſoient que les corps, au lieu que celle de la *Baſtille* ne déchire le corps, que pour pénétrer plus fructueuſement juſqu'à l'ame. Vous êtes loin de ſoupçonner que l'on ajoute encore arbitrairement à ce régime infernal ; que les agens ſubalternes, choiſis pour le maintenir trouvent de la ſatisfaction et du profit à l'outrer ; quepareils à ces chiens acharnés qui ſecouent & mordent le gibier en le rapportant, ils ſe faſſent un plaiſir d'être barbares, quand on n'exige d'eux que d'être ſoumis & fidèles.

Mais

Mais vous ne l'ignorerez plus; le voile eſt déchiré: portez les yeux ſur ces ſouterrains funéraires, où n'eſt jamais deſcendu le jour: pour lui en procurer l'accès, il falloit deux évènemens auſſi ſinguliers l'un que l'autre, quej'y entraſſe & que j'en ſortiſſe. Le ſecond, que je ne dois qu'à vous, m'aſſure que les connoiſſances dont je ſuis redevable au premier ne ſeront pas inutiles.

Il m'en coûtera ma Patrie. La neceſſité de chercher un tombeau dans des contrées étrangères, hélas! & ennemies, ſera le ſeul prix de tous les ſacrifices que je lui ai faits. Celui-ci eſt le dernier: je ſerai payé de tous les autres s'il n'eſt pas infructueux.

Mais non, il ne le ſera pas: votre cœur pur & ſenſible s'émeut: vous frémiſſez: vous rougiſſez: ce ne ſera pas envain. Dieu quand vous protégez les hommes, tout puiſſant pour opérer leur ſalut; donnez à l'*Europe*, au monde le ſpectacle d'un prodige que vous êtes digne d'opérer. Parlez: A votre voix on verra s'écrouler les murailles de cette moderne *Iéricho*, plus digne mille fois que l'ancienne des foudres du ciel, & de l'anathême des hommes. Le prix de ce noble effort ſera la glorie de votre règne; un redoublement d'amour des peuples pour votre perſonne & votre maiſon; & la bénédiction univerſelle des ſiécles les plus reculés, comme du ſiècle préſent.

NOTES.

N. B. *Les Lecteurs ſont priés de ne paſſer aux Notes, qu'après avoir bien lu, & un peu médité le Texte, s'il eſt poſſible.*

(1) PAge 4. *Sur les avenues de ces gouffres.*) En général en *France* toutes les places fortes peuvent à volonté devenir autant de *Baſtilles*: il n'y a pas un de ces ramparts, élevés en apparence contre les ennemis de l'état, dont un caprice miniſtériel ne puiſſe à chaque inſtant faire le tombeau de ſes enfans: mais il n'y a guère qu'une vingtaine de châteaux qui aient cette deſtination ſpéciale & conſtante, tels que la *Baſtille* & *Vincennes*, aux portes de *Paris*; *Pierre en Ciſe*, à *Lyon*; les *Iles Ste. Marguerite*, en *Provence*; le *Mont St. Michel*, en *Normandie*; le *Château du Taureau*, en *Bretagne*; celui de *Saumur*, en *Anjou*; celui de *Ham*, en *Picardie*; &c. &c. &c. Et tout cela eſt rempli de *Priſonniers d'Etat!* & dans tous on ſuit le régime de la *Baſtille!* & dans tous il y a des Gouverneurs *Cantiniers*, des Etats majors *Porte-clefs*, des *Garniſons*, des *Ingénieurs*, &c.

La conſidération de cette énorme dépenſe, a donné à quelques Miniſtres, & entr'autres à M. *Neker*, dit-on, la velléité d'une réforme; ſi elle s'opéroit jamais, il ſeroit bien honteux qu'elle n'eût point d'autre motif. *Supprimer la Baſtille par* ECONOMIE! diſoit, il y a quelques jours, avec indignation, à ce ſujet, un des plus jeunes, et des plus éloquens orateurs de l'*Angleterre!*

(2) Page 4. *Un Condé.*) A-propos de ce nom je ne puis me refuſer de placer ici une anecdote tirée des Mémoires de *Sully*, à laquelle peut-être peu de lecteurs font attention.

Henri IV, malgré ſa vieilleſſe et ſes vertus, avoit dans ſes derniers tems cédé à une paſſion auſſi ſcandaleuſe que ridi-

ridicule: il aimoit la Princeſſe de *Condé*, femme de ſon neveu. Il la lui avoit fait épouſer dans l'eſpérance qu'étant jeune, diſſipé, et avare, on pourroit avec des plaiſirs ou de l'argent l'aveugler ſur la conduite de ſa femme. Il n'en fut rien: le jeune Prince ne voulut ni ſe diſtraire, ni s'enrichir: il emmena ſa femme à *Bruxelles*, ſans en avertir perſonne.

Cette évaſion ne pouvoit être qu'approuvée des honnêtes gens; elle fut traitée dans le Conſeil du Roi, comme une *Affaire d'Etat*. Tous les Miniſtres opinèrent gravement tour-à-tour ſur les moyens de remettre au plus vîte dans les bras du Roi une Maîtreſſe que l'incommode époux avoit oſé lui enlever. Il y avoit des opinions *Pour la guerre*: quand le tour du Duc de *Sully* fut venu, il commença ſon avis par ces mots: *Si vous m'aviez laiſſé faire, il y a trois mois, j'aurois mis votre homme à la Baſtille, ou je vous en aurois bien répondu.* *

C'étoit en *Plein conſeil* que ſe tenoit ce langage! celui qui le tenoit étoit un des plus vertueux Miniſtres que la *France* ait eu; celui contre qui il le tenoit, étoit un *Prince du Sang*; et le crime jugé dans ce *Prince de Sang* digne de la *Baſtille*, étoit d'avoir une jolie femme, et de ne pas vouloir qu'elle fût la maîtreſſe de ſon oncle.

Lecteurs, réfléchiſſez.

(3) Page 5. *Sa deſcription avec la mienne*.) Je ne mets pas au rang des mémoires que l'on peut conſulter ſur les détails de cet antre de *Trophonius* une hiſtoire de l'*Inquiſition Françoiſe*, par *Conſtantin de Renneville*. Ce livre devenu rare, et cher parce qu'il eſt rare, n'a d'intéreſſant et même de vrai que le titre. C'eſt un tiſſu de groſſièretés dégoûtantes, et de fables abſurdes.

On y lit, par exemple, qu'un priſonnier ayant été renfermé dans les ſouterrains d'une des tours, il arracha *avec ſes mains* tant de pierres des fondemens qu'il les ébranla, et que le Gouverneur effrayé fut forcé de loger ce

* Je cite de mémoire: je puis me tromper ſur un ou deux mots: je ſuis ſur de ne me tromper, ni ſur la choſe, ni meme ſur la phraſe.

ce nouveau *Samſon* dans le plus bel appartement du château, pour en prévenir la chûte.

L'auteur de ce conte ne ſavoit donc pas que les murs de la *Baſtille* ont, aux endroits où ils ſont le plus minces, au moins *douze pieds* d'épaiſſeur, et trente, quarante, cinquante dans les autres; qu'ils ſont de la plus ſuperbe pierre de taille, et par conſéquent auſſi ſolides que les cœurs des gardiens ſont impitoyables.

D'ailleurs *Renneville* ne parle que de mauvais traitemens phyſiques: il eſt vrai qu'on ne les épargne pas dans ce lieu où toutes les manières de rendre l'exiſtence inſupportable ſont employées; mais, comme on l'a vu ci-devant, ce n'eſt pas ſur cette reſſource que comptent le plus les queſtionnaires à *croix de St. Louis* qui ſe chargent d'y adminiſtrer les douleurs: ce ſont les ames qu'ils torturent; et cela eſt bien plus ingénieux.

(4) Page 6. *Conſacré en apparence à la juſtice.*) C'eſt le *Lieutenant G. de Police:* il eſt le véritable adminiſtrateur de la *Baſtille*, le Gouverneur en chef de ce château: c'eſt par lui que paſſent tous les ordres; il n'a de ſupérieur dans ce diſtrict que le Miniſtre immédiat du département de *Paris*.

C'eſt une inconſéquence dont on ne peut trouver d'exemple qu'en *France* que cette aſſociation de la *Robe* avec l'*Epée*, d'un magiſtrat avec des ſtipendiaires armés, pour conſommer une oppreſſion que les Loix proſcrivent, et que la *Robe*, la *Magiſtrature* ſont profeſſion de déteſter. Et ce n'eſt pas pour l'adoucir que la régie en a été ainſi confiée à un *Maitre des Réquêtes:* c'eſt pour la légitimer, en quelque ſorte, ou du moins la légaliſer, s'il étoit poſſible.

Les troupes de la *Ferme générale*, les ſoldats de la finance ont en *France* le droit de rédiger des actes civils et juridiques; de dreſſer des procès verbaux; de faire ſubir de vrais interrogatoires à ceux qu'ils arrêtent, et qu'ils fouillent: les troupes du Roi, les militaires nationaux n'ont pas ce droit. Comme ce ſont eux qui gardent la *Baſtille*,

il a fallu leur adjoindre un homme qui en fut doué, pour procéder à ce qu'on y appelle des *Procès verbaux*, des *Interrogatoires*, quand on daigne s'amuſer à ces formalités: c'eſt-là l'emploi du *Lieutenant de Police*, & l'occaſion du pouvoir dont on l'a inveſti.

Ce qui eſt plaiſant, ſi quelque choſe relatif à la *Baſtille* peut l'être, ce qui prouve toujours la conſéquence des idées *Françoiſes*, c'eſt que ſa robe qui devient ici pour lui un titre de ſupériorité, en eſt, pour tout autre magiſtrat, un d'excluſion. Le *Chancelier* lui-même ne ſeroit pas admis à la *Baſtille*, à moins qu'il n'y fût envoyé comme priſonnier. Quand le *Parlement*, comme il arrive quelquefois, par une autre ſuite de cette même juſteſſe d'eſprit accepte des *Commiſſions*, pour juger des priſonniers dépoſés à la *Baſtille*, il n'eſt pas permis aux Juges d'entrer dans le château: c'eſt à la porte qu'il tiennent leurs aſſiſes, & qu'on leur amène l'accuſé, ou plutôt la victime; témoin M. de *Lally*, &c. de ſorte que ces magiſtrats ſupérieurs, ſi fiers, ſi deſpotiques, n'ont pas même le droit d'inſpection ſur ces lieux où un ſubalterne exerce un empire illimité.

Et ce qui achève de réunir toutes les eſpèces de contradictions, comme de confondre toutes les idées, les actes paſſés par ce magiſtrat appellé exprès, inſtitué exprès, pour leur donner une apparence de *légalité*, ſont formellement déſavoués, proſcrits par les tribunaux dont il continue d'être membre, toutes les fois qu'ils leur ſont préſentés. Ils déclarent au *nom du Roi*, de *la part du Roi*, en feſant *parler le Roi*, illégales, & tyranniques, les procédures inſtruites, au *nom du Roi*, de la *part du Roi*, en feſant *parler le Roi*, par leur confrère dans les *Baſtilles*; & enfin le même homme ſiégeant au *Chatelet*, comme *Lieutenant de Police*, au *Parlement*, comme *M. des Requetes*, rejettera le lendemain avec horreur, déclarera criminelles, les mêmes pièces qu'il aura extorquées la veille au *fauxbourg St. Antoine*, à *Vincennes*, &c. en qualité de *Commiſſaire du Roi*, & munies de ſa ſignature.

Ces

Ces abſurdités rendent la Legislation *Françoiſe* ridicule aux yeux des étrangers: mais malheureuſement elles la rendent encore plus accablante pour les nationaux.

(5) Page 6. *Du gage adpárent d'un ſervice pur.*) Tous les officiers de l'*Etat Major* à la *Baſtille* ont la *Croex de St. Louis*: ceux même qui n'ont jamais ſervi, tels que le *Gouverneur actuel*, ou qui ont ſervi avec un titre qui n'y donne pas de droit, tels que le *Major actuel* on la leur accorde par grace, & afin de leur donner apparemment un extérieur plus impoſant.

Cela n'a rien d'ètonnant après tout. On la donne bien aujourdhui, cette croix, ſi longtems reſpectable & reſpectée, à des *Exempts de Police*. C'eſt à M, de *Sartines* qu'eſt due cette honteuſe illuſtration du plus lâche ſervice que le deſpotiſme ait jamai exigé. Si l'on prètend la juſtifier par l'utilité de ces emplois dans certains cas, il faudroit donc la rendre commune aux *Geoliers* ordinaires, & aux *Bourreaux*; car enfin ce ſont auſſi des hommes utiles; & certainement aux yeux de la raiſon ils ſont infiniment au-deſſus de leurs camárades *Baſtilleurs*: ils devroient être bien moins flétris dans l'opinion publique.

Ils ne ſont que les miniſtres d'une ſévérité indiſpenſable: ils ſont officiers néceſſaires d'un pouvoir légitime; ils peuvent quelquefois exécuter des ordres injuſtes: mais ils obéiſſent toujours à la juſtice & aux loix. Ils ſont ſûrs que l'infortuné qui leur eſt livré, a eu, ou aura le moyen de ſe défendre: ils ſont ſûrs ou du moins doivent croire qu'un examen équitable, impartial, a précédé les déciſions rigoureuſes qui les décident. Ils ſont autoriſés à penſer qu'elles n'ont jamais pour objet que des coupables, ou au moins des hommes juſtement ſuſpects.

Mais un *Exempt de Police*, un officier de *Baſtille* ſont ſûrs préciſément du contraire: ils ſavent qu'ils violent les loix, & que leur deſtination ſpéciale eſt de les violer: ils ſavent qu'ils ſont les inſtrumens paſſifs, criminels, d'une violence arbitraire: ils ſavent que les trois quarts des victimes qu'on leur donne à crucifier ſont innocentes; que

ſi l'on avoit eu quelque prétexte fondé pour les charger de fers juridiquement, on n'auroit pas eu recours à la voie abrégée d'une *Lettre-de-cachet*; ils ſavent enfin que, ſans les bayonnettes qui les entourent, leur procès eſt tout fait dans les citoyens; & qu'un ſupplice honteux ſeroit le juſte prix de leur infame condeſcendance.

Ils le ſavent! & ces violences, ces *Lettres-de-cachet*, ils s'en rendent les inſtrumens! L'Exempt captureur compte ſur ſes doigts de combien de *Louis-d'or* chaque nouvelle proie lui fournira le prétexte de groſſir ſes mémoires; le Gouverneur geolier ſuppute combien d'*Ecus* il en réſultera pour ſa cuiſine; tous deux trouvent la capture d'autant *meilleure* qu'elle leur devient plus lucrative.

Aſſurément l'executeur des *hautes oeuvres*, ni ſes valets ne pouſſent point juſques-là la dégradation de l'avarice, & l'oubli de toute eſpèce de pudeur comme de remords.

Si donc l'opinion étoit raiſonnable; ſi c'étoit la réflexion que déterminât le préjugé, lequel de ces deux hommes, je le demande, devroit être le plus fletri aux yeux de la ſociété? à qui des deux eſt dû plus de mépris & d'opprobre?

(6) Page 7. *Entre M. le Comte de Vergennes, & moi.*) Voyez ma lettre à ce Miniſtre, imprimée en 1777. Je n'ai point mis cet écrit, ni l'éclat qu'il a fait, au nombre des cauſes de ma détention, parce que ce ſeroit accuſer nettement M. le *C. de Vergennes* d'une fourberie, di une hypocriſie, trop contraire à la vertu, à la franchiſe dont il fait profeſſion: mais il eſt très-vrai, cependant, que depuis que j'ai eu, moi, la bon-hommie de repaſſer la mer *ſur ſa parole*, des amis éclairés n'ont ceſſé de me prédire ce qui m'eſt arrivé le 27 Septembre 1780: ils n'ont ceſſé de me répéter que tôt ou tard M. le C. *de Vergennes* ſe ménageroit le moyen de concilier le plaiſir de ſe venger, avec la gloire d'avoir paru pardonner. Ce rapport entre leurs prophéties & l'évènement doit-il l'emporter ſur la confiance qu'inſpirent les VERTUS de M. le Comte *de Vergennes?* (7)

(7) Page 8. *Plus noble encore que celui de mon ſéjour.*) Révéler ici l'objet de ce ſacrifice, ce ſeroit en perdre le mérite, il me ſeroit permis, peut-être, il ſeroit intéreſſant pour ma gloire, & ma vengeance, de revoquer ma parole, comme le Miniſtres de *France* ont violé la leur: mais je n'ai pas l'honneur d'être Miniſtre. Un ſerment tyrannique, & injuſte, ne lie jamais: une parole donnée librement lie toujours.

(8) Page 9. *Avec un opprobre réfléchi & combiné.*) C'eſt en plein jour, à midi, dans la rue de *Paris*, la plus paſſante, & la plus peuplée, que j'ai été arrêté: aux yeux de dix mille hommes raſſemblés en un inſtant, on pourroit dire convoqués. Mon cocher, mon laquais, ou plutôt ceux du S. *Le Queſne*, & par conſéquent de la *Police*, ne cachoient mon nom à perſonne. On ſentira tout ce que cette affectation avoit de malignité, ſi l'on ſonge que dans les affaires les plus ſérieuſes, & même les plus preſſantes, c'eſt toujours la nuit, & le ſecret que l'on choiſit pour ces opérations violentes: mais le miniſtère qui ſe vengeoit dans celle-ci, qui ſavoit bien qu'il n'en tireroit d'autre profit que l'opprobre, & les cruautés dont ma détention pourroit être accompagnée, a voulu m'en faire boire l'amertume juſqu'à la lie.

Ajoutons que le L. *de Police*, à qui ſuivant mon uſage de circonſpection, & de franchiſe, chaque fois que j'allois à *Paris*, depuis 1777, j'avois rendu ma première viſite, m'avois donné rendezvous *pour ce jour-là*, à neuf heures du ſoir; chez lui: nous devions parler du No. LXXI. des *Annales*, qui n'etoit pas encore diſtribué; & c'eſt le même jour qu'il me fait arrêter à midi, avec le ſcandale que l'on vient de voir! & après cela, on me tient vingt mois dans un ſecret impénétrable: on met autant de miſtère dans les ſuites de ma détention, qu'on a mis de publicité dans la détention même! Quel en étoit l'objet? Faut-il le demander? La publicité autoriſoit à tout dire à ma charge, & le miſtere à tout croire.

(9)

(9) Page 10. *Le Chargé-d'affaires de* FRANCE.) Il ne s'agit pas ici de M. le C. d'*Adhemar* Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de *France*, à *Bruxelles*: je puis ſuppoſer qu'un homme de condition qui n'avoit jamais eu qu'à ſe louer de moi auroit en cette occaſion ſoutenu la dignité de ſon caractère, & ſenti qu'il ne lui convenoit pas de s'aſſocier à des *familiers* de la *Police de* PARIS pour conſommer une ſpoliation auſſi odieuſe qu'injuſte.

Mais il étoit abſent: les affaires ſe trouvoient entre les mains d'un homme qui eſt tantôt ſon intendant, tantôt ſon ſecrétaire, &c. & tantôt ſon repréſentant, nommé LA GREZE, homme dont une naiſſance équivoque eſt le moindre défaut, & que ſes premiers emplois ne devoient pas naturellement conduire à figurer dans le corps *Diplomatique*.

Cet étrange Miniſtre a trouvé dans l'*Exempt de Police de Paris*, & dans ſon ſubſtitut, de dignes collègues. Il les a ſecondés de tout ſon pouvoir, & avec d'autant plus de facilité qu'il pouvoit au moins dans les premiers momens couvrir ſes trahiſons ſous les ſymptomes de l'empreſſement & de l'amitie: il avoit, je l'avoue, ſurpris ma confiance: je n'avois la refuſer à un homme que le gouvernement de mon pays ſembloit honorer de la ſienne. Il étoit chez moi tous les jours, & tout le jour.

A l'inſtant du déſaſtre il fut le conſeil préféré de la Perſonne qui en le partageant avoit encore la douleur d'être obligée de travailler à prendre des précautions pour le diminuer. On ne ſera pas fâché de trouver ici à ce ſujet une anecdote aſſez plaiſante aujourdhui, mais qui ne l'étoit pas alors.

Il s'agiſſoit ſur-tout de ſauver mes papiers; non pas qu'ils continſſent rien de criminel: mais c'étoit ma fortune, & plus que ma fortune: d'ailleurs ils renfermoient des ſecrets importans qui ne m'appartenoient pas; la confiance de beaucoup d'honnêtes gens m'ayant ſuivi dans ma retraite, malgré mon abjuration abſolue du barreau, le repos & l'honneur de pluſieurs familles dépendoient de la ſouſtraction de mon cabinet. *La*

La Grèze conſulté ne trouva rien de mieux que de jetter les papiers les plus précieux dans la vache de ma voiture, de les conduire à une maiſon de campagne que j'avois à trois lieues de *Bruxelles*, & d'y enſevelir le tout dans le foin dont les greniers étoient remplis: il aſſiſta *déguiſé*, à *minuit*, à l'exécution de ſon avis, répétant ſans ceſſe *qu'il riſquoit ſa place, & ſa fortune, pour me rendre ce ſervice:* il travailla lui-même: il vit charger la vache: il s'aſſura que la voiture partiroit à l'ouverture des portes: jurant toujours d'un ton pénétré que puiſqu'il étoit ſeul confident de ce depôt il ſeroit impénétrable.

La voiture étoit arrivée en effet à la campagne à ſept heures du matin. A huit, l'Exempt de la Police *Pariſienne* étoit dans mon grenier: il crochetoit la vache: il en briſoit les cadenas: il y trouvoit . . . . quoi!. De la paille!

L'onction que *La Grèze* tâchoit de mettre dans ſes ſermens l'avoit trahi: on avoit profité du moment où il étoit allé ſouper, ou plutôt inſtruire l'Exempt, pour faire l'échange.

L'hiſtoire eſt plaiſante: mais la perfidie étoit affreuſe. En voici une encore plus atroce, s'il eſt poſſible.

En ſauvant mes papiers jugés les plus importans, on en avoit laiſſé dans la maiſon une quantité aſſez grande pour autoriſer à nier qu'il en eut d'autres. La Police de *Bruxelles* s'étoit ſaiſie de cette proie, tandis que l'Agent *Pariſien*, mieux inſtruit, en pourſuivoit une plus précieuſe. Lui, & *La Grèze* ſon complice, déconcertés par la précaution que l'on vient de voir, crurent ſe dédommager en s'emparant de celle qui étoit reſtée à *Bruxelles:* ils trouvèrent de la rèſiſtance dans les loix du pays: on vouloit un pouvoir de moi: *Le Queſne* appellé à leur aide en avoit bien un, mais il étoit ancien: il n'étoit pas relatif à l'évènement du moment, ni à ſes ſuites: les Magiſtrats de *Bruxelles* refuſoient de le reconnoître; mes amis encore davantage.

Il fallut bien m'en demander un nouveau; car la déman-

mangeaiſon de connoître mes papiers étoit preſſante; & l'on ſe flattoit avec ce titre de faire revenir même ceux qui s'étoient échappés du filet de *La Gréze*. On me le demanda. Je le refuſai nettement: on devine quelle étoit ma raiſon. Que fit-on?

Le Sr. *La Grèze* écrivit au *Lieutenant de Police de Paris* que la juſtice de *Bruxelles* avoit *ſaiſi tous mes effets*; qu'une partie *étoit déjà vendue*, & CONFISQUÉE, en vertu de la *Joyeuſe entrée*;* que le reſte alloit avoir le même ſort; que le ſeul moyen de le ſauver, etoit un pouvoir de moi, pour s'oppoſer à ces opérations dévorantes. Dans ce lieu où l'on ne montre rien, on me montra la lettre: on me laiſſa bien m'abreuver du fiel qu'elle devoit porter dans mon ame: & l'on me préſenta le Notaire pour conſolateur.

Il fallut bien obéir à ce que je croyois néceſſaire: je voulois reſtraindre au moins la procuration que l'on m'arrachoit ainſi: on employa la violence pour m'obliger à la ſigner *générale*.

En arrivant à *Bruxelles*, j'ai trouvé que la lettre du S. *La Grèze* étoit fauſſe dans toutes ſes parties. On n'avoit rien confiſqué; au contraire: le pillage n'étoit venu que de ſes complices, & de leur repréſentans. On avoit gémi à *Bruxelles* en voyant ma procuration; & quoiqu'on ignorât de quels artifices elle étoit le fruit, on n'y avoit heureuſement déféré que ſur les articles les moins eſſentiels, pour moi: l'*argent*, & les *papiers* dont l'abandon n'avoit rien d'inquietant.

(10) Page 10. *D'un Exempt de la Police de Paris.*) Pour ajouter à ce tableau de trahiſons & de lâchetés, il eſt bon d'obſerver que cet Exempt eſt un de ceux que j'avois, dans ma courte & orageuſe carrière du barreau, arraché à une perſécution injuſte, mais acharnée: c'eſt le trop fameux *Des Bruguères*. On l'avoit choiſi, ou bien il

* Ce n'étoit pas la mienne à la *Baſtille*, dont il parloit, comme on le ſent bien: la *Joyeuſe entrée* eſt un droit particulier des Souverains de *Brabant*.

il s'étoit offert, non pas pour me ſervir; mais parce que les obligations qu'il m'avoit étant connues: & lui s'étant toujours paré des dehors de la reconnaiſſance, il étoit plus propre qu'un autre à ſurprendre la crédulité des perſonnes dont on redoutoit les lumières, & l'attachement pour moi.

(11) Page 10. *D'un ſubſtitut que je nommerai ailleurs.*) Ce ſubſtitut n'étoit autre que le Sr. *Le Queſne*. Voyez les détails de cette inconcevable trahiſon dans l'*Avis aux Souſcripteurs*, qui précède le N. LXXII. de ces *Annales*.

(12) Page 10. *Du Sous-Miniſtre.*) Le Sr. *La Grèze* s'eſt fait payer par *Le Queſne*, près de 500 liv. T. à ma charge, *pour ſes démarches*. Ce dernier, en me portant la ſomme en compte, m'a dit qu'il avoit payé par *des ordres ſupérieurs*.

(13) Page 10. *Elle a réuſſi.*) On ſe rappelera peut-être que l'objet en étoit de tranſmettre aux diſtances les plus éloignées, des nouvelles de quelque eſpèce qu'elles fuſſent, de quelque longueur que fuſſent les avis, avec une rapidité preſque égale à celle de l'imagination.

La ſeule objection fondée que l'on m'ait faite, c'eſt que les *Brouillards* & la *Neige* interrompoient cette poſte aérienne. Je l'avoue: mais la *Neige* ne dure que quelques heures dans l'année: les *Brouillards* que quelques jours, au moins dans le Continent: des rivières débordées, des ponts rompus, une chûte de cheval, peuvent également retarder, intercepter pendant quelques momens les communications ordinaires.

Je conſignerai un jour ici mes idées à ce ſujet. L'invention eſt certainement ſuſceptible encore d'être perfectionnée, & je ne doute pas qu'elle ne le ſoit. Je ſuis perſuadé qu'elle deviendra avec le tems le plus utile inſtrument du commerce, & de toutes les relations de ce genre; comme *l'électricité* ſera l'agent le plus efficace de la médecine; comme la *pompe-à-feu* ſera le principe de tous les mécaniſmes qui exigent, ou doivent donner de grandes forces.

(14) Page 10. *Les droits ordinaires de citoyen*.) Pourvu! Je ſuis obligé d'inſiſter ſur cette reſtriction. On s'eſt déjà permis de publier que j'avois indiſtinctement promis *de ne plus écrire;* que cette condition avoit été le prix de ma liberté. Cela n'eſt pas vrai. Ce qui eſt vrai, c'eſt que de moi-même, épuiſé de cette lutte perpétuelle, de ce combat inégal où il falloit choquer ſans ceſſe, ſans autres armes que la raiſon & la juſtice, des ennemis armés du pouvoir, & de l'intrigue je n'aſpirois plus qu'à une paiſible obſcurité. Encore une fois, quoique je fuſſe bien eloigné de m'attendre à voir deux ans de *Baſtille*, remplacés par un exil ſans terme, j'aurois été attendre patiemment à *Rethel* la fin de ce nouveau caprice: j'aurois travaillé de bonne foi à me taire, ou du moins à me *laiſſer oublier*, ſi cette indifférence pour mon exiſtence littéraire, on n'avoit pas prétendu m'obliger de la pouſſer juſqu'à mon exiſtence civile. C'eſt bien à regret, mais aſſurément bien ſans remords, que je ſuis rentré dans mon orageuſe carrière.

(15) Page 13. *Qui n'en auront jamais peut-être, même à la Baſtille*.) J'en ai ſupprimé pluſieurs dont le récit ne ſeroit pas aujourdhui auſſi frappant qu'ils ont dû me paroître douloureux dans le tems: les conjonctures font quelque choſe, même dans les ſouffrances; un coup qui n'eſt rien pour un homme en ſanté, devient inſupportable, il peut cauſer la mort, s'il porte ſur un membre déjà caſſé. Mais je ne puis m'empêcher d'inſiſter ſur le refus ſoutenu juſqu'au bout, de me permettre de faire un teſtament, *par le miniſtère d'un officier public*.

S'il n'a pas eu pour motif le caprice le plus barbare dont jamais Miniſtre ait pu ſe donner la licence, il a donc eu pour objet une prévarication encore plus lâche: on vouloit donc, en me mettant dans l'impuiſſance de diſpoſer du reſte de mon bien, favoriſer le Sr. *Le Queſne* qui avoit tout en ſa poſſeſſion; on vouloit donc, ſi j'étois mort, lui ménager le moyen de ne faire à ma famille que la part qu'il auroit voulu, et payer ainſi ſes trahiſons non-ſeulement à mes dépens, mais à ceux de mes héritiers.

tiers. Ne m'ayant rendu aucun compte; ayant en main tous mes titres, & tous mes effets ſans exception; étant aſſuré par ſes relations avec la *Police*, &c. qu'un teſtament *Olographe* de moi ne ſortiroit de mon tombeau que de ſon aveu, il devoit s'oppoſer à tout acte notarié, dont il auroit été plus difficile de maîtriſer les diſpoſitions, ou de ſupprimer la trace.

Laquelle de ces deux cauſes a motivé le refus du teſtament? Je l'ignore: toutes deux peut-être ont concouru: mais quand il n'y en auroit qu'une, n'ai-je pas eu raiſon de dire que ce refus ſeroit un exemple unique, même dans l'hiſtoire des crimes de la *Baſtille?*

(16) Page 21. *De me préparer une retraite*) Il ne falloit peut-être pas moins que cette dernière infortune, pour me guérir de ce patriotiſme extravagant: le topique a été cuiſant: mais auſſi la cure eſt radicale.

A préſent que je ris, j'ai trouvé aſſez plaiſante une naiveté échappée à ce ſujet, à un homme qui joue aujourdhui un rôle important dans le Miniſtère. On lui parloit de ma retraite à *Londres*, & de mon intention de publier ces Mémoires-ci. *Mais il veut donc*, dit-il, *ſe fermer pour toujours les portes de la France!* Mais ces Meſſieurs auroient-ils donc encore quelques *Lettres-de-cachet* à placer, et ſongeroient-ils à m'honorer de la préférence?

(17) Page 22. *Et déſarmer la vengeance*.) Le hazard on m'a fait conſerver une copie de cette rèponſe; je ne puis me défendre d'en conſigner ici au moins la fin. Apres avoir détaillé d'une manière attendriſſante les raiſons qui m'avoient arraché cette lettre, j'ajoutois: Il „ eſpère que le Roi voudra bien conſidérer que c'eſt une „ affaire particulière, une affaire ſecrette, ignorée,..... „ que cette lettre ne doit être réputée que la ſuite d'un „ premier mouvement que les loix ne puniſſent nulle part, „ et que la ſimple humanité excuſe; qu'enfin de quelque „ maniére qu'on l'enviſage, elle ne doit pas effacer le „ ſouvenir des ſervices que le répondant s'eſt efforcé de „ rendre toute ſa vie aux particuliers nombreux qu'il

„ a défendus, et ſauvés dans les tribunaux; au pu-
„ blic qu'il s'eſt efforcé d'éclairer par ſes écrits; à la
„ religion, aux loix, aux mœurs qu'il a toujours ſcrupu-
„ leuſement reſpectées; ni de la délicateſſe qui lui a fait
„ ſacrifier à la ſeule apparence de la rupture, un établiſ-
„ ſement tout formé en *Angleterre*, pour ſe rapprocher
„ de la *France*; ni de la fermeté avec laquelle il a pu-
„ blié par-tout les louanges, et ſoutenu les intérêts de
„ ſon Prince et de ſa Patrie, même au milieu de leurs
„ ennemis comme le prouvent ſur-tout ſes *Annales;* ni
„ du deſſein qu'il a toujours eu, et annoncé de rentrer
„ en *France*, de s'y fixer, d'y rapporter ſa fortune, et
„ d'y vivre ſous les loix du Souverain à qui la Provident-
„ ce l'a ſoumis; deſſein qui étoit un des principaux ob-
„ jets du préſent voyage, et ſans lequel il ne ſeroit pas
„ tombé dans l'infortune où il ſe trouve.

„ Il n'ajoutera plus qu'un mot; c'eſt qu'en dévelop-
„ pant ainſi les conſidérations qui peuvent rendre ſa faute
„ plus légère, il ne penſe pas néanmoins à l'excuſer en-
„ tièrement: il ne ſe propoſe que de fournir des motifs
„ à la clémence du Roi pour en abréger la peine; et à
„ la généroſité de M. le M. de *Duras* pour en ſolliciter
„ le pardon. „

Depuis cette réponſe je n'ai plus entendu parler de rien: j'ai ſeulement appris depuis ma ſortie, qu'elle avoit été un ſujet de plaiſanterie pour les bureaux de M. le C. de *Vergennes*. Le S. *Moreau*, entr'autres, un de ſes Secrétaires favoris, s'eſt permis, en la liſant à ſes amis, de dire à cette fin, *Ah, ah, à préſent il fait le capon*.

O *Louis XVI.*, ô Roi juſte et bienfeſant, eſt-ce donc ainſi que les agens mercenaires des Miniſtres qui vous trompent, inſultent aux douleurs de vos ſujets qu'ils oppriment! Eſt ce ainſi qu'ils oſent traveſtir des retours reſpectueux de ſoumiſſion envers vous! Eſt-ce d'une inculpation ainſi reconnue, et diſcutée, que vingt mois de barbaries ont été le fruit?

(18) Page 23. *Que la ſatisfaction de l'avoir rendu*) On m'a aſſuré depuis ma ſortie qu'on avoit fait courir de pré-

prétendues copies de cette lettre. Je déclare ici, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il en exiſte : on ne peut pas ſuppoſer que le *Lieutenant de Police* l'ait livrée à la curioſité publique. Aſſurément M. le *M. de Duras* ne la montrera pas plus à l'avenir que par le paſſé : les mains qui ont ſouſtrait mes papiers aux recherches ardentes de ſes vengeurs ont eu la même diſcrétion : ainſi ce petit ſecret eſt un de ceux ſur leſquels la malignité publique ne ſera jamais ſâtisfaite.

(19) Page 25. *Du très-ridicule neveu de M. de Leyrit*) Pour apprendre quel eſt ce perſonnage, voyez les Tomes VIII. et IX. des *Annales* mais ſur-tout le IX. pag. 217. et ſuivantes. Peu d'affaires ont été plus atroces, et aucune, même en *France*, n'a jamais eu des détails et des ſuites plus inconcevables que tout ce procès de M. de *Lally*. Le *Parlement* de *Paris* après avoir eu la baſſeſſe inconſequente d'accepter une *commiſſion* pour le juger ; et la cruauté horrible de punir par uu arrêt de mort, des fougues excuſables peut être en tout ſens, des écarts aux quelles l'arrêt n'a pas oſé adapter le nom de crime, a eu la baſſeſſe et la cruauté tout à la fois, de traverſer ſourdement un fils qui demandoit la réhabilitation de la mémoire de ſon père.

Le *Parlement de Rouen*, conſtitué reviſeur d'un jugement déjà reconnu irrégulier dans la forme, déjà anéanti en conſéquence, et demontré au moins auſſi inique dans la forme, n'a pas, à la vérité, prévariqué au point d'oſer le conſacrer de nouveau ; mais pour éluder la néceſſité de ſe décider entre la juſtice, et un corps de ſon ordre, il a mieux aimé violer une des règles les plus ſolemnelles de la procédure *Françoiſe*, et admettre une *intervention* auſſi folle par ſes acceſſoires, auſſi abſurde en elle-même, qu'inſoutenable en juriſprudence. D'où réſultent de nouveaux combats, de nouvelles queſtions, un nouveau renvoi à un autre Parlement, celui de *Dijon*, où M. de *Lally* aura à eſſuyer les mêmes préjugés, les mêmes déférences pour l'eſprit de Corps, les mêmes fureurs.

Il ne faut point ſe laſſer de le redire : le reſte de l'uni-

l'univers n'offre point de pareils exemples: ils n'ont lieu; ils ne peuvent avoir lieu qu'en *France*.

Sic vivitur illic.

Mais auſſi on y a l'*Opera Comique*, le Grand *Opera*, les *Boulevards*, les *Champs Eliſées*, le *Mercure*, &c. &c. &c.

(20) Page 26. *Tant que j'ai écrit d'Angleterre, je n'ai eſſuyé aucune tracaſſerie*) Cette remarque eſt auſſi vraie que ſinguliére; & elle tient à une anecdote plus ſinguliére encore, s'il eſt poſſible, que tout ce qui a précédé: mais que je ſupprime par deux raiſons; 1. par reſpect pour un nom auguſte, qui s'y trouve mêlé; 2. parce qu'elle eſt plus curieuſe, plus piquante qu'utile. Tout ce qu'elle prouveroit, c'eſt la ſupériorité que donne même aux ſimples particuliers l'influence d'un atmoſphère épuré par par la Liberté, tel que celui de la *Grande Bretagne*, ſur la fange du deſpotiſme, qui ſouille, énerve preſque également, & ſes agnes, & ſes victimes: or cela a-t-il beſoin de preuves?

(21) Page 31. *Un ſi long ſacrifice*.) Je ſuis bien fâché pour M. le M. de *Duras*, de le tenir ſi long-tems ſur une ſcène où il ne fait pas une bien honorable figure: mais encore une fois ce n'eſt pas ma faute. Pour me réduire à un ſilence éternel, il n'auroit eu beſoin d'être généreux qu'un moment.

(22) Page 38. *Les privilèges du peuple*.) En citant la *Tour de Londres* à l'occaſion de la *Baſtille*, je commettrois une reticence injuſte, & même criminelle, ſi je n'obſervois que ces deux ſéjours ont entr'eux bien plus de différences réelles que de reſſemblances apparentes. Les Commandans de la Tour, la garniſon qui exécute leurs ordres, ſont ſoumis à l'inſpection du *Parlement*, comme les autres ſujets de l'Etat. Un priſonnier maltraité par eux a mille moyens de faire parvenir ſes plaintes aux ſupériurs qui peuvent y faire droit, & aux amis, aux parens intéreſſés à les faire valoir. Ce priſonnier eſt ſûr *qu'on lui*

fera

fera ſon procès, & *publiquement*. Il a des conſeils, des Avocats; tout ce qu'il doit éclaircir, ou détruire, lui eſt communiqué dans le plus grand détail. L'accuſation de *Crime d'Etat* n'influe que ſur le depôt auquel eſt confié l'accuſé; elle ne change abſolument rien à la forme de la procédure qui doit décider de ſon ſort. Enfin, dans les délais même, & la ſévérité qu'elle comporte, il n'y a jamais l'ombre d'incertitude, non-ſeulement ſur ſon exiſtence; mais même ſur l'état de ſa ſanté, ni ſur le lieu où il eſt détenu: eſt-ce-là la *Baſtille*?

(23) Page 39. *On ſe pratique aujourdhui dans le monde*.) Peut-être quelques cenſeurs pointilleux, ou quelques membres de l'adminiſtration m'accuſeroient-ils ici d'uſer d'hyperbole; peut-être prétendroient-ils qu'il y a peu de pays où l'on ne trouvât, quant au fonds, l'équivalent de la *Baſtille*, &, quant à la forme, des uſages, ou des abus encore plus horribles: ils eſſayeroient par ce parallele de juſtifier au moins indirectement l'abominable régime que je dénonce ici à toutes les ames honnêtes, & que les plus déterminés partiſans du deſpotiſme n'oſeroient ſonger à excuſer que par de ſemblables ſubterfuges.

Otons-leur encore cette reſſource. Je ſuis convenu que dans preſque tous les pays, le *Bien Public* paroiſſoit quelquefois un motif capable de légitimer des rigueurs extraordinaires; mais il n'eſt pas vrai que nulle part les loix, ou même un uſage conſtant aient rien conſacré d'approchant du régime de la *Baſtille*. Quelque répugnance que m'inſpire ce triſte & honteux ſujet, quelque dégoût que j'éprouve à la ſeule idée de prolonger la néceſſité de m'en occuper, dépouillons les annales de la tyrannie: parcourons le globe, & cherchons dans l'hiſtoire des crimes du pouvoir arbitraire, s'il y en a aucun que l'on puiſſe comparer à l'inſtitution du Château qui écraſe la Rue *St. Antoine* à *Paris*.

Ce court réſumé des miſéres paſſées, ou étrangères, fera peut-être plus d'impreſſion que la peinture la plus énergique des nôtres. En voyant quels ont été dans tous

les

les tems les fruits des *Lettres-de-cachet*; en les comparant à ceux qu'elles produiſent encore de nos jours, les *Titus* modernes décideront plus aiſément ſi c'eſt à eux qu'il convient de continuer de ſe ſervir d'une ſemblable reſſource, & de ſe piquer d'une ſemblable rivalité avec les *Phalaris*, & les *Nérons*.

Je le répète donc, et je vais le prouver par les faits: dans l'univers entier il n'y a jamais eu, il n'y a rien qui reſſemble au *Régime* de la *Baſtille*. On ne connoît point de nation flétrie par l'opprobre et l'atrocité d'une *Baſtille* toujours exiſtante; d'un gouffre ſans ceſſe ouvert, pour recevoir des hommes, non pas à PUNIR, qu'on y prenne bien garde, mais à TOURMENTER; d'un Purgatoire politique, où les fautes les plus légères, ſouvent l'innocence, ſoient arbitrairement ſoumiſes aux ſupplices de l'Enfer.

Dans toute l'antiquité vous ne trouvez de priſon d'*état* que chez les plus abominables tyrans, et même pendant leur règne. C'etoient, comme le fer et le poiſon, des fleaux paſſagers dont ces oppreſſeurs exécrés feſoient uſage tant que duroit leur uſurpation, et qui diſparoiſſoient avec eux: elles n'étoient pas liées à la conſtitution du pays: ce n'étoit pas un des reſſorts favoris du gouvernement, ni la reſſource habituelle de l'autorité. Ce qu'on connoît de leur police ne permet, en aucun ſens, de les comparer à la *Baſtille*.

On lit, par exemple, que le premier *Denys* en avoit une dans ſon palais à *Syracuſe*: il y avoit même, dit l'hiſtoire, pratiqué un raffinement dont il eſt peut-être étonnant qu'aucun des *Denys* ſubalternes qui ont marché ſur ſes traces avec tant de ſuccès pour la perfection du régime de la *Baſtille* ne ſe ſoit aviſé. Les voûtes des cachots y étoient ondulées avec un tel art que tout ce qui s'y diſoit, retentiſſoit, et s'entendoit diſtinctement dans un cabinet qui ſervoit de réceptacle à ces ſons ramaſſés. C'étoit-là l'obſervatoire, ou ſi l'on veut le confeſſional où le tyran ſe plaçoit pour intercepter les converſations et les ſecrets des priſonniers: on appelloit ce cabinet ingénieux l'*Oreille*.

Ce-

Cependant il falloit que l'*Oreille* ne rendît pas tout: car on ajoute qu'un philoſophe y avant été enfermé par *Lettre-de-cachet*, et en étant ſorti, le tyran fut curieux de ſavoir de lui à quoi on s'y occupoit: *A ſouhaiter ta mort*, répondit le captif ſincère. L'*Oreille* n'avoit donc pas révélé ce ſecret-là, dont le fruit fut, s'il faut toujours en croire l'hiſtoire, une autre *Lettre-de-cachet*, portant ordre d'égorger tous les priſonniers.

Quoi qu'il en ſoit de ce dernier trait, puiſque l'*Oreille* avoit été conſtruite pour épier les converſations des priſonniers, ils converſoient donc entr'eux: ils ſe voyoient donc: ils n'étoient donc pas abandonnés à une ſolitude abſolue: ce n'etoit donc pas la *Baſtille*.

Chez les *Romains* il n'y avoit ni *Oreille* ni *Baſtille*. Du tems de la république les citoyens, même coupables, ne pouvant être arrêtés qu'après la condamnation, la prévenoient ordinairement par uu exil volontaire: à plus forte raiſon l'imocence n'avoit-elle pas à redouter des cachots arbitraires.

Sous les Empereurs elle ne fut pas à l'abri des aſſaſſinats ordonnés au nom du Prince: mais alors c'étoit dans la maiſon même des victimes que ſe conſommoient les ſacrifices. La *Lettre-de-cachet* contre ſignée *Sejan*, *Narciſſe*, *Tigellinus*, &c. qui ordonnoit de mourir, étoit notifiée par un *Tribun*, un *Centurion*, à la tête d'une eſcouade de ſoldats: car par tout ce ſont les militaires qui ſe chargent de ces fonctions, comme ce ſont les chiens qui lancent et déchirent le gibier.

A la vue de l'ordre miniſtériel les uns prenoient du poiſon: les autres ſe perçoient d'un poignard: d'autres ſe feſoient ouvrir les veines: la troupe environnoit la maiſon juſq'à ce que l'affaire fut faite, et puis elle s'en retournoit froidement aux caſernes, comme ſi elle venoit de monter la garde.

On ne manquera pas de ſe récrier que cela eſt encore plus dur que la *Baſtille*: je n'en ſais rien: il n'y a guère que ceux qui y ſont qui pourroient décider cet

étrange problême. Si je m'en rapportois à moi-même, à ce que j'ai éprouvé dans le tems, la méthode expéditive du deſpotiſme *Romain* me paroîtroit infiniment préférable. J'ai demandé mille fois verbalement, et par écrit, une *Procedure*, ou la *Mort*: et alors le bain de *Seneque*, ou le poignard de *Traſca*, m'auroit paru une faveur.

Mais ſans prononcer ſur cette queſtion, au moins eſt-il ſûr que les *Narciſes* n'envioient pas à ceux dont la vie les importunoit, la conſolation de *faire leur teſtament* avant de la quitter. Au contraire ils récompenſoient par cette tolérance leur promptitude à obéir; la faculté de rédiger ſes dernières diſpoſitions, et ſa certitude qu'elles ſeroient exécutées. étoient, ſuivant *Tacite*, *pretium feſtinandi*. Or on a vu qu'à la *Baſtille*, la même réſignation, la proximité d'une mort que je hâtois par mes vœux, ne m'a pas valu la même indemnité. Il y a donc quelque choſe de plus d'un côté que de l'autre: à *Rome*, dans ces ſortes de cas, la mort étoit plus infaillible: en *France* on ſait en rendre les approches plus douloureuſes.

Ce n'eſt pas tout: cette précipitation meurtrière n'étoit à craindre que pour les grans. Les monſtres qui l'avoient exigée échappoient rarement à la vengeance publique. *Sejan* fut déchiré par le peuple: *Neron* proſcrit par des arrêts, auroit péri d'un ſupplice ignominieux s'il ne ſe fuit lui-même arraché la vie: d'ailleurs les *Trajans*, les *Antonins* venoient de tems en tems délivrer *Rome* de cet opprobre, et empêcher la preſcription qui en auroit fait avec le tems une des prérogatives de la couronne.

Sous les plus mauvais Princes même on voit que les *Criminels d'etat*, ou plutôt les *Accuſés d'Etat* ordinaires, n'étoient aſſujettis qu'à une gêne incommode, et non à une captivité horrible. On leur attachoit une main à celle d'un ſoldat qui ne pouvoit ainſi les quitter. C'etoit un déſagrément ſans doute que cette ſociété; mais elle n'empêchoit *Agrippa* de dormir paiſiblement chez lui ſous *Tibère*, ni St. *Paul* de prêcher publiquement ſous *Neron*. Etoit-ce-là la *Baſtille?*

La

La ſeule eſpèce de *Priſon d'Etat* rigoureuſe que l'on trouve conſtamment maintenue dans l'ancienne *Rome*, c'étoit ce que l'on appelloit la *Tranſportation*. On avoit de petites îles inhabitées, où l'on dépoſoit les perſonnages devenus ſuſpects à la cour. On les y abandonnoit avec défenſe de *déſemparer*, ſous peine de mort. J'avoue qu'on ne voit pas qu'aucune procédure juſtifiât ordinairement *ces Lettres-de-cachet*: mais les infortunés ainſi dégradés conſervoient cependant la vue du jour, et la faculté de reſpirer l'air: ils jouiſſoient d'une partie de leurs revenus: ils pouvoient ſe faire accompagner de quelques-uns de leurs domeſtiques: ils recevoient, ils écrivoient des lettres: enfin, ſi l'ennui devenoit trop fort, s'ils préféroient l'expatriation à cette honteuſe reſignation, ils pouvoient s'échapper, et ils s'échappoient. On voit bien que ce n'étoit pas encore-là la *Baſtille*.

L'hiſtoire du *Bas Empire* n'etant rien moins qu'exacte, il eſt impoſſible d'y ſuivre bien en détail la juriſprudence des *Lettres-de-cachet*: les prétendus Empereurs étant ſouvent faits et défaits avec auſſi peu de cérémonie que les DEYS d'*Alger*, leurs Miniſtres n'auroient guère eu le tems de faire ſervir les *Priſons d'etat* à leurs vengeances: au lieu de mettre les ſujets en mue, ils leur coupoient la gorge ſur le-champ, et cette politique fut ſouvent adoptée par ceux mêmes qui jouiſſoient quelquefois d'un régne brillant et heureux.

Conſtantin avoit une methode à lui: il feſoit étouffer dans des bains chauds les perſonnes dont il vouloit ſe defaire ſans bruit, et ſans ſcandale, telles que ſa *Femme*, ſon *Fils*, ec. Pour ſon *Beau-père* il le feſoit étrangler, et décapiter ſon *Beau-frère*: il ne ménageoit guére que les *Evêques*; il ſe contentoit de les exiler: mais il paroît qu'il n'enfermoit perſonne.

On pourroit ſoupçonner que ſous ſon fils *Conſtantius* on commençoit à jetter les fondemens d'une *Baſtille*: car y ayant eu quelques troubles dans un concile tenu par ſes ordres; les Pères s'y étant diviſés, et les choſes ayant

été juſqu'a la violence, des *Commandans de Province*, porteurs de *Lettres-de-cachet*, en firent enfermer quelques uns: un d'entr'eux, nommé *Lucifer*, ecrivit à l'Empereur lui-même en ces termes:... Parce que nous nous ſommes ſé-„ parés de votre concile d'iniquité, nous languiſſons en „ priſons, privés de la vue du ſoleil; gardés avec ſoin „ dans les ténèbres; et on ne laiſſe entrer perſonne pour „ nous voir.... „ Voilà bien la peinture d'une *Baſtille*.

Cependant d'un côté on voit que le Prélat avoit la permiſſion de s'adreſſer directement au Prince, et de ſe plaindre à lui des rigueurs de ſa détention, ce qui eſt préciſément un des points le plus formellement interdits par le Code des *Baſtilles*; de l'autre, il eſt probable que ſi une invention auſſi admirable s'étoit une fois introduite dans l'Empire, elle s'y ſeroit perpetuée: il n'auroit pas fallu attendre juſqu'à *Louis XI.* pour la reſſuſciter: or on n'en revoit plus de traces à *Conſtantinople*. Quand on voulut ſe défaire de St. *Jean Chriſoſtome* on l'envoya à *Cucuſe*; au lieu de le tuer par l'immobilité d'un cachot on le fit périr par des courſes violentes: mais on n'eut pas même l'idee de l'enſevelir dans une citadelle, où il fut cenſé mort de ſon vivant.

Dans l'empire *Grec* les Secrétaires d'Etat et leurs commis ſentirent de bonne heure combien il leur étoit important de priver de la lumière les hommes qu'ils jugeoient dignes de leur attention et de leur reſſentiment; mais ils n'imaginèrent pas de caveaux pratiqués dans des murailles de vingt, de trente pieds d'épaiſſeur: ils attaquèrent les yeux même, au lieu d'en enlever l'uſage: on les arrachoit, on les rôtiſſoit avec des lames d'argent ou de cuivre ardentes; on les étuvoit quelquefois avec du vinaigre bouillant, le tout en vertu d'une *Lettre-de-cachet*.

Ces *Criminels d'etat* devenoient aveugles, je l'avoue: Mais enfin le deſpotiſme qui les martyriſoit ainſi n'etoit pas une *Loi de l'Etat*: il n'y avoit pas à la cour de Miniſtre qui eut le diſtrict particulier des *aveuglemens*. Le *Lieutenant de Police* de *Conſtantinople* n'étoit pas créé par un brevet exprès Commiſ-

miſſaire Impérial à l'application du vinaigre enflammé, ou des eſtampilles brûlantes..

Dans la *Conſtantinople* moderne, ce ſcandale de notre prètendue philoſophie, et en apparence de l'humanité; il y a une fortereſſe qui ſemble avoir quelque affinité avec la *Baſtille*: ce ſont les *Sept Tours*: nos voyageurs l'appellent une *priſon d'Etat*; mais d'après leurs relations même on voit que c'eſt un depôt plutôt qu'une priſon. On n'y conſigne guère que les Ambaſſadeurs Chrétiens des Puiſſances qui rompent avec la Porte; et ils continuent nonſeulement d'y voir qui ils veulent, mais d'être ſervis par leurs propres domeſtiques..

Les eſclaves dont la rançon eſt ſtipulée, mais non payée, ſont quelquefois obligés d'aller y attendre l'exécution de ce marché: alors c'eſt un aſyle pour eux, autant qu'une ſûreté pour leurs maîtres.. Oiſifs, bien nourris, ſouvent viſités, c'eſt une anticipation de la liberté qu'ils goûtent, et non pas des fers qu'ils ſupportent.

Mais jamais on ne s'eſt aviſé d'enfermer aux *Sept Tours* uniquement pour y languir, pour y être ſéqueſtrés plus rigoureuſement que les plus abominables ſcélérats, des hommes à qui l'on n'impute point de crimes. Jamais ni *Sultan*, ni *Viſir*, ni *Cadi*, ni *Janiſſaire* n'a penſé à donner, où à ſolliciter, ou à executer une *Lettre-de-cachet* contre un Bourgeois de *Conſtantinople*, d'*Erzerum*, ou de *Salonique*, pour avoir trouvé l'aigrette du *Grand Viſir* moins brillante qu'à l'ordinaire, ou la pabouche du *Selictar* malbrodée.

Si une blaſphémateur a outragé le Prophète, on le circoncit, ou on l'empale: la loi étoit préciſe, et au moins il a le choix. Si un *Viſir* a abuſé de ſon pouvoir, on l'exile, on le dépouille; quelquefois on l'étrangle: pourquoi ſe feſoit-il Viſir? pourquoi étoit-il avide? Si un boulanger vend à faux poids, et vole ainſi le public, il eſt puni comme un voleur; la punition eſt prompte, et quelquefois terrible: mais le délit et la conviction l'ont toujours précédée. Tous les habitans de ce vaſte empire,

Grecs,

Grecs, *Arméniens*, *Francs*, *Aſiatiques*, *Européens*, *Tartares*, *Catholiques*, *Schiſmatiques*, *Cophtes*, *Juifs*, *Muſulmans*, etc. paſſent leurs jours dans la plus paiſible, la plus heureuſe ſécurité, s'ils obſervent les loix, s'ils ont ſurtout le bonheur d'être inconnus au Serrail: ils n'ont pas même d'idée d'une *Baſtille*, et d'une *Lettre-de-cachet*.

En *Perſe*, dans ſes tems de gloire et de calme, c'eſt-à-dire juſqu'aux guerres civiles qui la dévaſtent depuis un demi-ſiècle, non-ſeulement ces reſſources de la vengeance miniſtérielle étoient également inconnus; mais la juſtice ordinaire même, avoit trouvé moyen d'epargner aux accuſés vraiment ſuſpects l'humiliation et l'horreur des cachots. Les priſons y étoient mobiles. L'homme dont l'ordre public exigeoit que l'on s'aſſurât ne perdoit de ſa liberté que ce qu'il falloit lui en ôter pour qu'il ne pût ni ſe ſouſtraire au châtiment, ni ſe rendre plus criminel. Une induſtrie plus compatiſſante que ſévère y avoit imaginé la *Cangue*, eſpèce de triangle de bois portatif, qui étant fixé au col, et prenant une des mains de l'accuſé, ne pouvoit ni ſe cacher, ni ſe détacher, ſans cependant lui ôter aucune de ſes facultés. Portant ainſi avec lui une garde peu diſpendieuſe, il conſervoit la jouiſſance du jour, celle de la vie, l'adminiſtration de ſes affaires, toutes les facilités néceſſaires pour eclaircir ſon innocence, ſans ceſſer d'être ſoumis à la puiſſance civile chargée de la vérifier.

On nous parle des exécutions ſanglantes ordonnées par des monarques yvres: mais ces horreurs étoient renfermées dans les harems; et l'inſtitution ſeule de la *Cangue* prouve que l'eſprit général de la nation, ſans excepter le gouvernement, avoit autant de douceur que d'équité.

C'eſt la même choſe au *Mogol*, dans toutes les *Indes*, à la *Chine*, au *Japon*. Dans ce dernier pays, d'où notre inquiétude nous a juſtement fait bannir, les relations qui nous en viennent aſſurent que les moeurs ſont cruelles, et les ſupplices auſſi prompts qu'affreux. Cela ſe peut; mais

mais au moins d'un côté la rapidité compenſe la barbarie: on ne connoît point ces longues détentions qui éterniſent le plus horrible des ſupplices, le déſeſpoir produit par l'incertitude de la fin des maux.

L'homme que l'on éventre, qu'on precipité ſur des crocs; qu'on hache en dix mille morceaux, qu'on pile vivant dans un mortier, s'il eſt vrai que ces peines raffinées ſoient communes, cet homme a été jugé; il a pu ſe defendre, ſe juſtifier: c'eſt le magiſtrat; c'eſt la loi, et non pas le caprice qui l'ont condamné.

Nos miſſionaires ont quelquefois habité des priſons dans l'*Inde*. Etrangers, inconnus, préchant des nouveautés qui devoient paroître biſarres, même aux appréciateurs les plus indifférens, et dangereuſes, criminelles aux magiſtrats, et ſur-tout aux prétres dont ils ſe déclaroient les ennemis, il n'y avoit point d'hommes contre qui la ſévérité fût plus légitime, et les *Lettres-de cachet* plus excuſables: cependant ils ſont obligés de rendre juſtice à l'humanité des juges qui les détenoient, des geoliers qui les gardoient, des naturels et pays qui les viſitoient, les conſoloient, les nourriſſoient.

Nous ne voyons d'exemple approchant de nos châteaux royaux et des ordres qui les peuplent, que dans l'aventure des princes du ſang baptiſés par les *Jéſuites*, exilés d'abord, et enſuite renfermés ſous l'Empereur *Jontching*. Les miſſionaires qui nous ont inſtruits de cette cataſtrophe ne nous en ont point révélé la cauſe: mais quelle qu'elle ſoit, leur récit conſtate bien qu'il n'y a point de *Baſtille* à la *Chine*, puiſqu'on fut obligé d'en conſtruire une exprés pour chacun des princes deſtinés à en ſubir le ſéjour.

Et alors même ce ne fut pas une ſouſtraction clandeſtine, opérée ſourdement par des *Exempts de Police*, qui laiſsât une égale incertitude ſur la vie des priſonniers, et leur crime, ou leur innocence. Ces priſons momentanées furent conſtruites avec appareil; on eut ſoin de les rendre viſibles, comme l'exemple d'un grand châtiment,

et

et ſans doute dans le pays perſonne n'en ignoroit le ſujet.

Mais au milieu de cette rigueur effrayante, les patiens recevoient encore des adouciſſemens: ils voyoient quelquefois leurs domeſtiques: ils feſoient demander les ſecours ſpirituels des guides auteurs de leur infortune: on leur portoit de chez eux des habillemens, de la nourriture, des nouvelles, enfin tout ce qui eſt ſcrupuleuſement exclus de la *Baſtille*.

Dans l'*Aſie* entière il eſt impoſſible de découvrir une *Priſon d'Etat* conſtante, admiſe au nombre des principes du gouvernement, ailleurs qu'à *Ceylan*. „ Le Roi y a, „ dit un voyageur, quantité de priſonniers, qui ſont „ enchaînés, les uns dans les priſons ordinaires, les au„ tres ſous la garde des grans. On n'oſeroit s'informer „ pourquoi, ni depuis quel tems ils y ſont; on les tient „ ainſi durant cinq ou ſix années: quand on les empri„ ſonne, c'eſt par l'ordre du Roi." . . . . .

Voilà bien quelque choſe de la *Baſtille*: les *Miſtères d'Etat* de *Ceylan* ſe rapprochent un peu de ceux de la *Rue St. Antoine*: mais obſervez cependant qu'il n'y eſt pas queſtion de ces cachots ſpécialment deſtinés à enſevelir les infortunés ſur le crime, ou la cataſtrophe desquels le ſilence eſt ſi impérieuſement preſcrit. Ils ſont dépoſé dans les *Priſons ordinaires*, ou confiés a la *Garde des Grans*.

Dans le premier cas ils n'eſſuient donc qu'un malheur commun à tous les accuſés: dans le ſecond ils doivent trouver dans ces *Chartres privées*, quoique *Royales*, des ſoulagemens de toute eſpéce. On ne peut pas ſuppoſer que toute la nobleſſe de *Columbo*, ou de *Candi*, prenne le coeur d'un Gouverneur de la *Baſtille*, parce qu'un deſpote en exige d'elle paſſagèrement les fonctions. Il eſt évident d'ailleurs qu'aucun de ces gentils-hommes baſanés, ne peut avoir chez lui, ni ces fenétres, et ces cheminées à dentelle de fer, ni ces murs de trente pieds d'épaiſſeur, ni ces *Cabinets* qui ſont une priſon dans une pri-

priſon, et qui varient à chaque inſtant les douleurs, comme l'ignominie.

L'*Aſie* entiére eſt donc évidemment exempte de cette peſte qui conſome chez nous tant de citoyens.

En *Amérique* il y a bien d'autres ſortes d'oppreſſions, et en *Afrique* auſſi; mais on n'y connoît pas celle-là. Les *Indiens* dans le nouveau monde ſont écraſés par des maîtres impitoyables, qui ſont eux-mêmes avilis par la ſuperſtition; une partie des côtes de l'*Afrique* eſt ſoumiſe à un governement arbitraire, qui n'a que les abus, et les dangers de celui qui régne en *Aſie*. Le reſte n'eſt guére dévaſté que par notre commerce: ce ſont des marchans d'*Europe* qui portent des chaînes aax habitans de *Congo*; ou de *Juida*, et non leurs Princes qui les en accablent: on les vend on lesdévoue à une vie active: mais aucun Miniſtre n'a le droit de les condamner pour ſon *bon plaiſir* à une inaction meurtrière: certainement ils ſont trés-malheureux dans les caſes des *Antilles*: mais c'eſt d'un autre malheur, et d'un malheur qui admet des adouciſſemens, des conſolations. Ils ont leurs femmes, leurs enfans: l'exactitude à remplir leurs devoirs, peut les ſauver du fouet des *Commandeurs*: mais elle ne ſauve perſonne d'une *Lettre-de-cachet*, et du régime qui s'enſuit.

C'eſt donc dans l'*Europe* ſeule qu'on peut redouter ces terribles fléaux, et encore dans quelles parties de l'*Europe* ſont-ils à craindre? Ce n'eſt pas, comme on le ſait, dans toute la *Grande-Bretagne*. Une détention arbitraire y ſeroit un crime de *Lèſe Peuple*, preſque auſſi rigoureuſement pourſuivi qu'un de *Lèſe Majeſté*: et j'ai rendu cideſſus hommage à la vérité non moins connue, que dans les détentions même que des intéréts ſupérieurs, et des ordres relatifs au ſervice public, autoriſoient, l'accuſé, le priſonnier, même coupable, ne perdoient aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ſes reſſources.

En *Allemagne* les Princes ſont en général aſſez deſpotiques, dans le ſens que l'uſage ordinaire attache à ce mot; c'eſt-à-dire qu'aucune barrière effective ne gêne ni

l'emploi, ni l'abus de leur pouvoir: cependant ils n'ont ni *Baſtille*, ni équivalent. Rien ne les empêcheroit de ſe donner cet amuſement: mais ſoit que l'idée n'en vienne qu'aux Miniſtres des grans états; ſoit que le recours à l'*Empereur*, ou aux Tribunaux exiſtens, et la crainte de donner trop d'influence à ces épouvantails qui ne manqueroient pas l'occaſion de ſe ſignaler, s'ils la trouvoient, contiennent les proprietaires de ces grans fiefs; ſoit que le peuple encore docile, patient, et en général peu inſtruit, comme peu paſſionné obéiſſe aſſez ſans qu'on l'aſſujettiſſe à ce joug, il me ſemble qu'il n'exiſte de *Baſtille* depuis le *Rhin*, juſqu'à l'*Oder*, que *Spandavv*.

Mais, 1. *Spandavv* exiſte dans une monarchie toute militaire. Ce coloſſe né de nos jours, et parvenu par la force à un développement auſſi étonnant que rapide, doit conſerver dans ſa conſtitution, quelque choſe de ſon origine; 2. c'eſt même aux *Militaires* que la *Baſtille Brandebourgeoiſe* eſt ſpécialment deſtinée. Il eſt très-rare que les *Citadins* en partagent le funeſte honneur: et des ſoldats, qui ne reconnoiſſent d'autres truchemens que la baionnette et le canon, pourroient-ils ſe plaindre qu'on leur parlât quelquefois avec des *Lettres-de-cachet*?

En *Danemarck* depuis l'abominable *Chriſtiern* je ne vois pas que les Rois, ni leurs Miniſtres, aient eu la tentation d'en décocher, ni que le *Jutland*, ou la *Fionie*, gémiſſent ſous des maſſes auſſi peu utiles, auſſi meurtriéres que la *Baſtille*. En *Suéde* aucun Roi n'a ſouillé ſon règne par l'ordre d'en conſtruire, ou d'en faire uſage.

Enfin en *Ruſſie*, celui de tous les pays du monde, où les anciennes mœurs auroient été les plus compatibles avec la *Baſtillerie* et ſes dépendances, elles ont conſacré prèciſément des uſages contraires: les *Lettres-de-cachet* y ſont dans toute leur vigueur: mais les ſuites en ſont toutes differentes: c'eſt une province entière qui eſt devenue une priſon d'état. En *France* un des tourmens des captifs, c'eſt la petiteſſe de leur cachot: en *Siberie*, ils ne gémiſſent que de ſon immenſité. Les uns ſont enſe-

velis

velis dans de vrais tombeaux: les autres ſont perdus dans de vaſtes deſerts. Quelque infortunés que ſoient ceux-ci, il eſt évident qu'ils ſont cependant moins à plaindre. Ils ont des diſtractions et des dédommagemens. Leurs familles les ſuivent, les accompagnent: ſi leurs cœurs ſont déchirés ſouvent, en ſe rappellant les uns aux autres ce qu'ils ont perdu, ils peuvent ſe conſoler, en s'occupant de ce qui leur reſte: au moins ils pleurent enſemble, et les ſeules larmes vraiment amères ſont celles qui ſe verſent dans la ſolitude.

D'ailleurs l'activité de la vie qu'ils ſont forcés de mener les préſerve de l'ennui, du tourment de ſe reporter ſans ceſſe ſur le paſſé; de trembler d'avance de ce que prépare l'avenir. Ils ſont bien malheureux ſans doute: mais ils ne croiroient pas l'être, s'ils connoiſſoient la *Sibérie Francoiſe*.

En *Eſpagne* il y a, je crois, deux ou trois tours miſes auſſi par le Miniſtère au nombre des reſſorts du Gouvernement & des beſoins de l'Etat: mais elles ſont peu remplies, parce qu'elles ont eu juſqu'ici pour rivales les priſons de l'*Inquiſition*: un peuple qui porte ce dernier joug, & le porte paiſiblement, ne peut entrer comme terme de comparaiſon dans aucun calcul de politique, relativement au premier.

En *Italie*, comme en *Allemagne*, ce dernier eſt très-peu connu. A *Rome* & à *Veniſe* il exiſte cependant des indices d'un pouvoir redoutable, & d'un *Baſtillage* très-caractériſé. Il exiſte dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal, qui ſont également des outrages à la juſtice, & des armes toujours prêtes pour le deſpotiſme: Cependant la multitude d'étrangers qui ne ceſſent de traverſer ces contrées célèbres, prouve que l'uſage en eſt moins fréquent, que l'appareil n'en eſt terrible. Quand un *Anglois*, un *Hambourgeois* s'embarquent pour aller à *Rome*, entendre des *Oratorio*, & admirer *St. Pierre*, ou danſer en maſque à *Veniſe*, leur famille ne les conjure pas en tremblant de ſe garder de l'ancien château d'*Adrien*,

ou de l'*Inquiſition d'Etat*, & il n'y a point d'étranger annonçant qu'il va en *France*, à qui l'on ne diſe de ſe défier de la *Baſtille*.

D'après les faits & l'opinion la *Baſtille* eſt donc un monument *Incomparable*, C. Q. F. D.

(24) Page 41. *Que ſont donc ceux qui les ont détruites?*) Je n'apprécie pas ici les manipulations de M. *Neker*, j'ai eu beaucoup à me plaindre de lui, & plus encore de ſa femme, qui étoit plus miniſtérielle que lui: mais ces foibleſſes privées ne doivent point influer ſur le jugement qu'un écrivain impartial peut porter des opérations des hommes en place. M. *Neker* conſerve encore de nombreux partiſans; il a fait entrevoir en *France*, ce qui n'eſt pas un petit mérite, l'eſpoir d'une ombre de reſtauration. S'il n'avoit pas été contrarié par une guerre ruineuſe, ou plutôt par l'ineptie dépenſière qui dirigeoit malheureuſement de ſon tems les forces *Navales* du Royaume, on peut croire qu'il auroit vraiment fait le bien.

Ce qu'on peut lui reprocher ſeulement, d'après les faits, c'eſt de s'être donné trop d'éloges par la bouche du Prince, dans les préambules des édits qu'il dictoit; c'eſt d'y avoir trop adopté la méthode verbeuſe & emphatique de ſon prédéceſſeur: c'eſt ſur-tout d'avoir, comme ſon prédéceſſeur encore, préféré les petits moyens aux grans; c'eſt de ne s'être occupé dans ſes réformes que des abus particuliers, qui ſe ſeroient diſſipés d'eux-mêmes après la régénération générale, s'il avoit eu le courage de l'entreprendre; c'eſt de n'avoir fait que des tentatives molles, imparfaites, comme M. *de St. Germain*; de n'avoir oſé, par exemple, propoſer des *Etats* pour toutes les provinces, & d'en avoir inutilement établi l'ombre dans les *Aſſemblées Provinciales*, & d'avoir ainſi eſſayé de concilier les principes du deſpotiſme avec ceux de la liberté, enfin, c'eſt de s'être amuſé à panſer des abcès, tandis qu'il avoit à traiter une gangrène univerſelle, de les avoir traités en manipulateur obſcur plutôt qu'en phyſicien élevé, d'avoir fait dans toutes les opérations des viremens

de

de banque, & non des diſpoſitions politiques, &c.

(25) Page 47. *Des Princes de la Famille Royale.*) J'ai eu aſſez promptement la permiſſion d'*ecrire*: il ſemble que ce ſoit une grande marque de bienveillance, & un ſoulagement inappréciable: qui pourroit deviner, ce qui n'eſt cependant que trop vrai, que c'étoit pour moi une torture de plus?

1. Le papier, on ne me le donnoit que par compte, ſur un *reçu* en règle, avec l'aſſujettiſſement, pour en obtenir de nouveau, d'indiquer l'emploi de l'ancien; eſpèce de ſervitude qu'il faut avoir éprouvée pour apprécier tout ce qu'elle a de poignant.

2. On ſe doute bien que je ne pouvois être tenté d'employer ce papier qu'à des lettres, à des memoires relatifs à ma liberté. Or à qui les adreſſer? Aux Miniſtres! Ils ne répondoient point: et ma ſituation ſeule prouvoit aſſez que ce n'étoit pas d'eux que je pouvois attendre des ſecours! A mes amis, à mes protecteurs! J'étois prevenu que rien ne paſſoit, que rien ne paſſeroit juſqu'à eux. Je l'étois qu'ils *me croyoient mort*; que ceux à qui l'on ne pouvoit pas en impoſer ſur cet article ne montroient que de l'indifférence? Au bout de huit mois on m'accorda la correſpondance du S. *Le Queſne* dont on ne ceſſoit de me vanter le zèle, et la probité. Or pour ſavoir ce que c'étoit que le S. *Le Queſne*, conſultez, Lecteur, l'Avis qui précède le N LXXII. de ces *Annales*, lequel ſera réimprimé, et diſtribué avec ces *Mémoires*, à la fin du N. LXXV.

(26) Page 61. *Qui en gémiſſent.*) Ils en ont une double raiſon: d'abord, comme ils ſont les ſeuls intermédiaires qui approchent des reclus, ils en ſont néceſſairement auſſi les confidens; ils en reçoivent les plaintes, et quelquefois les humeurs. Mal-payés, traités avec dédain par les ſupérieurs, attendant quelques gratifications des priſonniers que le deſpotiſme n'a pas dévoués à une captivité éternelle, ne ſachant jamais ſi elle aboutira à l'*échaffaud*, ou au *miniſtère*; ſi leur commenſal finira par être af-

aſſaſſiné juridiquement comme *Lally*, ou *M. de France*, comme *Belle-isle*, et tant d'autres, ils ne ſont pas fâchés de trouver quelquefois l'occaſion de montrer un peu de zèle.

L'humanité peut quelquefois auſſi agir ſur ces cœurs ruſtiques, que l'opulence n'a point endurcis. Je dois même cette juſtice à ceux de la *Baſtille*, de publier qu'ils en ſont les ſeuls agens ſur qui ce ſentiment paroiſſe avoir quelque priſe. Les ſimples ſoldats y ſont, comme ailleurs, une meute ſtupide que le fouet dirige, & qui ne connoiſſent dans, ou hors leur chenil, que la ſoupe, & l'ordre des piqueurs. L'*Etat major* ſupérieur joint à cette baſſeſſe obéiſſante l'inſolence, & la dureté que donne l'habitude du commandement: L'*Etat major* des *Porte-clefs*, ſe trouvant entre les deux, eſt par cela même le ſeul auprès duquel la commiſération puiſſe avoir accès.

Mais ils ont de plus une forte raiſon de s'oppoſer aux retranchemens qu'opère ſur la table des priſonniers, la léſine du Gouverneur, ou du moins de ſouhaiter qu'elle ſoit reprimée: c'eſt que la deſſerte leur en appartient; & l'on ne peut pas imaginer combien l'honnête M. *De Launay* en eſt jaloux. Pour peu que lui & ſon Miniſtre conſervent leurs places, je ne doute pas qu'il ne vienne bientôt quelque lettre ſignée *Amelot*, qui mette ordre à cet horrible déſordre.

Au reſte, ſi ces grans dépoſitaires des *Secrets de l'Etat* n'avoient pas auſſi leurs petits ſecrets particuliers; ſi le ſilence qui couvre leurs barbaries envers les priſonniers n'étoit également néceſſaire pour dérober la honte, & l'iniquité de leurs conventions privées entr'eux, il ſeroit facile au Gouverneur actuel de motiver l'avarice qui préſide aux approviſionnemens de ſa taverne.

Il regarde comme ſon bien propre, comme un vrai patrimoine, les *ſoixante mille livres de rente* attachées à ſon emploi; & il en a quelque raiſon, car il les a *achetées*, & même aſſez chèrement.

1. Il en a obtenu la *ſurvivance* du tems du Comte de

de *Jumilhac*; mais celui-ci, pour ſe déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payees; & de plus le mariage de ſon fils avec la fille de M. *de Launay*, regardée comme une riche héritiére, ce qui a eu lieu.

2. M. *de Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui, ni nom, ni ſervices, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu eſſuyer un refus: heureuſement il avoit un frère au ſervice de M. le *Prince de Conti*: le frère a obtenu l'intervention du Prince, qui a obtenu le conſentement du Miniſtre, dont les Commis ont expédié les patentes, ſignées *Amelot*; & pour payer la recommandation de ſon cadet, l'heureux ainé lui a aſſuré une penſion de *dix mille francs* par an, ſur les revenus de la place.

Ce marché eſt tout public à la *Baſtille*: il n'y a pas un des Marmitons qui n'en ſoit inſtruit: & pourquoi s'en ſcandaliſeroit-on? Tous les emplois qui y exiſtent en occaſionent des ſemblables. Celui de *Lieutenant de Roi* vaut environ 8000 liv. T. par an; le poſſeſſeur actuel en a donné à ſon prédeceſſeur une ſomme comptant dont j'ignore la quotité; & il lui fait une penſion annuelle de mille écus, dont je ſuis très-certain.

Ceux de *Porte-clefs* valent à-peu-près 900 liv. T. par an: ils ſont ordinairement remplis par d'anciens *Laquais* du Gouverneur: ainſi c'eſt pour les récompenſer qu'on les fait bourreaux: mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce prix honteux de leurs fatigues paſſées. Il n'y en a pas un qui ne ſoit obligé de faire en entrant, ou un préſent, ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *blanchiſſage* même eſt l'objet d'un tripotage de cette eſpèce: *la blanchiſſeuſe* en titre reçoit du Roi environ trois ſols par *chemiſe*: elle afferme ſon brevet à un ſouſtraitant qui lui en laiſſe le tiers, & gratte le linge des réclus à deux ſols par pièce.

Voilà comme ſe fait *le ſervice du Roi*, & celui des *priſonniers*: voilà comment ſe maquignonnent ces emplois de *confiance*, Voilà à la diſcrétion de qui eſt remiſe la

vie

vie d'un homme innocent, qui n'a à ſe reprocher que le malheur plus ſouvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux et puiſſans.

(27) Page 63. *Ecole de Poiſon.*) On ſait que les crimes de la fameuſe *Brinvilliers*, au ſiècle dernier, vinrent de l'education que ſon amant avoit reçue en ce genre à la *Baſtille*. Un *Italien*, nommé *Exili*, qu'on lui avoit donné pour compagnon de chambre, fut ſon précepteur: ce qui prouve, pour l'obſerver en paſſant, auſſi bien que les mémoires que j'ai cités ailleurs, que dans ce tems-là on ne connoiſſoit à la *Baſtille*, ni la ſolitude, ni les privations de toute eſpèce qui en forment aujourdhui la conſtitution caractériſtique; mais ce n'eſt pas ſans doute le danger de cette éducation criminelle qui a amené la réforme d'aujourdui.

Au reſte, il ne s'agit pas ici de la funeſte théorie d'*Exili*; je ne parle que de la facilité d'en imiter la pratique. Or il eſt ſûr qu'elle eſt entière à la *Baſtille*, ainſi que l'impuiſſance abſolue pour un priſonnier de s'y ſouſtraire, ſi c'étoit le Gouvernement qui voulut attaquer ſa vie par cette voie, et l'impuiſſance non moins abſolue, je ne dis pas d'acquérir la preuve de ce crime, s'il étoit commis par d'autres inſinuations, et qu'on put y échapper, mais même d'en recueillir le moindre indice. Si, dans ce ſecond cas, ce n'eſt pas directement à l'adminiſtration qu'on peut le reprocher, elle en eſt toujours complice par la facilité qu'elle donne à le commettre: un paſſant eſt aſſaſſiné par deux brigands dans un bois; celui qui ſe ſeroit contenté de lui tenir les bras, tandis que ſon camarade l'égorgeoit, ſeroit-il reçu à ſoutenir qu'il n'a pas concouru au meurtre?

Princes vertueux et bienfaiſans, cette ſeule idée ne vous fera-t-elle pas horreur? Par le régime de la *Baſtille* votre nom peut devenir journellement tout à la fois l'inſtrument du plus lâche de tous les crimes, et un voile impénétrable pour le couvrir. Vous enverriez au ſupplice quiconque oſeroit vous propoſer de ſervir de votre main

ſacrée,

ſacrée, aux victimes da la tyrannie de vos Miniſtres, un breuvage mortel, et par ce régime infernal la *Lettre-de-cachet* qu'ils vous ſurprennent leur aſſure le moyen de le verſer impunément aux-mêmes!

Les geoliers qu'ils emploient ſe recrieront que ce ſoupçon ſeul eſt une inſulte à leur délicateſſe! Mais encore une fois les loix qui interdiſent les *Chartres privées*, celles qui ordonnent de reſpecter la liberté des hommes, ſont-elles moins authentiques, moins ſacrées que celles qui protègent leur vie? Celui qu'un ſordide intérêt engage à violer les premières, non-ſeulement ſans ſcrupule, mais avec joie, héſitera-t-il à enfreindre les ſecondes quand il ſera ſollicité par un intérêt plus vif, par une amorce plus ſéduiſante? Et qu'eſt ce qu'une vertu qui dépend du prix qu'on en voudra donner? Quand les chefs ſeroient ſuſceptibles de ce ſcrupule, les ſubalternes le ſeront-ils? et s'ils ſuccombent, le *Secret* de la *Baſtille*, n'aſſure-t-il pas leur impunité comme leur ſuccès? Tous achètent leurs places; je l'ai fait voir ci-deſſus. Or des hommes capables de donner de l'argent pour acquérir le droit de ſe ſouiller de cet infame ſervice, parce qu'il eſt lucratif, reſiſteront-ils bien courageuſement à la tentation de le rendre plus lucratif encore, par des complaiſances bien payées?

J'inſiſte ſur cette idee, parce qu'elle m'a bien long tems, bien cruellement occupé, ou plutôt déchiré; parce que dans le nombre innombrable des raiſons qui preſcrivent l'abolition de la *Baſtille*, ou du moins de ſon régime, c'eſt la plus frappante. On peut tromper un Souverain même bien-intentionné, au point de lui perſuader que les *Priſons d'Etat* en général, et les ordres arbitraires qui les peuplent, ſont un acceſſoire inſéparable du Gouvernement, et neceſſaires au maintien de l'ordre public, comme à celui de la Couronne: mais il n'y en a point à qui l'on put perſuader qu'il lui importe de donner aux plus mépriſables ſatellites ſur la vie de tous ſes ſujets, ſans diſtinction, un droit qu'il frémiroit de s'arroger à lui-

même : et il eſt démontré cependant que c'eſt-là le fruit néceſſaire du *Régime* de la *Baſtille*.

(28) Page 66. *A. M. Raymond Gualbert de Sartines*.) Ce n'eſt pas, à la vérité, l'horloge ſeul que M. *Raymond Gualbert de Sartines*, ec. a ſi ingénieuſement reconſtruit. L'inſcription apprend qu'il a été auſſi l'ordonnateur du bâtiment où cette macchine eſt placée; bâtiment qui comprend la *Cuiſine*, les *Bains* de M. la *Gouvernante*, le *Chenil* des *Port clefs*, et du reſte de la *Harde* qu'on appelle l'*Etat Major*, excepté le Gouverneur, qui, comme je l'ai obſervé, loge au dehors, quoique ſa cuiſine ſoit au dedans, et que Madame s'y baigne; et ces bains ont des particularités au moins auſſi remarquables que l'horloge.

Qu'une femme de Gouverneur ſe lave dans un lieu, ou dans un autre, rien ne ſemble plus indifférent, et rien en effet ne devroit l'être davantage : mais à la *Baſtille* tout a des conſéquences, et elles ſont toujours douloureuſes.

La *baignoire* de *Madame* étant placée dans l'intérieur du Château, pour y parvenir il faut traverſer la cour, et par conſéquent le ſeul eſpace qu'aient les priſonniers, comme je l'ai dit, pour ſe promener. Mais ce ſont ſes Laquais qui portent l'eau : il faut qu'ils entrent, et qu'ils ſortent; par conſéquent chaque voie entraîne pour le promeneur, comme on l'a vu, un ordre de *cabinet*. (*Voyez page* 67.)

Enſuite viennent *les Femmes de Chambre :* il faut porter les *chemiſes*, les *ſerviettes*, les *pantoufles* de *Madame* : tout ſeroit perdu, ſi le reclus appercevoit le moindre de ces *Secrets de l'Etat*; chaque importation produit donc encore un *cabinet*.

Enfin arrive *Madame* elle-même : elle n'eſt pas légère : ſa marche eſt un peu lente : l'eſpace à parcourir eſt aſſez long : le Sentinelle, pour faire ſa cour, et prouver ſon exactitude, crie *Au cabinet* dès qu'il l'apperçoit; il faut faire : il faut reſter *au cabinet*, juſq'à ce qu'elle ſoit rendue à ſa baignoire : et quand elle ſort, ſa retraite eſt accompagnée des mêmes formalités en ſens contraire. Le

reclus

reclus a de même à ſupporter, dans *le cabinet*, la Maîtreſſe, les Femmes de chambre, et les Laquais.

De mon tems le Sentinelle dans un de ces paſſages ayant oublié de heurler le ſignal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans ſon déshabillé: j'étois l'*Actæon* du jour; je n'eſſuyai point de métamorphoſe; mais le malheureux Soldat fut mis en priſon pour huit jours: je ne pûs l'ignorer, puiſque j'en entendis donner l'ordre.

Ailleurs les bains donnent de la ſanté, ore préparent des plaiſirs. Une Gouvernante de *Baſtille* n'a point de criſe de propretè qui n'en entraîne pluſieurs de déſeſpoir.

(29) Page 71. *Pour la nourriture et le vêtement.*) On a vu dans le texte ce que c'eſt que la *Nourriture*. Quant au *Vètement*. M. le Gouverneur m'a ſouvent parlé de ſes largeſſes en ce genre: je ne crois pas qu'il m'ait jamais honoré de ſes viſites ſans me parler des *culottes* qu'il diſtribuoit libéralement à ses *priſonniers*; car en parlant des malheureux reclus il emploie toujours le terme poſſeſſif. Voici ce qui m'eſt arrivé à moi-même.

J'ai été arrêté le 27. Septembre, allant diner à la campagne; & par conſéquent avec la garde-robe que l'on emporte pour un pareil voyage, dans cette ſaiſon. Il ne m'a pas été poſſible de me procurer quoi que ce ſoit de plus, ni en linge, ni en habits, juſqu'à la fin de Novembre ſuivant; dans ce mois qui a été rigoureux en 1780., il falloit, ou me condamner moi-même à ne pas ſortir de ma chambre, ou aller nud, littéralement nud, braver dans la promenade la violence du froid: & j'avois de l'argent, comme je l'ai dit, dépoſé dans le mains des officiers; et je ne demandois que la permiſſion d'*acheter* ces culottes, que l'on *donnoit*, me diſoit-on, aux autres.

Il y a plus: dans les derniers jours de Novembre, on m'envoya enfin de chez le S. *Le Queſne* un couvoi d'hyver; il contenoit des bas qu'un enfant de ſix ans n'auroit pas pu mettre, et le ſurplus de l'habillement taillé ſur les mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé, que,

je devois être prodigieuſement maigri. Cela ne paroîtra puérile qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonſtances: mais voici qui ne le paroîtra à perſonne.

J'élevai douloureuſement la voix ſur une expédition auſſi dériſoire: je priai le Gouverneur de renvoyer cette layette, et de s'intéreſſer pour m'obtenir un ſuplement, ou de me le laiſſer acheter: il me répondoit nettement, en preſence de ſes Collègues et d'un *Porte-clef*, QUE JE POUVOIS M'ALLER FAIRE.... QU'IL SE F..... BIEN DE MES CULOTTES; QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE DANS LE CAS D'ETRE A LA BASTILLE, OU SAVOIR SOUFFRIR QUAND ON Y ETOIT.

J'avoue que ſes camarades baiſſerent les yeux; et que huit jours après j'eus une *Robe-de-chambre* et des *Culottes*.

Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes ſucceſſeurs: ſi elles étoient autoriſées, ſi elles entrent, ou dans le régime de la maiſon, ou dans le traitement particulier qui m'étoit préparé, il faut les publier encore, afin d'aſſurer au ſcrupuleux Gouverneur les récompenſes que mérite ſon exactitude.

CONCLUSION

JE me laſſe de tenir cette palette lugubre: quoique je ſois loin de l'avoir épuiſée. Je n'ai dit ici que ce qui m'eſt arrivé à moi-même, ou ce dont j'ai pu parler ſans riſque de compromettre les ſources auxquelles j'en ai dû la connoiſſance. Que ſeroit-ce donc ſi je révélois tout ce que j'ai appris, ou par des confidences, ou par des indiſcrétions, ou par la ſagacité que donne à l'eſprit d'un reclus l'impuiſſance de ſe diſtraire autrement que par ſes efforts pour pénétrer les ſecrets qui l'entourent, & qu'on veut lui cacher?

Tan-

Tandis qu'on imprimoit ces *Mémoires*, on m'a envoyé un livre ſur la même matière, intitulé *des Lettres-de-cachet, &c.* Je ſuis fâché que cet ouvrage ſoit anonyme, parce qu'il ſemble par là en avoir moins d'autenticité. Il met au jour les myſtères du Donjon de *Vincennes*, comme celui-ci dévoile ceux des Tours de la *Baſtille*. On pourra les comparer : peut-être avec le tems aurons-nous ainſi des hiſtoires des vingt et tant de *Baſtilles* que la *France* renferme, ou plutôt qui renferment la *France*.

Toutes juſtifieront la réflexion par laquelle commence ce triſte tableau, (*voyez page* 53. *cideſſus*) reflexion que l'on ne peut trop ſouvent rappeller à un gouvernement équitable, qui n'a ni l'intérêt, ni l'intention d'être cruel. Quel eſt l'objet de ce ſecret, de cette impénétrabilité, de cette barbarie qui caractériſent ces prétendues priſons *royales?* N'eſt-ce pas, préciſément parce que tout s'y fait au nom immédiat *du Roi*, que tout devroit y porter une empreinte plus ſpèciale de clémence, ou du moins de juſtice? Les rigueurs n'y ſont aſſujetties à aucune formalité préliminaire ; les adouciſſemens ne devroient donc pas y être plus reſtraints.

Quand elles ne contiendroient en effet que de vrais *Criminels d'Etat*, ou des hommes réellement ſoupçonnés d'avoir participé à des complots nuiſibles, encore faudroit-il, au moins juſqu'à leur conviction, avoir pour eux les égards dûs a l'humanité. Ne perdons point de vue l'axiome précieux conſigné dans la Déclaration du 30. Août 1780. ; n'oublions point cet hommage rendu à la vérité par la bienfeſance. Toute *peine* infligée *dans l'obſcurité*, même à des coupables, eſt au moins *inutile*, & dans l'idiome de la juſtice, qu'eſt-ce qu'une *peine inutile?* et quel nom donner à ces *peines inutiles* quand il ſe trouve qu'elles ne tombent que ſur des innocens?

Or, encore une fois, rien de plus rare dans ces *Priſons d'Etat*, dans ces *Tortures d'Etat*, dans ces *Supplices d'Etat*, que des *Criminels d'Etat*. Si les 20. ou 30. geoles qui portent en *France* cet horrible nom ; ſi la pluie de *Lettres-de-cachet* qui les peuple, ne ſervoient en effet jamais

jamais qu'à punir des factieux, à déconcerter des rebellions, il faudroit donc que la *France* ne fût remplie que de *Catilinas*. Le pays de l'univers où le jouge ſe porte avec plus de docilité, ſeroit donc par eſſence la patrie des conjurations, et un repaire de conſpirateurs; ce qui eſt auſſi abſurde que honteux à ſuppoſer.

Mais ſi ce ne ſont pas des coupables que l'on entaſſe dans les *Baſtilles*, de qui donc regorgent elles? Contre qui donc eſt dreſſé l'appareil qui les rend ſi formidables? A qui ſont reſervés ces cachots dont le ſilence n'eſt interrompu que par des gémiſſemens, où la terreur veille à écarter tout ce qui pourroit écarter le déſeſpoir? Hélas! faut-il le dire? A des peres de famille paiſibles, à des citoyens irréprochables, à des actions honnêtes, auxquelles le Gouvernement peut-être devroit des récompenſes.

En veut-on un exemple entre mille? Citons celui de *S. de Bure*, dèjà conſigné dans ces *Annales*, Tome III. page 239. Le *S. de Bure* étoit un libraire diſtingué dans ſa profeſſion: ſa famille exerce avec honneur depuis cent ans de pere en fils, ce commerce utile, & digne d'encouragement quand le ſcrupule s'y joint à l'intelligence: il étoit chef de ſa communauté.

Le Souverain juge à-propos d'introduire dans ce corps une police nouvelle; une loi ordonne que certains livres ſeront *eſtampillés* c'eſt-à-dire marqués d'un certain ſigne, qui devoit leur donner de certains droits. Juſques-la tout alloit bien, au moins pour ceux à qui l'*eſtampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au *S. de Bure* d'appliquer lui-même l'*eſtampille*; de ſe rendre le miniſtre manuel, l'exécuteur de cette opération: il y voit la ruine infaillible de pluſieurs familles, de la communauté dont il eſt le chef: il croit ſa conſcience intéreſſée, ainſi que ſon honneur à s'excuſer: il offre ſa démiſſion, afin que l'emploi qui lui répugne paſſe ſans bruit dans des mains plus dociles.

On

On ne reçoit point ſa démiſſion: on lui répète deux fois, l'ordre fatal, *Eſtampilles: ou bien.....* Il perſiſte à ſe défendre: on accomplit l'alternative: on le met à la *Baſtille*. Et voilà un *Criminel d'Etat*.

A 860620

7-173
73 C4

B N C F
B.29.2.5
CF004860620